

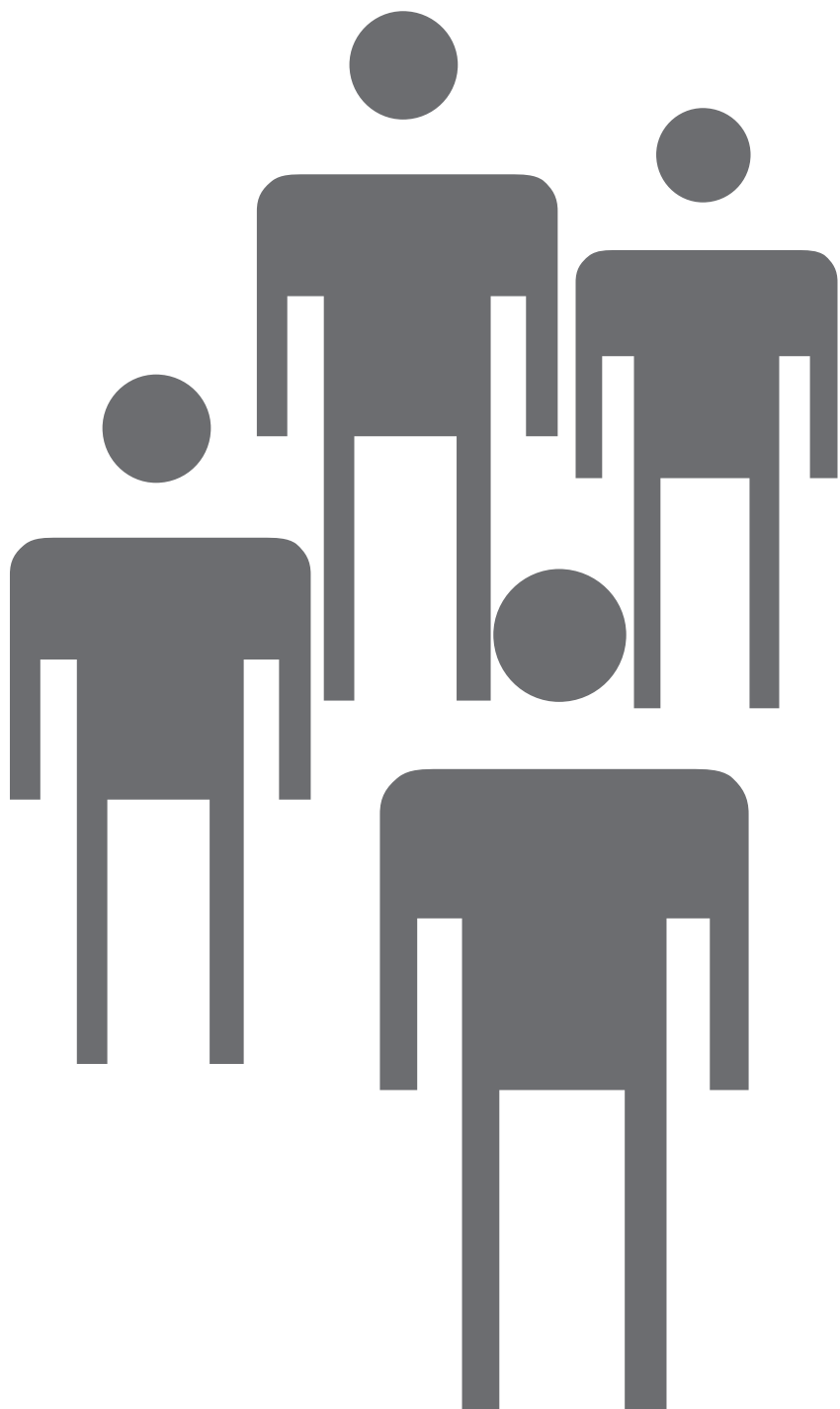


> Enquête

sur la santé et l'itinéraire professionnel

Instructions détaillées

à l'attention des enquêteurs



NOVEMBRE 2006 - JANVIER 2007

Sommaire

<i>COMPOSITION DU MÉNAGE</i>	3
<i>L'ENFANCE ET LES ETUDES</i>	13
A – L'enfance.....	13
B – Les nationalités.....	13
C – La fratrie.....	15
D – Les langues parlées	15
E – Les études initiales.....	15
F – Les événements marquants de l'enfance.....	17
 <i>EMPLOIS, MARCHE DU TRAVAIL</i>	 19
A – Les caractéristiques des emplois de 5 ans ou plus : les emplois longs	19
B – Emplois courts de moins de 5 ans, avec éventuellement du chômage de moins de 1 an ou de l'inactivité de moins de 1 an.....	28
C – Dans votre Emploi actuel ou Récent : description des Conditions de Travail	37
D – Périodes de chômage de plus d'un an.....	42
E – Inactivité (y compris les retraites et les pré-retraites, le congé parental et autre formation).....	45
 <i>BILAN DE L'ITINERAIRE</i>	 48
<i>ACTIVITÉS SOCIALES</i>	49
<i>REVENUS DE L'ENQUÊTÉ</i>	50
A – Ressources du ménage	50
B – Revenus professionnels de l'enquêté.....	51
 <i>LA SANTÉ</i>	 53
A - Le relevé des événements de santé passés et présents.....	54
<u>1. Le relevé des maladies passées ou présentes</u>	54
<u>2. Le relevé des autres symptômes passés ou présents</u>	61
<u>3. Le relevé des accidents passés ou présents</u>	65
<u>4. Le relevé des handicaps ou malformations passés ou présents</u>	68
B - Caractérisation détaillée de certains événements de santé.....	74
<u>1. Les maladies - les problèmes de santé</u>	74
<u>2. Les accidents</u>	88
<u>3. Les handicaps</u>	94
<u>4. Fin de la partie biographie santé</u>	100
C - Le questionnaire de santé mentale	105
D - La vie quotidienne	109
<u>1. Les gênes fonctionnelles</u>	109
<u>2. La douleur au cours des douze derniers mois</u>	110

3. La qualité du sommeil au cours des douze derniers mois	111
4. La consommation médicale au cours des douze derniers mois	112
LA FIN DE L'ENQUÊTE	114
POST SAISIE DE LA GRILLE BIOGRAPHIQUE	115

COMPOSITION DU MÉNAGE

Liste des personnes à prendre en compte :

La liste des membres du ménage sera réalisée en laissant le répondant donner la liste des membres du ménage sans donner plus d'explications.

20 personnes au plus seront notées dans le tableau de composition du ménage.

Définition d'un ménage au sens de l'enquête SIP :

Un ménage est l'ensemble des personnes qui habitent sous le même toit durant au moins 4 jours au cours d'une semaine 'normale' et ce depuis au moins 3 mois.

Comptent également comme membres du ménage :

- les bébés de moins de 3 mois
- les enfants à charge en garde partagée
- les autres personnes qui vivent principalement à cette adresse mais travaillent ou étudient à une distance de leur domicile qui ne leur permet pas de revenir tous les jours chez eux
- les personnes hospitalisées ou en prison

Trois questions seulement sont posées pour chacun des individus : prénom, date de naissance, présence d'une autre personne.

Le tableau permet de réaliser le tirage de l'individu Kish.

Capi effectue le tirage aléatoire de l'individu à enquêter en sélectionnant dans le tableau des habitants du logement uniquement les personnes nées entre 01/01/1932 et le 31/12/1986. Puis, il choisit la personne dont le prénom est le premier dans l'ordre alphabétique. Si le prénom de plusieurs personnes est le même, c'est le premier inscrit dans le tableau qui est tiré.

Si l'individu tiré est né avant le 01/01/1932 ou après le 31/12/1986, seul le THL (tableau de composition du ménage est renseigné). Un message est alors affiché dans CAPI qui indique que l'enquête est terminée : NOSELEC=1

ACCEPT1V est à renseigner lors de votre première visite si l'individu tiré est présent lors de votre passage.

ACCEPT2V est à renseigner lors de votre seconde visite si vous avez été amené à prendre rendez-vous lors de votre première visite : l'individu Kish n'était pas joignable à ce moment-là. Si vous êtes amené à effectuer plusieurs visites après la première, seul le résultat de la dernière visite sera enregistré dans CAPI.

Le résultat de collecte peut être soit :

- une interview réalisée
- un refus
- un impossible à joindre : les raisons de l'impossibilité d'être joint seront enregistrées à la variable IJE
- un impossible à réaliser : problème lié à la langue ou problème autre (maladie grave par exemple ne permettant pas de réaliser l'interview).

DÉTERMINATION DU RESULTAT DE COLLECTE

Cette enquête, étant une enquête spécifique avec individu Kish, **certaines valeurs du code RES ont été ajoutés.**

Valeurs du code RES ajoutées :

RES=IJM
RES=IJI
RES=IPM
RES=IPI
RES=RFM
RES=RFI

Valeurs du code RES pour les déchets

INC	Logement inconnu, impossible à identifier
AHC	Autres logements hors champ (détruit, absorbé, ayant perdu son usage d'habitation)
VAC	Logement vacant
NT1	Fiche adresse non traitée (pas de repérage)
FER	Fiche en erreur, logement créé à tort
EVT	Evitement, refus déguisé
NT2	Fiche adresse non traitée (pas d'essai de contact)
IJM	Impossible à joindre niveau Ménage
IJI	Impossible à joindre niveau Individu
ALD	Absent de longue durée
IPM	Enquête impossible (inapte à répondre) niveau Ménage
IPI	Enquête impossible (inapte à répondre) niveau Individu
RFM	Refus niveau Ménage
RFI	Refus niveau Individu
NT3	Entretien non réalisé (malgré un contact)
AIC	Aucun individu dans le champ

Le THL	
THP	THL partiellement rempli, abandon en cours de THL
THV	THL complètement rempli, et arrêt, pas de ménage à enquêter

Comment identifier le code RES dans le questionnaire ?

Vous trouverez pour les déchets la correspondance entre la réponse à une modalité et le code Résultat associé.

Ainsi, pour chaque modalité concernée par un résultat de collecte, vous aurez en bout de ligne : RES=XXX où XXX vaut le code RES associé.

<p>Avez-vous réussi à identifier le logement ?</p> <p>1. Oui, et il existe toujours</p> <p>2. Oui, et il a été détruit, condamné.....RES=AHC</p> <p>3. Non, il est inconnu, impossible à identifier.....RES=INC</p> <p>4. Non, il a été créé par une erreur de manipulation.....RES=FER</p> <p>5. Non, la fiche-adresse n'a pas pu être traitée avant la fin de la collecte.....RES=NT1</p>	<p>REPERLOG</p>
<p><i>Si REPERLOG = 5 (fiche-adresse non traitée)</i> Pourquoi la fiche-adresse n'a-t-elle pas pu être traitée avant la fin de la collecte ? (Réponse en clair).....</p>	<p>FANONTRAI</p>
<p><i>Si REPERLOG = 4 (erreur) fin et suppression du questionnaire</i></p>	
<p><i>Si REPERLOG = 2 (détruit) fin de l'enquête</i></p>	
<p><i>Si REPERLOG = 3 (non identifié) :</i> Concernant le bandeau Adresse du logement sur de la fiche adresse, diriez-vous que <i>Plusieurs réponses possibles</i></p> <p>1. L'image est dégradée ?</p> <p>2. L'image est vide ?</p> <p>3. L'écriture est indéchiffrable ?</p> <p>4. L'adresse n'est pas suffisamment précise ?</p> <p>5. L'adresse est incohérente par rapport à la situation sur le terrain ?</p> <p>6. Autre</p>	<p>LOGNONID</p>
<p><i>Si LOGNONID = 6: Précisez : ...</i> En clair</p>	<p>AUTLOGNO</p>
<p><i>Si REPERLOG = 1 (logement identifié) :</i> Quel est le type d'habitat au voisinage du logement ?</p> <p>1. Maisons dispersées, hors agglomération</p> <p>2. Maisons en lotissement, en quartier pavillonnaire ou en ville</p> <p>3. Immeubles en ville (autres que cité ou grand ensemble)</p> <p>4. Immeubles en cité ou grand ensemble</p> <p>5. Habitat mixte : à la fois immeubles et maisons</p>	<p>TYPVOIS</p>
<p>Quel est le type de logement ?</p> <p>1. Une ferme, un pavillon ou une maison indépendante</p> <p>2. Une maison de ville mitoyenne, jumelée, en bande, ou groupée de toute autre façon</p> <p>3. Un appartement (y compris pièce indépendante) dans un immeuble de deux logements</p> <p>4. Un appartement (y compris pièce indépendante) dans un immeuble de</p>	<p>TYPLOG</p>

<p>trois à neuf logements</p> <p>5. Un appartement (y compris pièce indépendante) dans un immeuble de 10 logements ou plus</p> <p>6. Une habitation précaire (roulotte, caravane...)</p> <p>7. Un autre type de logement</p> <p>Par rapport à la base de sondage, le logement :</p> <p>1. Existe toujours et n'a ni fusionné ni éclaté</p> <p>2. A absorbé un ou plusieurs logements</p> <p>3. A absorbé un ou plusieurs locaux à usage autre que d'habitation</p> <p>4. A perdu son caractère de logement ordinaire (transformé totalement en bureau ou en logement collectif).....RES=AHC</p> <p>5. Etait une pièce indépendante qui a été reprise par l'occupant principal.....RES=AHC</p> <p>6. A été absorbé par un logement voisin.....RES=AHC</p> <p>7. A (au moins) une pièce annexe devenue un logement distinct RES=AHC</p> <p>8. A été partagé ou aménagé en plusieurs logements.....RES=AHC</p> <p>9. Est issu d'un logement éclaté</p> <p><i>Si COMPARBA = 7 ou 8 :</i></p> <p>Combien y-a-t-il de logements maintenant ? (2 à 99) <i>(Dans ce cas , la fiche-adresse est abandonnée et on crée NBLE nouvelles fiches-adresses, avec COMPARBA = 9 (est issu d'un logement éclaté) pour chaque nouveau logement et LE = 1, 2 etc.)</i></p> <p><i>Si COMPARBA = 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8 ou 9</i></p> <p>Origine de l'écart par rapport à la base de sondage :</p> <p>1. Le changement du logement par rapport à la base de sondage correspond à un mouvement réel</p> <p>2. Le changement du logement par rapport à la base de sondage n'est pas réel mais correspond à une erreur dans la base</p> <p>9. Je ne sais pas</p> <p><i>Si COMPARBA = 4, 5, 6, 7 ou 8 : fin de l'enquête</i></p> <p><i>Si COMPARBA = 1, 2, 3, ou 9 :</i></p> <p>Le logement est :</p> <p>1. Une résidence habituelle (au moins une personne y habite, tout ou partie de l'année)</p> <p>2. Occupé exceptionnellement (personne de passage, quelques jours dans l'année).....RES=VAC</p> <p>3. Vacant.....RES=VAC</p> <p>9. Je ne sais pas.....RES=IJM</p> <p><i>Si CHAMP = 2, 3 ou 9 : fin de l'enquête</i></p> <p><i>Si CHAMP = 1 on continue</i></p>	<p>COMPARBA</p> <p>NBLE</p> <p>ORIGECART</p> <p>CHAMP</p>
---	---

Bloc Y. Approche du ménage

<p>Finalemment ? 1. J'ai contacté un habitant du logement 2. Je n'ai contacté personne, mais quelqu'un était présent pendant la durée de la collecte 3. Personne n'était présent pendant la durée de la collecte 4. La fiche-adresse n'a pas pu être traitée avant la fin de la collecte....RES=NT2 5. La fiche-adresse a été créée par erreur.....RES=FER</p>	<p>RESESSAIS</p>
<p>Si RESESSAIS = 5 (erreur) Aller en FIN d'enquête</p>	<p>FAERREUR</p>
<p>Si RESESSAIS = 4 (fiche-adresse non traitée) Pourquoi la fiche-adresse n'a-t-elle pas pu être traitée ? 1. Impossible d'accéder au logement 2. Autre raison Si FANONTRAI = 2 : Précisez : ... En clair Si FANONTRAI=1, aller en fin d'enquête</p>	<p>FANONTRAI AUTFANON</p>
<p>Si RESESSAIS = 3 (absence) : Il s'agit d'une absence : 1. Habituelle et certaine dès le premier essai de contact (personne normalement en vacances...).....RES=ALD 2. Inhabituelle mais certaine dès le premier essai de contact.....RES=ALD 3. Inhabituelle et incertaine jusqu'à la fin de la collecte.....RES=IJM 9. Je ne sais pas.....RES=IJM</p>	<p>ABSENCE</p>
<p>Si RESESSAIS = 2 (présence) : Pourquoi n'avez-vous contacté personne ? 1. Les habitants du logement ont cherché à m'éviterRES=EVT 2. Ils n'étaient que rarement présents au logement (tard le soir...) RES= IJM 3. Autre raison.....RES=IJM Si NONCONTA = 3 : Précisez...</p>	<p>NONCONTA AUTNONCO</p>
<p>Si RESESSAIS = 1 (contact) Quelle a été l'issue de ce contact ? 1. Le ménage a accepté l'enquête 2. L'entretien a été impossible à réaliser.....RES=IMP 3. Le ménage a refusé l'enquête (ouvertement ou non)RES=RFM 4. L'entretien n'a pas pu être réalisé avant la fin de la collecte....RES=NT3</p>	<p>RESCONTA</p>
<p>Si RESCONTA = 1 (accepte l'enquête), aller en CATLOGAY</p>	<p>IMPOSSIB</p>
<p>Si RESCONTA = 2 (enquête impossible) Pourquoi l'entretien a-t-il été impossible à réaliser ? 1. La personne présente n'est pas habilitée à répondre (enfant, étranger au ménage...) 2. La personne présente est malade, handicapée 3. La personne présente ne parle pas le français 4. Autre raison Si IMPOSSIB = 4 : Précisez....</p>	<p>AUTIMPOS</p>

- 7 questions en colonne (de NOI à MA_ABSENCE)

<p>Numéro d'ordre individuel : 01 pour le répondant, puis 02, 03 etc.</p> <p>Pour la personne présente qui répond (NOI = 1) : Commençons par vous-même Les questions sont formulées avec « vous », « votre » Pour les autres habitants formulation suivante :</p> <p>Quel est son prénom ? prénom en clair (15 caractères maximum)</p> <p>PRENOM est de sexe 1. Masculin 2. Féminin</p> <p>Quelle est la date de naissance de PRENOM ? Jour de naissance : 1 à 31, Ne sait pas Mois de naissance : 1 à 12, Ne sait pas Année de naissance : 1875 à 2005</p> <p>AGER est calculé automatiquement (âge en années révolues à la date d'enquête)</p> <p>Y a-t-il quelqu'un d'autre qui vit habituellement ici ? 1. Oui → reposer les questions précédentes pour cette personne 2. Non → continuer</p>	<p>NOI</p> <p>PRENOM</p> <p>SEXE</p> <p>JNAIS MNAIS ANAIS</p> <p>AGER</p> <p>MA_ABSENCE</p>
---	---

Tirage par la méthode des prénoms:

- Étape1 : parmi l'ensemble des habitants du logement, sélectionner ceux nés entre le 01/01/1932 et le 31/12/1986. Il faut garder l'ensemble de la date de naissance. S'il n'y a personne remplissant ces conditions, alors l'enquête est terminée.

Créer un écran de type ok si :

JNAIS/MNAIS/ANAIS <1932 ou si JNAIS/MNAIS/ANAIS>1986 : « Je vous remercie d'avoir répondu à ces quelques questions mais cette étude s'intéresse aux personnes nées entre 1932 et 1986 » et fin d'enquête

Si 01/01/1932 ≤ JNAIS/MNAIS/ANAIS ≤ 31/12/1986, aller en MARQ

- Étape 2 : tirer l'individu dont le prénom commence par un A, s'il y a 2 personnes dont le prénom commence par A, on regarde la deuxième lettre, puis la 3^{ème}, ... Si le ménage est composé de plusieurs personnes portant le même prénom, retenir l'individu dont le jour et le mois de naissance sont les plus proche du 20 novembre.

<p>« L'objectif de cette enquête est de mieux connaître les liens entre l'itinéraire professionnel (c'est-à-dire les périodes d'emplois, les conditions de travail, les périodes d'inactivité...) et la santé. Elle a été conçu par les Ministères de la Santé et de l'Emploi, ainsi que par le Centre d'Études de l'Emploi. Sa mise en œuvre est assurée par l'Insee.</p>	<p>DEBUTENT</p>
--	-----------------

Les réponses que vous me confierez resteront strictement anonymes et protégées par le secret statistique ».	
---	--

<p>Nous allons maintenant questionner Prénom né en JNAIS/MNAIS/DNAIS</p> <p>De quelle visite s'agit-il ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. première 2. seconde <p>Prénom est-il présent en ce moment dans le logement ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. oui 2. non <p>Si PRES=1 et NUMVIS=1, aller en ACCEPT1V Si PRES=2 et NUMVIS=1, aller en RV2V1 Si PRES=1 et NUMVIS=2, aller en ACCEPT2V Si PRES=2 et NUMVIS=2, aller en EIMP Affecter PRES=1 automatiquement si une seule personne dans le ménage</p> <p>- Si PRES=1 et NUMVIS=1, la question est la suivante :</p> <p>Pour l'enquêteur : « Prénom a-t-il décidé de ?</p> <p>C à E : pour les personnes étant dans l'incapacité de répondre (problème de langue, handicap sévère, ...) cochez la modalité 2.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. passer tout le questionnaire 2. prendre rendez-vous 3. refuse de répondre.....RES=RFI 4. l'enquête ne peut être réalisée <p>Si ACCEPT1V=1, aller en FNP Si ACCEPT1V=2, aller en RENDV Si ACCEPT1V=3, aller en fin d'enquête Si ACCEPT1V=4, aller en EIMP</p> <p>Si PRES=2 et NUMVIS=1, le libellé est :</p> <p>Est-il possible de prendre rendez-vous avec Prénom ?</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. un rendez-vous est pris 2. l'enquêté est impossible à joindre pendant la durée de l'enquête : du 20/11/2006 au 15/01/2007.....RES=IJI 3. un autre contact doit être pris 	<p>AFECHAN</p> <p>NUMVIS</p> <p>PRES</p> <p>ACCEPT1V</p> <p>RV2V1</p>
---	---

<p>Si RV2V1=1, aller en RENDV Si RV2V1=2, aller en IJE Si RV2V1=3, aller en Fin du questionnaire</p> <p>- Si ACCEPT1V=2 ou RV2V1=1</p> <p>Pour l'enquêteur :</p> <p>Notez le rendez-vous et sortez du questionnaire</p>	RENDV
<p>- Si PRES=1 et NUMVIS=2, la question est la suivante :</p> <p>Pour l'enquêteur : « Prénom a-t-il décidé de ?</p> <p>C à E : pour les personnes étant dans l'incapacité de répondre (problème de langue, handicap sévère, ...) cochez la modalité 2.</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. passer tout le questionnaire 3. refuse de répondre.....RES=RFI 4. l'enquête ne peut être réalisée <p>Si ACCEPT2V=1, aller en FNP Si ACCEPT2V=3, aller en Fin du questionnaire Si ACCEPT2V=4, aller en EIMP</p>	ACCEPT2V
<p>Renseignée si ACCEPT1V=4 ou ACCEPT2V=4 ou (PRES=2 et NUMVIS=2)</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si (PRES=2 et NUMVIS=2), le libellé est : <p>Pourquoi l'enquête ne peut-elle être réalisée ?</p> <p>C à E : une seule réponse possible</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. l'enquêté est impossible à joindre pendant la durée de l'enquête : du 20/11/2006 au 15/01/2006.....RES=IJI 2. la personne n'est pas capable de répondre pour elle même en raison de problèmes de langue.....RES=IPI 3. la personne n'est pas capable de répondre pour elle même en dehors des problèmes de langue.....RES=IPI <p>Filtre : Si EIMPV2=2 ou 3, aller en fin d'enquête Si EIMPV2=1, aller en IJE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Si ACCEPT1V=4 ou ACCEPT2V=4 , le libellé est : <p>Pourquoi l'enquête ne peut-elle être réalisée ?</p> <p>C à E : une seule réponse possible</p> <ol style="list-style-type: none"> 2. la personne n'est pas capable de répondre pour elle même en raison 	EIMP

<p>de problèmes de langue.....RES=IPI</p> <p>3. la personne n'est pas capable de répondre pour elle même en dehors des problèmes de langue.....RES=IPI</p> <p>Filtre : Si EIMP=2 ou 3, aller en fin d'enquête</p> <p>Si RV2V1=2 ou EIMP=1</p> <p>Pourquoi PRENOM n'est-il pas joignable ?</p> <p>une seule réponse possible</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Prénom est hospitalisé ou gravement malade 2. Prénom est en vacances ou en voyage 3. Prénom fait des études 4. Prénom travaille loin du domicile 5. pour une autre raison <p>Si IJE=5, Pour d'autres raisons ; pouvez-vous préciser ? puis fin d'enquête</p> <p>Si IJE=1, 2 ou 3 ou 4, aller en Fin d'enquête</p>	<p>IJE</p> <p>IJECL 40 positions</p>
--	--

L'ENFANCE ET LES ETUDES

A – L'ENFANCE

F7 : FPERMER

Dans votre enfance par qui avez-vous été élevé PRINCIPALEMENT ?

1. par père et mère vivant ensemble
2. par père et mère vivant séparés (avec ou sans un autre conjoint)
3. par votre mère seule (avec ou sans un autre conjoint)
4. par votre père seul (avec ou sans un autre conjoint)
5. par des membres de la famille proche
6. par une famille d'accueil
7. autre cas (foyers et autres institutions,...)

La réponse attendue parmi celles proposées doit correspondre à ce que l'enquêté a vécu de plus significatif. Si plusieurs items sont possibles, il faut qu'il choisisse parmi ceux-ci, celui qui correspond soit à la situation vécue le plus longtemps, soit à celle qui a le plus marqué sa vie.

L'item 2 « par père et mère vivant séparés, chacun seul ou en couple » diffère des items 3 et 4 où soit le père soit la mère était absent, un des deux, seul ou avec un autre conjoint, ayant élevé l'enfant. Cette situation correspond à celle des enfants élevés selon le système de garde alternée.

B – LES NATIONALITÉS

F8 : FLNAIS

Êtes-vous :

1. né(e) français(e)
2. devenu(e) français(e) par acquisition (naturalisation, mariage, déclaration, option à votre majorité, ...)
3. étranger(e)

Une seule réponse est acceptée. Si les personnes sont en attente d'une réponse pour une naturalisation, cochez la modalité 3. Étranger.

F9 : FPAYNAIS

Quel est votre pays de naissance ?

Cette question n'est pas filtrée et est donc posée également aux personnes qui sont nées françaises. Même si cela représente un faible pourcentage, certains français naissent à l'étranger.

F10 : FANARR

En quelle année êtes-vous arrivé(e) en France ?

Cette question est la 3^{ème} de la série de questions communes aux enquêtes ménages concernant la nationalité des enquêtés. Les personnes étant arrivées en France via les DOM doivent donner leur date d'arrivée dans les DOM et non pas en Métropole.

Cette question n'est pas posée si la personne est née en Métropole ou dans les DOM (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion).

Un contrôle sous capi affiche un message d'erreur si la date est antérieure à la date de naissance de l'enquêté.

F11 à F16 : La nationalité du père, de la mère, ou des personnes qui ont élevé l'enquêté

L'objectif de ces questions est de pouvoir repérer si des caractéristiques des enfants d'immigrés, appelés « de la seconde génération », notamment leur situation sur le marché du travail, les emplois occupés, leur niveau d'étude, les différencient de l'ensemble de la population et quelles sont ces éventuelles différences.

F11 : FNAIP

Votre père ou l'homme qui vous a élevé est-il né :

1. en France (Métropole ou DOM-TOM)
2. à l'étranger

Une seule réponse est acceptée.

F12 : FPAYP

Dans quel pays ?

Cette question est filtrée et n'est donc posée qu'aux personnes qui sont nées étrangères.

F13 : FNATIOP

Quelle était sa nationalité de naissance ?

1. française
2. étrangère

Deux réponses sont acceptées pour cette question pour tenir compte des personnes ayant une double nationalité à la naissance. Cette question combinée à F11 : FNAIP permet de distinguer la notion « d'étrangers » de celle « d'immigrés ».

F14 : FNAIM

Votre mère ou la femme qui vous a élevé est-elle née :

1. en France (Métropole ou DOM-TOM)
2. à l'étranger

Une seule réponse est acceptée.

F15 : FPAYM

Dans quel pays ?

Cette question est filtrée et n'est donc posée qu'aux personnes qui sont nées étrangères.

F16 : FNATIOM

Quelle était sa nationalité de naissance ?

1. française
2. étrangère

Deux réponses sont acceptées pour cette question pour tenir compte des personnes ayant une double nationalité à la naissance. Cette question combinée à F14 : FNAIM permet de distinguer la notion « d'étrangers » de celle « d'immigrés ».

C – LA FRATRIE

F17 : FRESO

Avec combien de frères et sœurs avez-vous été élevé avant l'âge de 18 ans ?

La réponse attendue est une mesure de la socialisation familiale de l'enquêté avant 18 ans. Vivre avec un seul frère ou sœur n'est pas pareil que de vivre avec cinq ou dix. Le terme frère ou sœur n'implique pas nécessairement des liens de sang. Il peut s'agir de 1/2 frère ou 1/2 sœur.

C'est l'ordre de grandeur qui nous intéresse. Des frères ou sœurs décédés ou placés en institutions sont comptés lorsque l'enquêté a le sentiment d'avoir partagé leur vie d'enfant avec eux. A l'inverse, certains frères ou sœurs peuvent avoir vécu loin de l'enquêté enfant et peuvent alors ne pas être comptés. L'enquêté ne s'inclut pas dans ce décompte.

La programmation prévoit jusqu'à une fratrie de 19 personnes.

D – LES LANGUES PARLÉES

F18 : FLANMAF

Avec les personnes qui vous ont élevé (e), quelle(s) langue(s) parliez-vous habituellement ?

1. le français

2. une langue régionale (française y compris DOM TOM)

les langues régionales sont tous les parlers (autres que le français) pratiqués sur le territoire national (métropole et DOM TOM).

3. une langue européenne autre que le français

les langues européennes incluent toute langue **nationale ou régionale** (autre que le français). Les limites de l'Europe sont celles de la communauté européenne actuelle¹

4. une langue non européenne

il s'agit là des langues nationales ou régionales autres que les précédentes, parlées en Afrique, en Russie, en Asie, en Amérique et qui n'ont pas de correspondant en Europe.

Il faut tendre la carte n°2 à l'enquêté. Toutes les réponses peuvent être cochées simultanément.

Autant que possible la réponse situera comme étant « européennes », codée **item 3, les langues communes à l'Europe et à d'autres continents** : anglais, espagnol, portugais, italien, celte, etc. La distinction entre l'anglais et l'américain n'est faite que si l'enquêté juge que cela a été important pour lui. Il en est de même entre l'espagnol et les langues des pays d'Amérique latine ou centrale (mexicain, péruvien, etc), entre le portugais et le brésilien.

E – LES ÉTUDES INITIALES

F19 : FINIT

Avez-vous terminé vos études initiales ?

1. oui

2. non

3. pas de scolarisation

¹ L'Allemagne, l'Autriche, la Belgique, Chypre, le Danemark, l'Espagne, l'Estonie, la Finlande, la France, la Grèce, la Hongrie, l'Irlande, l'Italie, la Lettonie, la Lituanie, le Luxembourg, Malte, les Pays-Bas, la Pologne, le Portugal, le Royaume-Uni, la Slovaquie, la Slovénie, la Suède et la République tchèque.

Vous lisez l'information notée sur la grille biographique à la ligne 1.

Cette question permet de dater le début de la vie professionnelle. En cas d'apprentissage, cette dernière commence au début du contrat d'apprentissage. Il peut y avoir chevauchement entre la période des études et la période de travail.

L'année de fin des études initiales est l'année d'arrêt des études dès lors que cet arrêt a duré plus d'un an. Une reprise d'études après plus d'un an d'interruption est considérée comme une formation différente des études initiales. Elle s'inscrit alors soit dans une période d'emploi, soit de chômage, soit d'inactivité.

F19a : FTERM

En quelle année avez-vous terminé vos études initiales ?

Vous saisissez l'année notée sur la ligne 1 de la grille biographique.

Cette date est comprise entre l'année de naissance de l'enquêté et l'année de l'enquête.

La fin des études initiales correspond au départ de l'université, du lycée, du collège, du centre de formation d'apprentis ou de l'école primaire. La date correspond à la date de fin du contrat d'alternance.

Les écoles de l'administration : pour les personnes qui ont réussi le concours à la suite de leurs études initiales, on considère que l'enquêté a terminé ses études initiales à la fin de cette formation, si cette formation est au moins en partie de nature scolaire.

F20 : FNIVDIP

A la fin de vos études initiales, à quel niveau de diplôme étiez-vous parvenu ?

1. Aucun diplôme
2. CEP (certificat d'études primaires) ou diplôme étranger de même niveau
3. Brevet des collèges, BEPC, brevet élémentaire ou diplôme étranger de même niveau
4. CAP, BEP ou diplôme étranger de même niveau
5. Baccalauréat technologique ou professionnel ou diplôme de ce niveau
6. Baccalauréat général (séries A, B, C, D, E, ES, L, S), brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ou diplôme étranger de même niveau
7. Diplôme de niveau BAC + 2
8. Diplôme de niveau supérieur à BAC + 2

On veut recueillir ici le niveau d'étude et non pas le dernier diplôme obtenu avant la fin des études initiales. Si une personne est allée jusqu'au baccalauréat série L mais n'a pas obtenu le diplôme, vous cochez la modalité 6.

F21 : FARET

Vous avez arrêté vos études parce que :

1. Vous étiez lassé(e) de faire des études
2. Vous aviez besoin d'argent
3. Vous aviez trouvé un emploi
4. Vous aviez atteint le niveau de formation souhaité
5. Vous avez été refusé(e) dans une formation supérieure
6. Vous étiez malade

7. Votre famille avait besoin de votre soutien financier
8. Dans votre famille, le fait de poursuivre vos études n'était pas envisagé.
9. Une guerre vous a empêché de poursuivre vos études
10. Pour d'autres circonstances. Préciser.

Il faut tendre la carte n°3 à l'enquêté. Toutes les modalités de réponse peuvent être saisies simultanément.

F – LES ÉVÈNEMENTS MARQUANTS DE L'ENFANCE

Les questions concernent les événements qui ont marqué la vie de l'enquêté depuis l'enfance jusqu'à l'âge de 18 ans. La réponse, oui ou non, est demandée à chaque ligne. L'enquêté a la possibilité de ne pas répondre (cochez alors la modalité de réponse : refus).

La notion de « marquant » est subjective. L'enquêté apprécie ce qui a été pour lui marquant, dans le cadre de son itinéraire de vie ou de son itinéraire professionnel. Il est vrai qu'un même événement pourra être déclaré comme marquant chez quelqu'un et pas chez une autre personne. L'essentiel est de recueillir des informations qui pourraient expliquer un itinéraire professionnel particulier à cause d'un évènements important survenu pendant l'enfance.

F24 : De votre naissance à vos 18 ans, l'un de ces évènements vous a-t-il marqué ?

FHAND Un handicap (de naissance ou suite à un accident ou un problème de santé)

Permet de faire un lien entre la partie enfance et la partie santé. Ce handicap est repris dans le relevé des handicaps.

FMALDU Une longue maladie

Permet de faire un lien entre la partie enfance et la partie santé. Cette maladie est reprise dans le relevé des maladies.

FSAFA De graves problèmes de santé de l'un de vos proches (père, mère, autre)

Il peut s'agir d'une personne n'ayant pas de liens de sang avec l'enquêté mais qui a beaucoup compté pour lui.

FDEC Le décès d'un proche (père, mère, autre)

Il peut s'agir d'une personne n'ayant pas de liens de sang avec l'enquêté mais qui a beaucoup compté pour lui.

FSEP Vous avez été séparé(e) longtemps d'un de vos proches (père, mère, autre)

Il peut s'agir d'une personne n'ayant pas de liens de sang avec l'enquêté mais qui a beaucoup compté pour lui.

FCOFAM Vous avez été affecté(e) par des conflits familiaux vous concernant ou concernant vos proches.

FDROG Vous avez subi de mauvais traitements, physiques, psychologiques, sexuels

Cette question est délicate. On peut avoir un biais dans la réponse surtout si quelqu'un assiste à l'entretien. Mais le fait d'associer dans l'énoncé plusieurs types de mauvais traitements est un moyen de minimiser ce risque de biais. De plus, on ne demande pas à l'enquêté de préciser.

FEPR Vous avez eu des conditions matérielles de vie éprouvantes (logement exigu, restrictions sur l'alimentation ou les loisirs,...)

FVIOPR Vous avez vécu des conflits ou subi des violences, répétés, à l'école, ou dans votre voisinage (racket, etc.)

FMALAP Vous avez dû interrompre un apprentissage, une formation professionnelle pour raison de santé

Permet de faire un lien entre la partie enfance et la partie santé. Si l'enquêté répond oui à cette question alors on lui demande la nature de l'événement de santé (voir F25 : FENFS)

FGUE Vous avez connu une guerre (un conflit armé)

FAUTEV Vous avez vécu un autre événement grave

F25 : FENFS

Pour quel motif de santé avez-vous dû interrompre un apprentissage ou une formation professionnelle ?

1. handicap ou malformation
2. accident
3. maladie
4. autres symptômes (mal de dos, fatigue chronique, ...)
5. volonté de préserver votre santé (ex : sentiment d'usure, tabagisme passif, ...)

Cette question est posée à chaque fois qu'un événement de santé est la cause d'un événement dans la partie « travail-emploi » ou l'enfance.

Il faut tendre la carte n°7 à l'enquêté. Une seule réponse est attendue car on suppose qu'un seul type d'événement est en cause. Cependant, la programmation permet la saisie de 2 réponses. Cela permet de tenir compte des situations où, par exemple, une maladie est la conséquence d'un handicap.

L'item 5 permet d'apprécier le niveau de maîtrise de l'enquêté de sa santé et d'enregistrer une attitude active de l'enquêté dans cette perspective par rapport à l'objectif de préservation. Dans le cas où l'enquêté choisit cet item, aucune information complémentaire ne lui sera demandée

EMPLOIS, MARCHE DU TRAVAIL

A – LES CARACTÉRISTIQUES DES EMPLOIS DE 5 ANS OU PLUS : LES EMPLOIS LONGS

La Grille Biographique : elle permet à l'enquêté de reconstituer son parcours professionnel. L'ensemble de son itinéraire, depuis la fin des études initiales jusqu'au jour de l'enquête, doit être couvert par une des 4 types de périodes décrites ci-dessous à la question M54b.

Si au terme du remplissage de la grille, certaines années n'étaient pas renseignées, il conviendra de demander à l'enquêté de préciser quelle a été sa situation au regard de l'emploi pendant ces années.

Ecran de transition entre la partie du questionnaire consacrée à l'enfance et l'itinéraire professionnel: il permet de noter combien d'emplois longs, de périodes d'emplois courts, de périodes de chômage et d'inactivité l'enquêté a connu au cours de son itinéraire professionnel.

L'enquêteur dispose des renseignements portés sur la grille biographique et pourra s'appuyer sur des corrections éventuelles de l'enquêté pour remplir cet écran de transition.

Des onglets se créent en nombre équivalent aux périodes déclarées. Par exemple, si l'enquêté a connu deux emplois longs, une période d'emploi courts, une période de chômage et deux périodes d'inactivité, Capi propose un onglet « EMPLOI LONG 1 », un autre « EMPLOI LONG 2 », un autre « EMPLOIS COURTS 1 », un autre « CHOMAGE 1 », un autre « INACTIVITE 1 » et un autre « INACTIVITE 2 ».

M54b : MDEBUT

PRENOM a commencé son itinéraire professionnel par :

1. Un emploi long, de 5 ans ou plus

2. Par une période d'emplois courts, avec éventuellement du chômage (moins d'un an) ou de l'inactivité (moins d'un an).

3. Une période de chômage (de un an et plus)

4. Une période d'inactivité (de un an et plus)

Question introductive : L'ensemble de l'itinéraire professionnel est décrit par 4 types de périodes :
des emplois de 5 ans ou plus : les emplois longs

des périodes ou d'emplois courts (de moins de 5 ans), avec éventuellement du chômage et de l'inactivité (de moins d'un an)

des périodes de chômage de un an ou plus

des périodes d'inactivité de un an ou plus

Les questions portent maintenant sur la description des emplois occupés et périodes de chômage ou d'inactivité connues, dans l'ordre chronologique.

La question M54b permet d'inscrire dans CAPI par quelle type de période l'itinéraire de l'enquêté a débuté (par un emploi long, une période d'inactivité,...).

E56 : ED

Votre « n=1^{er} » emploi long a donc débuté en ?

Date de début de l'emploi long :

L'enquêteur s'appuie sur la grille biographique remplie au préalable pour saisir les date de début d'emploi long.

Au plus, il est prévu de renseigner 10 emplois longs.

E56b : EF**Il s'est terminé en ?****Date de fin de la période de l'emploi long :**

L'enquêteur s'appuie sur la grille biographique remplie au préalable pour saisir les date de début d'emploi long.

E57a à E58– Codage de la profession

Dans le cas d'un cumul de deux temps partiel équivalents, il faut retenir l'emploi qui a été occupé le plus durablement.

Le codage de la profession s'appuie sur Sicore.

E57a : ECS**Quelle était votre profession au début de cet emploi qui a débuté en « date de début d'emploi » ?**

S'il s'agit d'un cumul de temps partiels, demander la profession pour laquelle le temps de travail hebdomadaire est le plus important. Dans le cas d'un cumul de 2 mi-temps, retenir l'emploi qui a été occupé le plus durablement.

Ou bien : Quelle était la profession principale de la personne que vous aidiez ?**E57b : ECSTAT****Au début de cet emploi en « date de début d'emploi », étiez-vous ?**

1. salarié(e) de l'Etat ?
2. salarié(e) d'une collectivité locale, des HLM ou des hôpitaux publics ?
3. salarié(e) d'une entreprise, d'un artisan, d'une association ?
4. salarié(e) chez un particulier ?
5. vous aidiez (au présent : « vous aidez ») un membre de votre famille dans son travail sans être rémunéré(e) ?
6. chef d'entreprise salarié, PDG, gérant(e) minoritaire, associé(e) ?
7. indépendant(e) ou à son compte ?

Description du statut de l'enquêté au début de la période d'emploi long.

E57d : ECSTYP– Le type d'emploi**Quel était votre type d'emploi ?**

1. apprentissage sous contrat
2. placement par une agence d'intérim
3. stage rémunéré en entreprise
4. emploi jeune, CES, contrat de qualification ou autre emploi aidé
5. autre emploi à durée limitée, CDD, contrat court, saisonnier, vacataire etc.
6. Emploi sans limite de durée, CDI, titulaire de la fonction publique

E57e : ECSCLA – Il s'agit d'une précision sur la catégorie socio-professionnelle
Si EnCSTAT = 3 ou 4

Au début de votre emploi, en « date de début d'emploi », étiez-vous classé(e) comme :

01. manoeuvre ou ouvrier(e) spécialisé(e) ?
02. ouvrier(e) qualifié(e) ou hautement qualifié(e), technicien(ne) d'atelier ?
03. technicien(ne) ?
05. agent de maîtrise, maîtrise administrative ou commerciale, VRP (non cadre) ?
07. ingénieur, cadre (à l'exception des directeurs généraux ou de ses adjoints directs) ?
09. employé(e) de bureau, employé(e) de commerce, personnel de services ?
10. directeur général, adjoint direct ?

Si EnCSTAT = 1 ou 2 (salarié de l'Etat, des collectivités locales, des HLM et des hôpitaux publics) :

Au début de votre emploi, en « date de début d'emploi », étiez-vous classé(e) comme :

01. manoeuvre ou ouvrier(e) spécialisé(e) ?
02. ouvrier(e) qualifié(e) ou hautement qualifié(e) ?
03. technicien(ne) ?
04. personnel de catégorie B ou assimilé ?
06. personnel de catégorie A ou assimilé ?
08. personnel de catégorie C ou D ou assimilé ?

E57f : ECSFON – Fonction principale dans laquelle s'inscrit l'enquêté.

Au début de votre emploi, en « date de début d'emploi », quelle était votre fonction principale ?

tendre carte 4

1. production, chantier, exploitation
2. installation, réparation, maintenance
3. gardiennage, nettoyage, entretien ménager
4. manutention, magasinage, logistique
5. secrétariat, saisie, accueil
6. gestion, comptabilité
7. commercial, technico-commercial
8. études, recherche et développement, méthodes
9. enseignement

10. soin des personnes
11. autre fonction

E57g : SALARIES

Combien de salariés employez-vous ?

1. aucun
2. moins de 10 salariés
3. 10 salariés ou plus

Nombre de salariés employés : dans le cas où l'enquêté est chef d'entreprise salarié, PDG, gérant minoritaire, associé(e), indépendant ou à son compte.

E57h : AFTYPTRAV

Faisiez-vous un travail de secrétariat, de vente ou de comptabilité ?

L'enquêté fait-il un travail de secrétariat, de vente ou de comptabilité ? : cela concerne les personnes qui déclarent, dans la question relative au statut (E57b), aider un membre de leur famille sans être rémunérées.

E58 : ESECT

Quel en était le secteur d'activité ?

Il s'agit du secteur d'activité dans lequel l'enquêté occupe son emploi. Il est possible d'accéder à la nomenclature des activités à l'aide de la barre d'espace.

E60 : ETPAR

Travailliez-vous principalement à :

1. Temps complet
2. A temps partiel

Si la personne a exercé son emploi à temps plein et à temps partiel, il convient de retenir la durée de travail dans laquelle elle a exercé le plus longtemps.

A temps complet : 35H pour les entreprises passées aux 35H, 39H pour les autres.

E60b : ETPARD

Quel était le type de ce temps partiel ?

- 1 – Moins de 50%
- 2- Mi-temps (50%)
- 3 – 80%
- 4- Autre

Durée du temps de travail pour les personnes travaillant à temps partiel.

La modalité 4 « Autre » décrit des durées de travail égales à 60%, 70%, 90%, par exemple.

E61 : ETAIL

Quelle était la taille de l'entreprise qui vous employait ?

1. moins de 10 salariés
2. de 10 à moins de 1 000 salariés
3. 1 000 salariés ou plus

Il s'agit du personnel qui se trouve dans l'ensemble des établissements de l'entreprise. L'échelle retenue fournit des plages très larges afin que l'enquêté puisse se situer facilement même s'il ne détient que des informations approximatives.

E62 : ECRAIN

Avez-vous vécu cet emploi avec la crainte de le perdre?

1. Toujours
2. Souvent
3. Parfois
4. Jamais

E63 : EMULT

Au cours de cet emploi, avez-vous exercé d'autres activités professionnelles?

1. Toujours
2. Souvent
3. Parfois
4. Jamais

L'enquêté peut déclarer de 2 emplois dans la même profession, ou dans des professions différentes. Cela concerne essentiellement des personnes qui cumulent des temps partiels. Souvent correspond à « presque tout le temps ».

E63b : EMULTC

Pendant combien d'années avez-vous cumulé vos deux principaux emplois ?

Durée du cumul des deux principaux emplois : cela concerne essentiellement les personnes qui cumulent des temps partiels. La durée du cumul est mesurée en années.

Au plus, le cumul couvre la durée totale de l'emploi long. Un contrôle bloquant est placé sur ce nombre.

E64 : ECHT

Avez-vous connu, au cours de cet emploi, des changements importants dans le contenu ou les conditions de votre travail (changements d'équipement, d'horaires de travail, d'organisation du travail, changement de poste de travail, promotion...)?

1. Oui
2. Non

Changements de travail importants :

L'enquêté doit préciser ici s'il a connu des changements importants dans le contenu ou les conditions de travail alors qu'il occupait un emploi long. Les changements de travail peuvent être des changements d'équipement professionnel, d'horaires, d'organisation du travail, qui sont suffisamment importants pour avoir modifié notablement les conditions d'exercice de cet emploi.

Il ne s'agit pas de tous les changements de travail mais ceux qui ont été considérés comme importants par l'enquêté.

E65 : ENBCHG**Combien de changements de travail importants avez-vous connus ?**Nombre de changements importants :

L'enquêté précise combien il a connu de changements importants pendant qu'il occupait cet emploi long.

L'enquêté peut n'en avoir connu aucun.

S'il en a connu 1 ou plusieurs, il n'en sera retenu qu'un nombre restreint, à l'aide de CAPI, afin de ne pas trop alourdir le questionnement.

Si la durée de l'emploi long est comprise entre 5 ans et moins de 10 ans, un seul changement est retenu, le plus important.

Si la durée de l'emploi long est comprise entre 10 ans et 20 ans, deux changements sont retenus, les plus importants.

Si la durée de l'emploi long est supérieure ou égale à 20 ans, trois changements sont retenus, les plus importants.

E66 : ECHG**En quelle année ce (nième) changement de travail s'est-il produit ?**Année de survenue du changement (le 1^{er}, puis le 2^{ième} et le 3^{ième})

L'enquêté cite ici la date du changement ; le 1^{er}, puis le 2^{ième} et le 3^{ième}, dans l'ordre chronologique.

E67 :**Avant ce changement intervenu en « date du changement », quelles étaient vos conditions de travail ?**

a.EAVCHNUI - Mon travail m'obligeait à ne pas dormir entre minuit et 5h du matin.

(Souvent vaut au moins 50 nuits par an).

b.EAVCHREP - Je devais effectuer un travail répétitif sous contraintes de temps ou un travail à la chaîne.

c.EAVCHEXI - Mon travail était physiquement exigeant : charges lourdes, postures pénibles, bruit, températures excessives, vibrations.

d.EAVCHNOC - J'étais exposé à des produits nocifs ou toxiques : poussières, fumées, microbes, autres agents infectieux, produits chimiques.

e.EAVCHCOM - Je pouvais employer pleinement mes compétences.

f.EAVCHPRE - Je travaillais sous pression.

g.EAVCHPUB - Je vivais des tensions avec un public : clients, usagers, patients, élèves, parents, etc.

h.EAVCHVAL - Mon travail était reconnu à sa juste valeur.

i.EAVCHFAM - J'avais du mal à concilier travail et obligations familiales.

j.EAVCHCOL - J'avais de bonnes relations de travail avec mes collègues.

1. Toujours 2. Souvent 3. Parfois 4. Jamais 5. sans objet

Description des conditions de travail avant le 1^{er} changement :

Dix questions permettent de décrire les conditions de travail avant le 1^{er} changement (**modalités de a à j**). Pour les questions i et j, l'item « sans objet » est disponible.

Cartes 5 et 6.

E67k : EAVCHAUTL

Dans ce travail, qu'est ce qui vous a marqué le plus, en positif ou en négatif ?

L'enquêté peut choisir une réponse parmi les 10 conditions de travail de la question précédente ou citer une caractéristique de son travail, de son choix.

La consigne à enquêteurs précise : *l'enquêté répond ce qu'il veut. Cela peut être une condition de travail déjà citée ou bien quelque chose de différent . Vous ajouterez un + ou un - derrière le libellé pour indiquer s'il s'agit d'un caractère positif ou négatif.*

Si l'enquêté n'a pas de réponse à fournir à cette question, noter RAS.

E68 : ECHOR

Quelles étaient les origines du 1^{er} changement de contenu ou de conditions de travail intervenues en « date du changement » ?

1. un changement technologique, d'équipement, de machine ou d'outil dans l'entreprise
2. un changement d'organisation du travail dans l'entreprise : horaires, répartition des tâches,...
3. un changement de poste ou d'activité,
4. un changement de durée de travail
5. un changement de statut
6. autre changement : *en clair*

Origines du 1^{er} (2^{ème}, 3^{ème}) changement de contenu ou conditions de travail :

Plusieurs réponses sont possibles.

E69 : ECHIMP

Pouvez-vous préciser si c'était ... *(une seule réponse)*

1. Un changement qui vous a été imposé
2. Un changement réalisé à votre demande, souhaité par vous
3. Ni l'un ni l'autre, vous avez accepté une proposition

Changement imposé ou non : l'enquêté doit préciser ici si le ou les changements précédemment énoncés (d'organisation, de poste, de durée de travail,...) ont été essentiellement imposés ou bien choisis, souhaité, attendu ou ni l'un ni l'autre.

E70 : ECHSAN

Pouvez-vous préciser si c'était ... *(une seule réponse)*

1. en raison d'un problème lié à votre santé
2. pour un autre motif.

Lien entre changement de travail et état de santé :

C'est un des objets de l'enquête SIP d'établir un lien entre l'itinéraire professionnel, les emplois occupés et l'état de santé.

E71 : ECHMSANL

Quelle était la nature de ce problème ?

1. handicap ou malformation
2. accident
3. maladie
4. autres symptômes (mal de dos, fatigue chronique, ...)
5. volonté de préserver votre santé (ex : sentiment d'usure, tabagisme passif, ...)

Une réponse est attendue mais plusieurs réponses sont possibles si une maladie est la conséquence d'un handicap par exemple.

Carte 7.

E72 : ECHCS

A l'occasion de ce (n^{ième}) changement de conditions de travail, avez-vous aussi changé de profession ?

1. Oui
2. Non

E73 à E73h – On recherche la nouvelle profession occupée (Codage de la profession à l'aide de Sicore)

Voir E57a à E58.

E74 :

Après ce changement intervenu en « *date du changement* », quelles étaient vos conditions de travail ?

a.EAPCHNUI - Mon travail m'obligeait à ne pas dormir entre minuit et 5h du matin.

(Souvent vaut au moins 50 nuits par an).

b.EAPCHREP - Je devais effectuer un travail répétitif sous contraintes de temps ou un travail à la chaîne.

c.EAPCHEXI - Mon travail était physiquement exigeant : charges lourdes, postures pénibles, bruit, températures excessives, vibrations.

d.EAPCHNOC - J'étais exposé à des produits nocifs ou toxiques : poussières, fumées, microbes, autres agents infectieux, produits chimiques.

e.EAPCHCOM - Je pouvais employer pleinement mes compétences.

f.EAPCHPRE - Je travaillais sous pression.

g.EAPCHPUB - Je vivais des tensions avec un public : clients, usagers, patients, élèves, parents, etc.

h.EAPCHVAL - Mon travail était reconnu à sa juste valeur.

i.EAPCHFAM - J'avais du mal à concilier travail et obligations familiales.

j.EAPCHCOL - J'avais de bonnes relations de travail avec mes collègues.

1. Toujours 2. Souvent 3. Parfois 4. Jamais 5. sans objet

Description des conditions de travail après le 1^{er} changement :

Dix questions décrivent les conditions de travail après le 1^{er} (2^{ème} ou 3^{ème}) changement (**modalités de a à j**). Pour les questions i et j, l'item « sans objet » est disponible.

Les questions sont les mêmes pour décrire les conditions de travail avant et après changement. Cartes 5 et 6.

E74k : EAPCHAUTL

Dans ce travail, qu'est ce qui vous a marqué le plus, en positif ou en négatif ?

L'enquêté peut choisir une réponse parmi les 10 conditions de travail de la question précédente ou citer une autre caractéristique de son travail, de son choix.

La consigne à enquêteurs précise : *l'enquêté répond ce qu'il veut. Cela peut être une condition de travail déjà citée ou bien quelque chose de différent . Vous ajouterez un + ou un – derrière le libellé pour indiquer s'il s'agit d'un caractère positif ou négatif.*

Si l'enquêté n'a pas de réponse à fournir à cette question, noter RAS.

E77 : ECIRFIN

Comment cet emploi a-t-il pris fin ?

1. par la fin d'un contrat, d'une mission ou le non-renouvellement par l'employeur
2. par un licenciement
3. par une démission ou votre refus de renouveler un contrat
- 4. par l'arrêt d'une activité indépendante**
5. par un départ à la retraite ou en pré-retraite
6. autre cas, préciser : **ECIRFINL**

Carte 8.

E78 : EFIN

Selon vous, la cause de cette fin d'emploi a été occasionnée, au moins en partie par :

1. votre santé
2. le souhait de préserver votre santé
3. ni l'un, ni l'autre.

C'est un des objets de l'enquête SIP d'établir un lien entre l'itinéraire professionnel, les emplois occupés et l'état de santé.

E79 : EMOTFINL

Quelle était la nature de ce problème ?

1. handicap ou malformation
2. accident
3. maladie
4. autres symptômes (mal de dos, fatigue chronique, ...)
5. volonté de préserver votre santé (ex : sentiment d'usure, tabagisme passif, ...)

Une réponse est attendue mais plusieurs réponses sont possibles si une maladie est la conséquence d'un handicap par exemple.
Carte 7.

E79b – A la fin de cet emploi, quel type de période l'enquêté a-t-il connu? Un emploi long, une période d'emplois courts, de chômage ou d'inactivité?

Le questionnement portant sur l'itinéraire professionnel se poursuit par la description de la période suivante. Celle-ci est connue de l'enquêteur qui l'a notée sur la Grille Biographique.

Ecran de transition entre deux périodes de l'itinéraire professionnel:

L'ensemble de l'itinéraire professionnel est décrit par 4 types de périodes :

des emplois de 5 ans ou plus : les emplois longs

des périodes ou emplois courts (de moins de 5 ans), avec éventuellement du chômage et de l'inactivité (de moins d'un an)

des périodes de chômage de un an ou plus

des périodes d'inactivité de un an ou plus

Description de la période suivante (ordre chronologique).

B – EMPLOIS COURTS DE MOINS DE 5 ANS, AVEC ÉVENTUELLEMENT DU CHÔMAGE DE MOINS DE 1 AN OU DE L'INACTIVITÉ DE MOINS DE 1 AN

A80 : ALTD

La n^{ième} période a débuté en :

Date de début de la période d'emplois courts :

L'enquêteur s'appuie sur la grille biographique remplie au préalable pour saisir les date de début de la période d'emplois courts.

Au plus, il est prévu de renseigner 15 périodes d'emplois courts.

A81 : ALTF

Elle s'est terminée en :

Date de fin de la période d'emplois courts :

L'enquêteur s'appuie sur la grille biographique remplie au préalable pour saisir les date de début des périodes d'emplois courts.

A81a : AEMPAC

Formulation si la date de l'enquête est antérieure au 31/12/06

Actuellement, occupez-vous un emploi et ce depuis 6 mois ou plus ?

Formulation si la date de l'enquête est postérieure au 31/12/06

Au 31 décembre 2006, occupiez-vous un emploi depuis 6 mois ou plus ?

1.Oui

2.Non

L'enquêté occupe-t-il un emploi au moment de l'enquête et ce, depuis au moins 6 mois ? Avec cette question, il est possible ainsi de connaître la situation réelle de l'enquêté qui se trouve en période d'emplois courts au moment de l'enquête. Dans ce type de période, l'enquêté peut également être de manière ponctuelle, au chômage ou en inactivité.

A81b : AEMPR

Avez-vous occupé un emploi d'une durée minimum de 6 mois qui aurait pris fin après le 01/01/2006 ?

1.Oui

2.Non

Un emploi, pour être considéré comme un emploi récent, doit avoir pris fin en 2006. Il peut aussi bien avoir pris fin le 1^{er} janvier 2006 comme au mois de décembre de cette même année.

A82 : ASIT

Au cours de cette période d'emplois courts de «date de début à date de fin de période », étiez-vous:

1.principalement en emploi

2.principalement au chômage

3.principalement en inactivité

4.aucun des trois cas précédents

La modalité 4 décrit des périodes où l'enquêté a connu de l'emploi, du chômage ou de l'inactivité sans pouvoir indiquer si l'une des situations décrites est plus fréquente qu'une autre

A82a : ACHOM

Dans cette période, avez-vous connu des périodes de chômage ?

1.Oui

2.Non

A82b : ACHOMF

Avez-vous été au chômage :

1. Souvent

2.Parfois

Fréquence du chômage : pendant cette période d'emplois courts

A83 : ANBALT

Combien d'emplois différents avez-vous occupés durant cette période ?

L'enquêté comptabilise ici tous les emplois occupés durant cette période d'emplois courts. Si l'enquêté a occupé un grand nombre d'emplois courts et a des difficultés à les dénombrer, il peut donner un nombre approximatif. Le nombre d'emplois court doit être au moins égal à 0 et au plus à 40.

Cependant, si l'enquêté précise avoir occupé un emploi d'au moins 6 mois dans une période d'emplois courts récente, le nombre d'emplois courts de la période ne peut être égal à 0. Il sera alors égal à 1 au minimum.

A84 :

Pouvez-vous définir pour cette période, quelle profession vous avez occupée principalement ?

La profession principale :

Retenir la profession occupée le plus souvent.

Dans la cas particulier, qui doit rester un cas rare, où l'enquêté ne peut déterminer la profession occupée le plus souvent, il choisira de décrire la profession qui a eu le plus d'impact sur son parcours, la plus qualifiante, professionnalisante,...

S'il s'agit d'un cumul de temps partiels, demander la profession pour laquelle le temps de travail hebdomadaire est le plus important. Dans le cas d'un cumul de 2 mi-temps, retenir l'emploi qui a été occupé le plus durablement.

***Ou bien :* Quelle était (est) la profession principale de la personne que vous avez aidée (vous aidez) ?**

A84b à A84h – Codage de la profession principale à l'aide de Sicore. Voir E57b à E57h.

Dans le cadre de la description de la profession principale, l'enquêté choisit le statut occupé le plus longtemps si il en a connu plusieurs dans cette profession. Il en va de même pour la fonction et le type d'emploi.

A85 : ASEC

Pouvez-vous définir pour cette période d'emplois courts, quel a été le secteur d'activité dans lequel vous avez travaillé le plus souvent ?

Il s'agit du secteur d'activité dans lequel l'enquêté occupe son emploi **le plus souvent** occupé. Il est possible d'accéder à la nomenclature des activités à l'aide de la barre d'espace.

A85b : ATYPP

La profession principale que vous venez de décrire est :

- 1.celle que vous avez occupée le plus souvent dans la période
- 2.celle qui a eu un certain impact sur votre itinéraire professionnel (profession qualifiante,...)

Profession principale par la durée ou pour un autre critère :

Il s'agit de préciser ici quel type de profession principale l'enquêté a retenu sur cette période, en question A84. Est-ce celle qui a duré le plus longtemps et qu'il convient de privilégier ou à défaut, une profession, qui bien qu'occupée autant qu'une autre sur la période d'emplois courts, a eu un certain impact sur l'itinéraire de l'enquêté ?

A87 : ATPAR– Voir E60

A87b : ATPARD– Voir E60b

A87c : ATAIL

Quelle était la taille de l'entreprise qui vous employait le plus souvent -l'entreprise comprenant l'ensemble des établissements ?

1. moins de 10 salariés
2. de 10 à moins de 1 000 salariés
3. 1 000 salariés ou plus

Taille de l'entreprise qui vous employait le plus souvent :

Il s'agit du personnel qui se trouve dans l'ensemble des établissements de l'entreprise. L'échelle retenue fournit des plages très larges afin que l'enquêté puisse se situer facilement même s'il ne détient que des informations approximatives.

Si l'enquêté est employé dans deux entreprises de taille très différente à mi-temps, il convient de retenir l'entreprise dans laquelle l'enquêté a travaillé le plus longtemps.

A88 : AMULT – Voir E63.**A88b : AMULTC**

Pendant combien d'années avez-vous cumulé plusieurs activités professionnelles ?

Durée du cumul des deux principaux emplois : cela concerne essentiellement des personnes qui cumulent des temps partiels. La durée du cumul est mesurée en années.

Au plus, le cumul couvre au plus la durée totale de la période d'emplois courts. Un contrôle bloquant est placé sur ce nombre.

A89 : ACH

Avez-vous connu, au cours de cette période entre « date de début et date de fin de période », des changements importants dans le contenu ou les conditions de votre travail ? (changements d'équipement, d'horaires de travail, d'organisation du travail, changement de poste, promotion, avec ou non changement d'employeur...)

- 1.Oui
- 2.Non

Changements de travail importants :

L'enquêté doit ici préciser s'il a connu des changements importants dans le contenu ou les conditions de travail alors qu'il occupait un emploi long. Les changements de travail peuvent être des changements d'équipement professionnel, d'horaires, d'organisation du travail,...qui sont suffisamment importants pour avoir modifié notablement les conditions d'exercice de cet emploi.

Il ne s'agit pas de tous les changements de travail mais ceux qui sont considérés comme importants par l'enquêté.

A90 : ANBCHG

Combien de changements importants de travail avez-vous connus ?

Nombre de changements importants :

Quand la durée de la période d'emplois courts est inférieure à 5 ans, il n'y a pas de questions sur les changements de conditions ou de contenu de travail.

Quand la durée de la période d'emplois courts est supérieure à 5 ans, l'enquêté précise combien il a connu de changements importants pendant qu'il se trouvait dans cette période d'emplois courts. Il peut en déclarer 9 au plus.

A l'aide de CAPI, il n'en sera retenu qu'un nombre restreint afin de ne pas trop alourdir le questionnement.

Si la durée de la période d'emplois courts est comprise entre 5 ans et moins de 10 ans, un seul changement est retenu, le plus important.

Si la durée de la période d'emplois courts est comprise entre 10 ans et 20 ans, deux changements sont retenus, les plus importants.

Si la durée de la période d'emplois courts est supérieure ou égale à 20 ans, trois changements sont retenus, les plus importants.

Les changements de conditions ou de contenu de travail peuvent survenir à l'occasion du passage d'un emploi court à un autre ou au cours d'un même emploi.

A91 : ACHG

En quelle année ce (n^{ième}) changement de travail s'est-il produit ?

L'enquête cite ici le ou les changements (au plus 3) les plus importants, dans l'ordre chronologique.

A91a : AACS

Avant ce (n^{ième}) changement intervenu en « date du changement », étiez-vous « profession principale » ?

L'enquête occupe-t-il la « profession principale » avant le changement ?

A91b à A91 h - On recherche la profession occupée avant le changement si l'enquête n'occupe pas la profession déclarée en « profession principale » sur la période.
Voir E57a à E57h.

A91i – Secteur d'activité de la profession occupée avant le changement de contenu ou de conditions de travail.

A92 :

Avant ce changement de travail intervenu en « date du changement », quelles étaient vos conditions de travail ?

a.AAVCHNUI - Mon travail m'obligeait à ne pas dormir entre minuit et 5h du matin.

(Souvent vaut au moins 50 nuits par an).

b.AAVCHREP - Je devais effectuer un travail répétitif sous contraintes de temps ou un travail à la chaîne.

c.AAVCHEXI - Mon travail était physiquement exigeant : charges lourdes, postures pénibles, bruit, températures excessives, vibrations.

d.AAVCHNOC - J'étais exposé à des produits nocifs ou toxiques : poussières, fumées, microbes, autres agents infectieux, produits chimiques.

e.AAVCHCOM - Je pouvais employer pleinement mes compétences.

f.AAVCHPRE - Je travaillais sous pression.

g.AAVCHPUB - Je vivais des tensions avec un public : clients, usagers, patients, élèves, parents, etc.

h.AAVCHVAL - Mon travail était reconnu à sa juste valeur.

i.AAVCHFAM - J'avais du mal à concilier travail et obligations familiales.

j.AAVCHCOL - J'avais de bonnes relations de travail avec mes collègues.

1. Toujours 2. Souvent 3. Parfois 4. Jamais 5. sans objet

Description des conditions de travail avant le 1^{er} changement :

Dix questions décrivent les conditions de travail avant le 1^{er} changement (**modalités de a à j**). Pour les questions i et j, l'item « sans objet » est disponible.

Cartes 5 et 6.

A92k : AAVCHAUTL

Dans ce travail, qu'est ce qui vous a marqué le plus en positif ou en négatif ?

L'enquêté peut choisir une réponse parmi les 10 modalités de la question précédente sur les conditions de travail ou citer une caractéristique de son travail, de son choix.

La consigne à enquêteurs précise : *l'enquêté répond ce qu'il veut. Cela peut être une condition de travail déjà citée ou bien quelque chose de différent . Vous ajouterez un + ou un – derrière le libellé pour indiquer s'il s'agit d'un caractère positif ou négatif.*

Si l'enquêté n'a pas de réponse à fournir à cette question, noter RAS.

A93a : ACHORE

Ce (nième) changement de contenu ou de conditions de travail intervenu en « date du changement » correspondait-il à un changement d'employeur ?

1.Oui

2.Non

A93 : ACHOR

Quelle était l'origine de ce changement de contenu ou de conditions de travail intervenu en « date du changement »?

1. un changement technologique, d'équipement, de machine ou d'outil dans l'entreprise
2. un changement d'organisation du travail dans l'entreprise : horaires, répartition des tâches,...
3. un changement de poste ou d'activité,
4. un changement de durée de travail
5. un changement de statut
6. autre changement - **ACHORL**

Plusieurs réponses possibles.

A94 : ACHIMP

Pouvez-vous préciser si c'était ... (une seule réponse)

1. Un changement qui vous a été imposé
2. Un changement réalisé à votre demande, souhaité par vous

3. Ni l'un ni l'autre, vous avez accepté une proposition

Changement imposé ou non : l'enquêté doit préciser ici si le ou les changements précédemment énoncés (d'organisation, de poste, de durée de travail,...) ont été essentiellement imposés ou bien choisis, souhaité, attendu ou ni l'un ni l'autre.

A95 : ACHSAN

Pouvez-vous préciser si c'était :

(une seule réponse)

1. en raison d'un problème lié à votre santé
2. pour un autre motif.

C'est un des objets de l'enquête SIP d'établir un lien entre l'itinéraire professionnel, les emplois occupés et l'état de santé.

A96 : ACHMSAN

Quelle était la nature de ce problème ?

1. handicap ou malformation
2. accident
3. maladie
4. autres symptômes (mal de dos, fatigue chronique, ...)
5. volonté de préserver votre santé (ex : sentiment d'usure, tabagisme passif, ...)

Une réponse est attendue mais plusieurs réponses sont possibles si une maladie est la conséquence d'un handicap par exemple.

Carte 7.

A97 : ACHCS

A l'occasion de ce (n^{ième}) changement de conditions de travail, avez-vous aussi changé de profession ?

1. Oui
2. Non

Le changement de contenu ou de conditions de travail s'est-il traduit ou accompagné d'un changement de profession ?

A98 : APCS

Après ce n^{ième} changement de conditions de travail intervenu en « date du changement », étiez-vous « une des professions déjà citée dans la période » ?

1. Oui
2. Non

APCSD :

Laquelle ?

L'enquêté choisit parmi les professions qu'il a déjà citées.

A98b à A98h– On recherche la profession occupée après le changement de contenu ou conditions de travail.
Codage de la profession occupée après le nième changement à l'aide de Sicore.
Voir E57a à E57h.

A98i :

Après ce(n^{ième}) changement, quel était le secteur d'activité dans lequel vous avez travaillé le plus souvent ?

Il s'agit du secteur d'activité dans lequel l'enquêté occupe son emploi **le plus souvent** occupé. Il est possible d'accéder à la nomenclature des activités à l'aide de la barre d'espace.

A99 :

Après ce (n^{ième}) changement intervenu en « date du changement », quelles étaient vos conditions de travail ?

a.AAPCHNUI - Mon travail m'obligeait à ne pas dormir entre minuit et 5h du matin.

(Souvent vaut au moins 50 nuits par an).

b.AAPCHREP - Je devais effectuer un travail répétitif sous contraintes de temps ou un travail à la chaîne.

c.AAPCHEXI - Mon travail était physiquement exigeant : charges lourdes, postures pénibles, bruit, températures excessives, vibrations.

d.AAPCHNOC - J'étais exposé à des produits nocifs ou toxiques : poussières, fumées, microbes, autres agents infectieux, produits chimiques.

e.AAPCHCOM - Je pouvais employer pleinement mes compétences.

f.AAPCHPRE - Je travaillais sous pression.

g.AAPCHPUB - Je vivais des tensions avec un public : clients, usagers, patients, élèves, parents, etc.

h.AAPCHVAL - Mon travail était reconnu à sa juste valeur.

i.AAPCHFAM - J'avais du mal à concilier travail et obligations familiales.

j.AAPCHCOL - J'avais de bonnes relations de travail avec mes collègues.

1. Toujours 2. Souvent 3. Parfois 4. Jamais 5. sans objet

Description des conditions de travail après le 1^{er} (2^{ième}, 3^{ième}) changement :

Dix questions décrivent les conditions de travail après le 1^{er} (2^{ième}, 3^{ième}) changement (**modalités de a à j**). Pour les questions i et j, l'item « sans objet » est disponible.

Les questions sont les mêmes pour décrire les conditions de travail avant et après changement.

Cartes 5 et 6.

A99k : AAPCHAUTL

Dans ce travail, qu'est ce qui vous a marqué le plus en positif ou en négatif ?

L'enquêté peut choisir une réponse parmi les 10 modalités de la question précédente sur les conditions de travail ou citer une autre caractéristique de son travail, de son choix.

La consigne à enquêteurs précise : *l'enquêté répond ce qu'il veut. Cela peut être une condition de travail déjà citée ou bien quelque chose de différent . Vous ajouterez un + ou un – derrière le libellé pour indiquer s'il s'agit d'un caractère positif ou négatif.*

Si l'enquêté n'a pas de réponse à fournir à cette question, noter RAS.

A102 : ACIRFIN

Comment le dernier emploi que vous avez occupé au cours de cette période de « date de début à date de fin de période » a-t-il pris fin ?

1. par la fin d'un contrat, d'une mission ou le non-renouvellement par l'employeur
2. par un licenciement
3. par une démission ou votre refus de renouveler un contrat
4. par l'arrêt d'une activité indépendante
5. par un départ à la retraite ou en pré-retraite
6. autre cas, préciser : **ACIRFINL**

Carte 9.

A103 :AFIN

Selon vous, la fin de cette période d'emplois courts a été occasionnée, au moins en partie par:

1. votre santé
2. le souhait de préserver votre santé
3. ni l'un, ni l'autre.

A104 : AMOTFIN

Quelle était la nature de ce problème ?

1. handicap ou malformation
2. accident
3. maladie
4. autres symptômes (mal de dos, fatigue chronique, ...)
5. volonté de préserver votre santé (ex : sentiment d'usure, tabagisme passif, ...)

Une réponse est attendue mais plusieurs réponses sont possibles si une maladie est la conséquence d'un handicap par exemple.

Carte 7.

A105 : ASUITE

En « AnLTF », cette période d'emplois courts alternant avec du chômage ou de l'inactivité (de moins de 1 an) a pris fin. C'était pour une période :

A la fin de cette période d'emplois courts, quel type de période l'enquêté a-t-il connu? Un emploi long, une période de chômage ou d'inactivité?

Deux périodes d'emplois courts ne peuvent se suivre car dans ce cas il faut considérer qu'il s'agit d'une seule et globale période d'emplois courts (par exemple : une période de ce type décrite de 1995 à 1998 et une autre, de 1998 à 2000, constituent une seule période d'emplois courts qui sera enregistrée sur la période 1995-2000).

Le questionnement portant sur l'itinéraire professionnel se poursuit par la description de la période suivante. Celle-ci est connue de l'enquêteur qui l'a notée sur la Grille Biographique.

Ecran de transition entre deux périodes de l'itinéraire professionnel:

L'ensemble de l'itinéraire professionnel est décrit par 4 types de périodes :

des emplois de 5 ans ou plus : les emplois longs

de l'inactivité (d'au moins un an)

des périodes de chômage de un an ou plus

Description de la période suivante (ordre chronologique).

C – DANS VOTRE EMPLOI ACTUEL OU RÉCENT : DESCRIPTION DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Cet onglet se crée automatiquement quand l'enquêté déclare être en emploi long ou en période d'emplois courts au moment de l'enquête ou l'avoir été récemment (en 2006).

Dans ce cas, l'enquêteur sera orienté vers cet onglet en fin de description de l'emploi long ou de la période d'emplois courts qui l'occupe actuellement ou qu'il a occupé récemment.

Les libellés changent selon que l'enquêté conclut son itinéraire professionnel sur un emploi long, un emploi court ou selon que la période d'emplois est en cours au moment de l'enquête.

Ecran de transition : EARTRAV

« L'enquêté est-il en arrêt de travail pour maladie, accident,...depuis un an ou plus ? »

1.Oui

2.Non

EA101 : EACAP

Pouvez-vous décrire vos conditions de travail avant votre arrêt de travail pour maladie, accident, ... ?

1.Oui

2.Non

L'enquêté peut-il décrire ses conditions de travail, avant l'arrêt de travail pour maladie, accident... ?

EA102 : EACS

La profession que vous exercez aujourd'hui est-elle l'une de celles que vous m'avez déjà citées :?

***Ou bien* : La dernière profession que vous avez occupée pendant plus de 6 mois et qui a pris fin après le 1^{er} janvier 2006 est-elle l'une de celles que vous m'avez déjà citées ?**

***Ou bien* : La dernière profession que vous avez occupée dans votre emploi long de « début et fin de période d'emploi long » est-elle l'une de celles que vous m'avez déjà citées?**

Ou bien : La profession que vous exerciez au 31/12/2006 est-elle l'une de celles que vous m'avez déjà citées ?

Profession s citées dans la dernière période d'emplois courts ou dans le dernier emploi long

- 1.Oui
- 2.Non

La profession que la personne exerce aujourd'hui ou a exercé récemment se trouve t-elle parmi celles déjà citées dans l'emploi long ou période d'emplois courts qui conclut l'itinéraire professionnel de l'enquête ?

EA103 : EACSD

Quelle est cette profession ?

Choisir une profession parmi celles déjà citées.

EA104 :

Alors, quelle nouvelle profession occupez-vous ?

Ou bien : Alors, quelle autre profession avez-vous occupé ?

Ou bien : Alors, quelle était la profession que vous occupiez au 31/12/2006 ?

Décrire la profession occupée actuellement ou récemment si cette profession n'a pas déjà été citée dans l'emploi long ou la période d'emplois courts qui conclut l'itinéraire professionnel.

EA105 : Codage profession actuelle ou récente à l'aide de Sicore. Voir E57b à E57h.

EA107 :

Aujourd'hui, travaill(i)ez-vous habituellement ?

Ou bien : En fin d'année 2006, travailliez-vous ?

EALIEWDO : à votre domicile

EALIEWLO : dans les locaux de votre employeur (entreprise pour les indépendants)

EALIEWPU : **sur la voie ou l'espace public**

EALIWSA : dans des salons, lieux de conférences, de formations

EALIEWCL : en clientèle (visites de clients, personnes à domicile, réparations, etc.)

EALIEWVE : dans un véhicule pour le transport, la livraison...

EALIWMI : en mission (intérim, autre) ou en déplacement

EALIEWAU : dans un autre endroit

- 1.Oui
- 2.Non

Lieu d'exercice de sa profession.

Plusieurs réponses possibles.

EA109 : EATPAR

Travaill(i)ez-vous à temps partiel ?

- 1.Oui

2.Non

EA109b : EATPARD

Quel est(était) ce type de temps partiel ?

Ou bien : Avant le 31/12/2006, quel était le type de ce temps partiel ?

- 1 – Moins de 50%
- 2- Mi-temps (50%)
- 3 – 80%
- 4- Autre

EA110 : EARAISTP

Pour quelle raison travaillez-vous à temps partiel ?

Pour quelle raison avez-vous travaillé à temps partiel ?

- 1. Pour exercer une autre activité professionnelle
- 2. Pour suivre des études, une formation
- 3. Pour raison de santé
- 4. Parce que vous n'avez pas trouvé d'emploi à temps plein
- 5. Pour vous occuper d'enfants ou d'un autre proche
- 6. Pour disposer de temps libre ou faire des travaux domestiques
- 7. Pour consacrer du temps à des activités choisies
- 8. Pour une autre raison (préciser) : **EARAISTPL**

Carte 10.

EA111 : EANBH

Combien d'heures de travail avez-vous réellement effectuées la dernière semaine travaillée ?

Choisir une semaine sans congés.

EA112 : EADUJOU

En général lors d'une journée, combien d'heures êtes-vous (étiez) absent de chez vous du fait de votre travail ?

Nombre d'heures d'absence du domicile, pour son travail, au cours d'une journée.

Le temps de travail et le temps de trajet.

EA113 (29 questions)

Présentation du thème : Je vais vous lire des situations et vous allez me dire si elles correspondent à ce que vous vivez aujourd'hui ou ce que vous avez vécu dans votre dernier emploi

Nous allons tout d'abord aborder vos horaires et votre rythme de travail :

- 1. **EANUI** : Mon travail m'oblige(ait) à ne pas dormir entre minuit et 5h du matin (50 nuits par an équivaut à souvent)

2. **EAHSEM** : La durée de travail est (était) souvent supérieure à 48 h par semaine (au moins 20 semaines par an équivaut à « souvent »)

3. **EAPOST** : J'occupe(ais) un travail posté en horaires alternants ou en roulement (un travail posté est un travail en équipe).

4. **EADEPL** : Je dois (devais) effectuer des déplacements fréquents obligeant à dormir hors de votre domicile (au moins 50 fois par an équivaut à souvent).

5. **EAIRRE** : J'ai (avais) des horaires irréguliers difficilement prévisibles

6. **EAMOR** : Ma journée de travail est (était) morcelée, en 2 périodes séparées par 3 h ou plus

Ecran de type OK

Nous abordons maintenant les contraintes physiques de votre travail :

7. **EAREP** : J'effectue(ais) un travail répétitif sous contraintes de temps ou un travail à la chaîne

8. **EAEXI** : Mon travail est (était) physiquement exigeant

Ecran de type OK

Vous êtes (étiez) exposé(e) à :

9. **EALOUR** : Porter des charges lourdes lors de manutention

10. **EAPOSTU** : Des postures pénibles ou fatigantes à la longue : debout prolongé, accroupi, courbé, bras en l'air, en torsion, position forcée.

11. **EABRUI** : Un bruit intense fréquemment, empêchant d'entendre la voix d'une personne placée à 2 ou 3 mètres même si elle crie.

12. **EAENV** : Au froid, à la chaleur, à l'humidité ou à la saleté.

13. **EAVIB** : Des efforts ou des vibrations importantes sur outils, machines, véhicules

14. **EANOC** : Des produits (ou substances) nocifs ou toxiques : poussières, fumées, microbes, produits chimiques

Ecran de type OK

Nous allons maintenant parler de l'organisation de votre travail :

Les affirmations suivantes correspondent – elles à votre travail actuel ou récent, avec quelle fréquence ?

15. **EACOM** : Je peux (pouvais) employer pleinement mes compétences

16. **EALATI** : Dans ma tâche, j'ai (ou j'avais) très peu de liberté pour décider comment je fais mon travail

17. **EAQUA** : J'ai (avais) les moyens de faire un travail de qualité

18. **EAPRE** : Je travaille(travaillais) sous pression
19. **EATROP** : Je dois(devais) penser à trop de choses à la fois
20. **EAWEX** : On me demande (ou demandait) d'effectuer une quantité de travail excessive
21. **EATROT** : Je pense(pensais) encore à mon travail avant de m'endormir.
22. **EAHUM** : Dans mon travail je dois (devais) cacher mes émotions ou faire semblant d'être de bonne humeur
23. **EAPEUR** : Je travaille (ais) avec la peur de perdre mon emploi
24. **EAETHI** : Dans mon travail je dois (devais) faire des choses que je désapprouve (vente abusive, réaliser des licenciements,...).
25. **EASECU** : Il m'arrive (ait) d'avoir peur pendant mon travail (pour ma sécurité, celle des autres...)
26. **EAPUB** : Je vis (vivais) des tensions avec un public : usagers, élèves, patients, voyageurs, clients.
27. **EAVAL** : Mon travail est(était) reconnu à sa juste valeur
28. **EAFAM** : J'ai (avais) du mal à concilier mon travail avec mes obligations familiales
29. **EACOL** : J'ai (avais) de bonnes relations de travail avec mes collègues.

1. toujours 2. souvent 3. parfois 4. jamais 5. sans objet
La modalité 5 n'est valide que pour les items 20,28 et 29 uniquement.

Description très précise des conditions de travail actuelles :

Au total, 29 questions sur les conditions de travail : horaires et rythme de travail (questions 1 à 7), pénibilités physiques (8 à 14), contraintes d'organisation, psychosociales et relation dans le travail (15 à 29).

Carte 6.

EA114c : EAPNSGL

Dans ce travail, qu'est ce qui vous a marqué le plus, en positif ou en négatif?

L'enquêté peut choisir une réponse parmi les 10 modalités de la question précédente sur les conditions de travail ou citer une caractéristique de son travail, de son choix.

La consigne à enquêteurs précise : *l'enquêté répond ce qu'il veut. Cela peut être une condition de travail déjà citée ou bien quelque chose de différent . Vous ajouterez un + ou un - derrière le libellé pour indiquer s'il s'agit d'un caractère positif ou négatif.*

Si l'enquêté n'a pas de réponse à fournir à cette question, noter RAS.

EA115 :

« Parl(i)ez-vous de votre travail avec vos collègues ? ».

Je parle (ais) de mon travail avec mes collègues... ? :

EAPAREP : 1. sur le temps de repos (repas, autre) ou de pause

EAPARW : 2. en travaillant

EAPARSYN : 3. dans des réunions syndicales

EAPAREUN : 4. dans des réunions organisées dans le cadre du travail

EAPARHO : 5. hors le temps de travail

EA116 : EACIRFIN

Comment cet emploi a t-il pris fin ?

1. par la fin d'un contrat, d'une mission ou le non-renouvellement par l'employeur
2. par un licenciement
3. par une démission ou votre refus de renouveler un contrat
4. par l'arrêt d'une activité indépendante
5. par un départ à la retraite ou en pré-retraite
6. autre cas, préciser : **EACIRFINL**

EA117 : EAFINSA

Selon vous, votre santé a-t-elle été, au moins en partie, la cause de cette fin de période ?

1. Oui
2. Non

EA118 : EAMOTSAN

Quelle était la nature de ce problème

1. handicap ou malformation
2. accident
3. maladie
4. autres symptômes (mal de dos, fatigue chronique, ...)
5. volonté de préserver votre santé (ex : sentiment d'usure, tabagisme passif, ...)

Une réponse est attendue mais plusieurs réponses sont possibles si une maladie est la conséquence d'un handicap par exemple.

Carte 7.

A ce stade , l'enquêté a fini de décrire son itinéraire puisqu'il vient de décrire l'emploi qu'il occupe actuellement ou a occupé très récemment. L'enquêteur est orienté vers la suite du questionnaire qui portent sur le bilan de l'itinéraire professionnel, les activités sociales, les revenus et la santé.

D – PÉRIODES DE CHÔMAGE DE PLUS D'UN AN

C119 : CHOD

Votre n^{ième} période de chômage a donc débuté en ?

Date de début de la période de chômage :

L'enquêteur s'appuie sur la grille biographique remplie au préalable pour saisir les date de début de la période de chômage.

Au plus, il est prévu de renseigner 15 périodes de chômage.

C120 : CHOF

Votre n^{ième} période de chômage a donc pris fin en ?

Date de fin de la période de chômage :

L'enquêteur s'appuie sur la grille biographique remplie au préalable pour saisir les date de début de la période de chômage.

C121 : CFINA

Au cours de cette période de chômage, avez-vous connu de sérieuses difficultés financières ?

- 1.Oui
- 2.Non
- 3.RF

Il s'agit ici de retenir des difficultés financières sérieuses qui se seraient traduit par un endettement, un recours à l'emprunt à des fins de consommation courante,...

C122 : CDIS

Lors de la recherche d'emploi, avez-vous été marqué(e) par des comportements injustes, une mise à l'écart, un droit refusé ?

- 1.Oui
- 2.Non

C123 : CMOTDIS

Quel était d'après vous, le principal motif de cette différence de traitement lors de cette recherche d'emploi ?

(Présenter la carte 11, une seule réponse)

- 1. votre âge
- 2. le fait d'être une femme (ou un homme)
- 3. votre état de santé ou un handicap que vous avez
- 4. la couleur de votre peau, votre nom
- 5. d'autre trait de votre apparence : poids, taille, accent, cheveux, autre
- 6. votre situation professionnelle ou votre niveau d'instruction
- 7. autre motif, (*préciser*):

C124 : CACTAU

En dehors de la recherche d'emploi, le fait d'être au chômage vous a t-il permis de faire aussi des choses que vous ne pouviez pas faire quand vous travailliez ?

- 1. Oui, consacrer plus de temps à vos proches (famille, enfants, amis)
- 2. Oui, développer des activités sociales ou associatives bénévoles
- 3. Oui, entreprendre d'autres activités utiles que vous n'aviez pas le temps de faire (bricolage, rangement, etc.)
- 4. Oui, une formation ouvrant de nouvelles possibilités de travail
- 5. Oui, des activités que vous aviez envie de faire
- 6. Non, aucune de ces activités

Plusieurs réponses sont possibles.

Cependant, si la modalité 6 est choisie «Non, aucune de ces activités », elle exclut toutes les autres.
Carte 12.

C125 : CRECH

Au cours de cette période, y a t il eu des moments où vous avez cessé de rechercher activement du travail ?

1.Oui

2.Non

Il s'agit ici d'un arrêt complet de l'activité de recherche d'emploi. L'enquêté, pendant ce temps, peut se trouver inscrit à l'ANPE ou ne pas y être inscrit.

C126 : CMOTRE

Etait-ce :

1. en raison d'un problème de santé
2. parce que vous n'aviez plus d'espoir de trouver du travail
3. pour une autre raison (Préciser : dispense de recherche d'emploi,...) - **CMOTREL**

Motif d'arrêt de la recherche d'emploi.

C126a : CMOTRESAN

Quel était la nature de ce problème ?

- 1.handicap ou malformation
- 2.accident
- 3.maladie
- 4.autres symptômes (mal de dos, fatigue chronique, ...)
- 5.volonté de préserver votre santé (ex : sentiment d'usure, tabagisme passif, ...)

Une réponse est attendue mais plusieurs réponses sont possibles si une maladie est la conséquence d'un handicap par exemple.

Carte 7.

C126b – A la fin de cette période de chômage, quel type de période l'enquêté a-t-il connu?

Un emploi long, une période d'emplois courts ou d'inactivité?

Deux périodes de chômage ne peuvent se suivre car dans ce cas il faut considérer qu'il s'agit d'une seule et globale période d'emplois courts (par exemple : une période de ce type décrite de 1990 à 1992 et une autre, de 1992 à 1995, constituent une seule période d'emplois courts qui sera enregistrée sur la période 1990-1995).

Le questionnement portant sur l'itinéraire professionnel se poursuit par la description de la période suivante. Celle-ci est connue de l'enquêteur qui l'a notée sur la Grille Biographique.

Ecran de transition entre deux périodes de l'itinéraire professionnel:

L'ensemble de l'itinéraire professionnel est décrit par 4 types de périodes :

des emplois de 5 ans ou plus : les emplois longs

de l'inactivité (d'au moins un an)

une période d'emplois courts, avec éventuellement du chômage ou de l'inactivité (de moins d'un an).

Description de la période suivante (ordre chronologique).

E – INACTIVITÉ (Y COMPRIS LES RETRAITES ET LES PRÉ-RETRAITES, LE CONGÉ PARENTAL ET AUTRE FORMATION)

I 127 : INAD

Votre n^{ième} période d'inactivité a débuté en ?

Date de début de la période d'inactivité :

L'enquêteur s'appuie sur la grille biographique remplie au préalable pour saisir les date de la période d'inactivité.

Au plus, il est prévu de renseigner 15 périodes.

I 128 : INAF

Elle s'est terminée en ?

Date de fin de la période d'inactivité :

L'enquêteur s'appuie sur la grille biographique remplie au préalable pour saisir les date de début de la période d'inactivité.

I 129 : IMOTRET

Pour quelle raison principale êtes(étiez)-vous en inactivité?

1. parce que vous n'aviez (n'avez) pas ou plus espoir de trouver du travail
2. pour suivre une formation ou préparer un concours (non inclus dans un emploi)
3. pour partir en préretraite
4. pour prendre votre retraite
5. pour élever un enfant
6. pour d'autres raisons familiales (soins d'enfants ou d'un proche,...)
7. pour mener une activité sociale, associative, artistique ou bénévole
8. en raison de problèmes de santé
9. autre, (préciser : service militaire,...) – **IMOTRETL** -

Une seule réponse.

Carte 13.

I 129a : RETRAIT

Concernant le moment où a débuté votre retraite (préretraite), de quelle opinion vous sentez-vous le plus proche ?

Une seule réponse possible

1. il était temps que ça s'arrête, je n'en pouvais plus
2. j'aurais facilement pu continuer à travailler quelques années mais j'étais content de partir
3. j'aurais préféré poursuivre une activité professionnelle

I 129b :

Aujourd'hui, pour vous la retraite (la préretraite) c'est :

RETREPO : 1. un repos bien mérité

RETENUI : 2. une période où je m'ennuie parfois

RETNOBOU : 3. le plaisir de ne plus entendre parler du travail

RETDECOU : 4. l'occasion de découvrir plein de choses

Opinion sur la situation de retraité aujourd'hui :

Une réponse pour chaque item proposé.

I 129c : RANTICS

Par rapport à l'âge normal, êtes-vous parti en préretraite du fait d'un problème de santé?

1.Oui

2.Non

I 130 : IQMALL

Quel était la nature de ce problème ?

1.handicap ou malformation

2.accident

3.maladie

4.autres symptômes (mal de dos, fatigue chronique, ...)

5.volonté de préserver votre santé (ex : sentiment d'usure, tabagisme passif, ...)

Citer en clair le problème de santé.

Une réponse est attendue mais plusieurs réponses sont possibles si une maladie est la conséquence d'un handicap par exemple.

Carte 7.

I 131 : IPROMAL

Un problème de santé a-t-il prolongé cette période d'inactivité au-delà de ce que vous souhaitiez ?

1.Oui

2.Non

Nous nous trouvons ici dans le cas d'une personne qui a cessé son activité professionnelle et qui ne peut la reprendre au moment où elle le souhaite en raison d'un nouveau problème de santé ou d'un problème plus ancien qui est réapparu ou qui s'est aggravé.

I 132 : IQPROMAL

Quel était la nature de ce problème ?

1.handicap ou malformation

2.accident

3.maladie

4.autres symptômes (mal de dos, fatigue chronique, ...)

5.volonté de préserver votre santé (ex : sentiment d'usure, tabagisme passif, ...)

Une réponse est attendue mais plusieurs réponses sont possibles si une maladie est la conséquence d'un handicap par exemple.
Carte 7.

I 133 : IFINRET

Pour quelle raison principale avez-vous interrompu cette période d'inactivité ?

1. vous aviez besoin d'argent
2. votre état de santé s'est amélioré ou rétabli
3. votre situation de famille a changé (veuvage, enfants élevés)
4. une opportunité d'emploi s'est présentée
5. vous aviez terminé votre formation
6. Autre, préciser - **IFINRETL**

I 133b – A la fin de cette période de chômage, quel type de période l'enquêté a-t-il connu?

Un emploi long, une période d'emplois courts, de chômage ou d'inactivité?

Deux périodes d'inactivité peuvent se succéder au cours d'un itinéraire professionnel quand il s'agit d'une période d'inactivité « classique » suivie d'une période d'inactivité pour départ à la retraite ou en préretraite.

Le questionnement portant sur l'itinéraire professionnel se poursuit par la description de la période suivante. Celle-ci est connue de l'enquêteur qui l'a notée sur la Grille Biographique.

Ecran de transition entre deux périodes de l'itinéraire professionnel:

L'ensemble de l'itinéraire professionnel est décrit par 4 types de périodes :

des emplois de 5 ans ou plus : les emplois longs

de l'inactivité (d'au moins un an)

une période d'emplois courts, avec éventuellement du chômage ou de l'inactivité (de moins d'un an).

Une période de chômage (d'au moins un an)

Description de la période suivante (ordre chronologique).

BILAN DE L'ITINERAIRE

Trois questions concluent sur l'itinéraire professionnel.

Z134 – ZVALTRA

Actuellement, diriez-vous que dans votre vie en général, votre travail ou la recherche d'un emploi

1. est plus important que tout le reste
2. est très important mais autant que d'autres choses (vie familiale, vie personnelle, vie sociale, etc.)
3. est assez important, mais moins que d'autres choses (vie familiale, vie personnelle, vie sociale, etc.)
4. n'a que peu d'importance.
5. sans objet

Z135

Pouvez-vous noter de 0 à 10 votre niveau d'accord avec l'affirmation suivante ?

ZCHOITI - Pour l'essentiel j'ai choisi moi-même mon itinéraire professionnel

ZSATITI - Pour l'essentiel je suis satisfait(e) de mon itinéraire professionnel

Pour ces deux questions, l'enquêté donne une note de 0 à 10, qui traduit son opinion sur son itinéraire.

Le 0 traduit un désaccord total et 10 un accord total.

ACTIVITÉS SOCIALES

Z138 Parmi les activités suivantes, lesquelles avez-vous exercées régulièrement au cours de la dernière année, ou auparavant ?

ZBEN Des activités sociales, associatives, bénévoles

ZSYN Des activités syndicales

ZPOL Des activités politiques

ZRELI Des activités religieuses

ZSPO Des activités sportives, de plein air, des jeux de société

ZART Des activités artistiques

Cette question permet d'estimer le degré de socialisation de l'enquêté aujourd'hui et dans le passé. Il n'est pas nécessaire que l'enquêté ait eu une carte de syndicats, soit membre d'un parti politique ou ait eu une licence de sport ou de pratique artistique pour considérer qu'il pratique régulièrement une de ces activités.

Z139 : ZAPUI

Y a-t-il quelqu'un sur qui vous pouvez compter pour discuter de choses personnelles ou pour prendre une décision difficile ?

Z141 : ZAID

En dehors de votre conjoint, pouvez-vous compter sur quelqu'un pour vous donner un coup de main pour des tâches quotidiennes, comme le bricolage ou la garde d'enfants, ou à qui vous pouvez emprunter des menus objets ?

Ces deux questions cherchent à mesurer le soutien aussi bien psychologique que physique dont peut avoir besoin l'enquêté. Elles mesurent également le degré de socialisation de l'enquêté.

Vous utilisez la modalité 'sans objet' pour les enquêtés qui n'ont pas eu besoin de ces types d'aide.

REVENUS DE L'ENQUÊTE

A – RESSOURCES DU MÉNAGE

Connaître les ressources du ménage permet de caractériser le revenu par unité de consommation (RUC). Un inventaire assez complet permet de recueillir l'ensemble des ressources perçues par le ménage : revenus du travail, prestations sociales, revenus du capital, ... ainsi qu'une approximation du revenu mensuel net du ménage.

Z143 : Y a t il actuellement, dans votre ménage (y compris vous), une ou plusieurs personnes qui perçoivent les ressources suivantes :

ZSAL Salaires, traitements et primes

Cette rubrique concerne tous les revenus issus d'un travail salarié. Cela comprend les 13^{ème} mois, les congés payés, les heures supplémentaires, les indemnités journalières, la rémunération des emplois temporaires, des activités secondaires, les salaires des dirigeants salariés de leur entreprise, les intéressements et les prises de participations.

ZNONSAL Revenus d'une activité professionnelle non salariée (indépendant, profession libérale, ...)

Les personnes salariées mais percevant des revenus supplémentaires suite à la vente d'un livre doivent déclarer ces revenus dans cette rubrique.

ZALOCH Allocations de chômage

ZRETR Préretraites, retraites

Il peut également s'agir des pensions de reversion perçues en complément (ou non) d'une retraite.

ZINVAL Prestations liées à la maladie ou l'invalidité

Il s'agit de l'allocation adulte handicapé (AAH), de pensions d'invalidité, d'allocations liées à la dépendance, d'indemnités journalières dues à un arrêt de travail.

ZBOUR Prestations familiales et bourses

Cette rubrique concerne les prestations familiales : allocations familiales, complément familial, allocation pour jeune enfant, aides à la garde d'enfants, allocation parent isolé, allocation de soutien familial, allocation parentale d'éducation, allocation de rentrée scolaire ; mais également les bourses d'études pour les élèves ou les étudiants. L'argent provenant de prêts étudiants ne rentrent pas dans cette rubrique.

ZLOGE Allocations logement, aide au logement

Les aides au logement pour l'accession à la propriété sont à noter ici.

ZRMI RMI

ZLOY Loyers et fermages

Cette question ne concerne que les enquêtés ayant des maisons ou des terres en location.

ZEPAR Intérêts, revenus d'épargne, dividendes

Il s'agit de tous les revenus du capital que peuvent procurer les livrets d'épargne (livret A, PEL, PEP, Codevi) mais également les actions ou obligations.

ZAUT Pensions alimentaires, aides financières régulières des parents, de la famille ou des amis, y compris paiement du loyer, direct ou indirect.

Dans ce cas, on demande de préciser de quelle aide il s'agit.

Concernant l'aide financière des parents ou de proches, il faut qu'elle soit régulière. Une aide au moment de Noël ou des anniversaires ne doit pas être comptée ici.

Z145 : ZRESMEN

En prenant en compte tous les types de revenus que vous venez de mentionner, quel est actuellement le montant mensuel des ressources de l'ensemble de votre ménage ?

Il s'agit du revenu net (de cotisations sociales et de C.S.G.) avant impôts. Si les revenus ne sont pas réguliers, prenez une moyenne sur les six derniers mois. Il faut tendre la carte n°15 à l'enquête.

Pour travailler sur les variables de revenu et pouvoir comparer les individus entre eux, il est intéressant de pouvoir calculer le revenu par unité de consommation (RUC). Deux questions permettent de reconstituer la composition exacte du ménage en cas de cohabitation de plusieurs ménages sous un même toit (notion de budget séparé).

Z145b : ZREVCOMP

Votre ménage est composé de ... personnes : Prénom1, Prénom2, Prénom3, ...

Toutes ces personnes vivent-elles sur le revenu que vous venez de me déclarer ?

Si la réponse est non, on pose la question : Z145c : ZREVPART

Z145c : ZREVPART

Quelles sont les personnes qui vivent sur ce revenu ?

Permet de déterminer les personnes qui composent vraiment le ménage. Ainsi, lors des retraitements, on pourra calculer un RUC. Grâce au tableau des habitants du logement, on connaît l'âge des personnes, et donc leur contribution au revenu du ménage.

B – REVENUS PROFESSIONNELS DE L'ENQUÊTÉ

On cherche ensuite à caractériser les revenus professionnels de l'enquêté. L'objectif est de disposer d'une caractérisation supplémentaire de l'emploi actuel de l'enquêté. Ces questions permettent de caractériser ses revenus moyens professionnels. Elles ne sont posées que si la personne occupe au moment de l'enquête un emploi long ou est dans une période d'emploi court.

Z146 : ZREVTRAV

Est-ce que la façon dont vous travaillez a un impact sur votre rémunération, vos promotions, votre déroulement de carrière ?

Cette variable permettra d'expliquer des itinéraires professionnels dans lesquels les personnes

travaillent beaucoup plus que les heures légales. Elle permettra de discriminer les salariés entre eux quant à certaines conditions de leur travail (par exemple à expliquer la charge mentale des VRP dont le salaire dépend du volume des ventes réalisées).

Z147 : ZREMEN

Au cours du dernier mois, quel montant EN EUROS avez-vous perçu pour votre activité professionnelle (salaires, primes, traitement et revenu d'une activité professionnelle non salariée)

Il s'agit du dernier mois repéré dans l'itinéraire professionnel. Ce revenu exprimé en €, peut varier entre 0 et 300 000.

Z148 : ZREREG

Ce revenu est-il régulier ?

Permet de s'assurer que le revenu déclaré est bien celui perçu pendant plusieurs mois de l'année. Cela permet d'écarter les gros (primes exceptionnelles, primes de licenciement, ...) ou les trop faibles revenus perçus à titre exceptionnel (salaires très faibles suite à un arrêt de travail ayant duré au delà du délai où on passe en demi traitement).

Z149 : ZREVTRI

Quel revenu mensuel net (arrondi EN EUROS) avez-vous perçu en moyenne les trois derniers mois ? Il s'agit du revenu net (de cotisations sociales et de C.S.G.) avant impôts.

Il s'agit du dernier mois repéré dans l'itinéraire professionnel. Ce revenu exprimé en €, peut varier entre 0 et 300 000. Il s'agit d'obtenir une approximation du revenu perçu par l'enquête malgré les fortes fluctuations du revenu perçu.

LA SANTÉ

Pour une meilleure lisibilité, toutes les variables concernant la santé commencent par la lettre S.

Le **Mini module européen** est destiné à donner une mesure de la santé homogène dans les pays européens en posant une série de 3 questions appréhendant la santé perçue, l'existence de maladies chroniques et la santé fonctionnelle.

S 1 : SQ1G

Comment est votre état de santé général ?

1. très bon
2. bon
3. moyen
4. mauvais
5. très mauvais

S 2 : SQ2G

Avez-vous actuellement une ou plusieurs maladie(s) chroniques ?

Une maladie chronique est une maladie qui dure (ou durera) longtemps ou qui revient (ou reviendra) régulièrement. Les maladies telles que le rhume des foins ne sont pas des maladies chroniques, ni les gripes ou les angines à répétition.

Cette définition est identique à celle qui figurait dans l'enquête décennale santé de l'Insee. Comme pour cette dernière enquête, la définition de la chronicité n'est donnée que de manière « optionnelle », au cas où les enquêtés auraient besoin d'aide.

Les enquêtés ont parfois du mal à identifier ou refusent de désigner comme chroniques les problèmes qu'ils ont (parce qu'ils ne les nomment pas « maladies » mais « problèmes », « petits bobos »...). Il ne faut donc pas vous polariser sur la nature chronique ou non d'une maladie. Le traitement a posteriori des données permettra de reclasser tout ce qui a été cité par l'enquêté, en chronique ou non.

La carte des maladies ne doit pas être tendue. On attend une réponse spontanée.

S 3 : SQ3G

Êtes-vous limité(e) depuis au moins 6 mois à cause d'un problème de santé dans les activités que les gens font habituellement ?

Pour cette dernière question, tout motif lié à la santé (y compris autre que maladie, comme une grossesse difficile ou « pathologique ») doit être pris en compte comme source de limitation « dans les activités que les gens font habituellement ».

Par ailleurs, ces « activités que les gens font habituellement » doivent être bien comprises par rapport aux autres (« les gens ») : quelqu'un qui passe le plus clair de ses journées sur un lit depuis 10 ans, par exemple, doit répondre qu'il est limité dans ces activités.

Autrement dit, on ne lui demande pas s'il est limité depuis 6 mois au moins par rapport à ce que **lui fait habituellement** (car, dans ce cas, la réponse serait négative).

A - LE RELEVÉ DES ÉVÈNEMENTS DE SANTÉ PASSÉS ET PRÉSENTS

Le thème de la santé arrive à la fin du questionnaire. L'enquêté a donc déjà pu parler ou évoquer certains des problèmes de santé qu'il a rencontrés au cours de sa vie dans les précédentes parties. Le relevé des problèmes de santé doit faire le lien entre tout ce qu'a déjà cité l'enquêté sur sa santé (incidence sur la vie professionnelle, événement ayant marqué l'enfance, les études, une formation professionnelle) et la partie santé en tant que telle pour éviter à l'enquêté un sentiment de répétition ou de non prise en compte de ses déclarations.

Il est donc nécessaire de disposer d'indicateurs permettant de savoir si un événement de santé a déjà été cité auparavant. Ces indicateurs sont calculés par capi. Ils sont présents à chaque fois qu'un événement de l'enfance ou de l'itinéraire professionnel peut être lié à un événement de santé (maladie, symptôme, accident ou handicap). C'est eux qui déclenchent l'ouverture d'une question ou la formulation appropriée dans le relevé des événements de santé.

1. Le relevé des maladies passées ou présentes

S 4 : SQ2GTEMP

Vous m'avez déclaré avoir actuellement au moins une maladie chronique. En avez-vous une ou plusieurs ?

Cette question rebondit sur la réponse de la question S2:SQ2G du mini module européen.

S 5 : SNBQ2GT

Combien y en a t il ?

Au plus, l'enquêté peut déclarer 10 maladies chroniques. Au minimum, il est prévu de renseigner 2 maladies chroniques. Elles sont numérotées dans capi de 1 à 10.

S 6 : SCOD

De quelle maladie s'agit-il ?

Il faut tendre la carte des maladies (n°16) à l'enquêté. Vous devez saisir le code de la maladie lu sur la carte-papier.

Si une maladie n'est pas répertoriée dans la carte et ne rentre pas clairement dans une des 49 catégories, vous la codez en modalité 50 « autres maladies ou problèmes de santé ». Si la personne connaît toutefois la grande catégorie de la maladie (ex. problèmes cardio-vasculaires) mais qu'elle n'est pas notée sur la carte (ex. hémorroïdes), vous la notez dans « autres problèmes cardio-vasculaires » en donnant le code correspondant (dans l'exemple : 8). Chaque grande catégorie de maladies contient la rubrique « autre ».

Ensuite vous devez saisir en clair le libellé de la maladie.

Pour pouvoir sélectionner les maladies qui seront décrites plus en détail dans la suite du questionnaire, un indicateur dénommé NATBIO a été créé. Il permet de distinguer les problèmes de santé qui ont été relevés lors de l'interrogation sur la vie professionnelle (NATBIO=1), les problèmes de santé codés en 32 ou 34 (NATBIO=2), des autres problèmes de santé (NATBIO=3).

Ici, capi met la valeur de NATBIO à 2 ou 3 car nous ne sommes pas en train de recueillir des maladies citées dans la partie 'travail-emploi'.

S 7 : SDMAA

Depuis quelle année avez-vous cette maladie ?

Vous saisissez la date d'apparition de la maladie.

Il est parfois difficile pour l'enquêté de se rappeler l'année exacte d'un problème de santé.

Pour l'aider, vous pouvez lui montrer la grille biographique que vous avez remplie ensemble et lui demander de le situer par rapport à des événements se trouvant sur cette grille (une période de chômage, son départ en retraite, etc).

Par ailleurs, des problèmes de santé peuvent être la conséquence d'une opération ou d'un autre problème de santé que l'enquêté n'a pas cité car il le juge moins grave, ou parce qu'il ne veut plus en parler. Dans ce cas, il faut prendre les réponses spontanées de l'enquêté. La date de début peut correspondre à la survenue de la première maladie, à la date de l'opération ou bien à la date où effectivement la maladie dont il vous a parlé est apparue.

Par définition, une maladie chronique est toujours présente à la date de l'enquête, c'est pourquoi la date de fin de la maladie est déjà remplie à 9999.

Un contrôle permet de s'assurer que la date de début d'une maladie est nécessairement postérieure à la date de naissance de l'enquêté mais antérieure à la date d'enquête. La date de fin d'une maladie est postérieure à sa date d'apparition.

S 8 et S10 : SPBDA et SCOD

Ces questions apparaissent si l'enquêté a déclaré qu'au moins une maladie avait perturbé sa vie professionnelle **ou** avait marqué son enfance **ou** avait interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle **ou** parce que l'enquêté a déclaré qu'il avait arrêté ses études parce qu'il était gravement malade. Capi affiche la question S8 si le tableau des maladies contient déjà au moins un problème de santé, il affiche la question S10 sinon.

Les formulations des questions permettent de resituer à quel moment de l'interview dans la partie 'travail-emploi' ou enfance, la maladie a été citée. C'est la fin de la question qui différencie les questions S8 (« S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ») et S10 (« De quelle maladie s'agit-il ? »).

Au plus, l'enquêté peut déclarer 17 maladies ayant perturbé sa vie professionnelle. Elles sont numérotées dans capi de 11 à 27.

Pour des raisons de programmation, l'enquêté doit se **prononcer sur une seule maladie ayant marqué son enfance** et non pas deux. **S'il y a deux maladies**, il faut que l'enquêté **n'en choisisse qu'une seule**. Dans ce cas, il choisit celle qui l'a le plus gêné dans sa vie d'enfant. Si une des maladies est la cause de la deuxième, choisir la première car c'est elle qui a tout déclenché. Cette maladie porte le numéro 28 dans capi.

L'enquêté doit également se **prononcer sur une seule maladie ayant interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle** et non pas deux. **S'il y a deux maladies**, il faut que l'enquêté **n'en choisisse qu'une seule**. Dans ce cas, il choisit celle qui a le plus perturbé son apprentissage ou sa formation professionnelle. Si une des maladies est la cause de la deuxième, choisir la première car c'est elle qui a tout déclenché. Cette maladie porte le numéro 29 dans capi.

L'enquêté doit se **prononcer sur une seule maladie ayant interrompu ses études** et non pas deux. **S'il y a deux maladies**, il faut que l'enquêté **n'en choisisse qu'une seule**. Dans ce cas, il choisit celle qui a le plus perturbé ses études. Si une des maladies est la cause de la deuxième, choisir la première car c'est elle qui a tout déclenché. Cette maladie porte le numéro 30 dans capi.

Pour la question S8, faites attention car la programmation ne permet pas d'afficher sur une seule page les maladies déjà citées lorsqu'il y en a plus de 6. Il faut donc utiliser l'ascenseur qui se trouve sur le côté.

Une maladie se trouve déjà dans le tableau des maladies, si elle a un **code**, un **libellé** et une **date de début** identiques. C'est à dire, qu'une même maladie (code et libellé identiques) **survenue à 2 dates** différentes doit être comptée comme **deux maladies**.

Il ne faut pas oublier que la problématique de l'enquête est de regarder les incidences de la santé sur l'itinéraire professionnel et inversement. La survenue d'une maladie peut n'avoir eu aucune incidence sur la vie professionnelle mais sa répétition quelques années plus tard oui. C'est pourquoi il faut dissocier les épisodes entre eux en les considérant comme de nouvelles maladies.

Pour la question S10, il faut tendre la carte des maladies (n°16) à l'enquêté. Vous devez saisir le code de la maladie lu sur la carte-papier.

Si une maladie n'est pas répertoriée dans la carte et ne rentre pas clairement dans une des 49 catégories, vous la codez en modalité 50 « autres maladies ou problèmes de santé ».

Si la personne connaît toutefois la grande catégorie de la maladie (ex. problèmes cardio-vasculaires) mais qu'elle n'est pas notée sur la carte (ex. hémorroïdes), vous la notez dans « autres problèmes cardio-vasculaires » en donnant le code correspondant (dans l'exemple : 8). Chaque grande catégorie de maladies contient la rubrique « autre ».

Ensuite vous devez saisir en clair le libellé de la maladie.

Pour pouvoir sélectionner les maladies qui seront décrites plus en détail dans la suite du questionnaire, un indicateur dénommé NATBIO a été créé. Il permet de distinguer les problèmes de santé qui ont été relevés lors de l'interrogation sur la vie professionnelle (NATBIO=1), les problèmes de santé codés en 32 ou 34 (NATBIO=2), des autres problèmes de santé (NATBIO=3).

Capi met la valeur de NATBIO à 1 si vous êtes en train de recueillir des maladies citées dans la partie 'travail-emploi', capi met la valeur de NATBIO à 2 ou 3 si vous n'êtes pas en train de recueillir des maladies citées dans la partie 'travail-emploi'.

*** Formulation si dans un emploi long, l'enquêté a connu un changement important dans son travail à cause d'une maladie**

Dans l'emploi que vous avez occupé de ... à ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'une maladie. S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

Si l'emploi est toujours en cours, la formulation est :

Dans l'emploi que vous occupez depuis ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'une maladie. S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

***Formulation si une maladie a été la cause de la fin d'un emploi long**

Vous m'avez dit qu'une maladie était la cause de la fin de l'emploi que vous avez occupé de ... à S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

*** Formulation si dans une période d'emplois courts, l'enquêté a connu un changement important dans son travail à cause d'une maladie**

Dans la période d'emplois qui a duré de ... à ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'une maladie. S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Dans la période d'emplois qui a commencé depuis ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'une maladie. S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

** Formulation si une maladie a été la cause de la fin d'une période d'emplois courts*

Vous m'avez dit qu'une maladie était la cause de la fin de la période d'emplois qui a duré de ... à S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

** Formulation si une maladie est la cause de la fin de la période d'emploi actuel*

▪ Si l'emploi long s'est terminé en 2006

Vous m'avez dit qu'une maladie était la cause de la fin de l'emploi que vous avez occupé de ... à S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

▪ Si l'emploi court s'est terminé en 2006 et que l'enquêté a occupé un emploi d'une durée minimum de 6 mois après le 1er janvier 2006

Vous m'avez dit qu'une maladie était la cause de la fin de la période d'emplois qui a duré de ... à ... S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

** Formulation si dans une période de chômage, l'enquêté a cessé de rechercher activement du travail à cause d'une maladie*

Lorsque nous avons évoqué la période de chômage que vous avez connue de ... à ..., vous m'avez dit qu'il y avait des moments où vous aviez cessé de rechercher activement du travail à cause d'une maladie. S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Lorsque nous avons évoqué la période de chômage que vous connaissez depuis ..., vous m'avez dit qu'il y avait des moments où vous aviez cessé de rechercher activement du travail à cause d'une maladie. S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

** Formulation si une maladie a été la cause d'une période d'inactivité*

Vous m'avez déclaré que vous aviez été en inactivité de ... à ... à cause d'une maladie. S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Vous m'avez déclaré être en inactivité depuis ... à cause d'une maladie. S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

** Formulation si une maladie a été la cause d'un prolongement d'une période d'inactivité*

Vous m'avez déclaré qu'une maladie avait prolongé la période d'inactivité que vous avez connue de ... à S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Vous m'avez déclaré qu'une maladie avait prolongé la période d'inactivité qui a commencé en S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

**Formulation si l'enquêté déclare qu'une maladie a marqué son enfance*

Lorsque nous avons parlé de votre enfance, vous m'avez déclaré qu'une longue maladie avait marqué votre enfance. S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

**Formulation si l'enquêté déclare avoir interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle à cause d'une maladie*

Lorsque nous avons parlé de votre enfance, vous m'avez déclaré avoir interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle à cause d'une maladie. S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

****Formulation si l'enquêté déclare avoir arrêté ses études à cause d'une maladie***

Lorsque nous avons parlé de votre enfance, vous m'avez déclaré avoir arrêté vos études parce que vous étiez gravement malade. S'agit-il d'une des maladies suivantes ? ou De quelle maladie s'agit-il ?

S 9 : SDWMA

Quelle est cette maladie ?

Cette question apparaît si c'est la question S8 qui a permis de relever la maladie qui a été citée. Vous cochez la maladie déjà citée (vous ne pouvez cocher qu'une seule maladie).

Pour pouvoir sélectionner les maladies qui seront décrites plus en détail dans la suite du questionnaire, un indicateur dénommé NATBIO a été créé. Il permet de distinguer les problèmes de santé qui ont été relevés lors de l'interrogation sur la vie professionnelle (NATBIO=1), les problèmes de santé codés en 32 ou 34 (NATBIO=2), des autres problèmes de santé (NATBIO=3).

Ici, capi met la valeur de NATBIO à 1 si vous êtes en train de recueillir des maladies citées dans la partie 'travail-emploi', même si auparavant elle était à 2 ou 3. Pour les autres cas, capi laisse la valeur de NATBIO précédemment affectée.

S11 : SDMAA et S12 : SDMAAF

En quelle année a débuté cette maladie ?

En quelle année s'est terminée cette maladie ?

Ces questions apparaissent si c'est la question S10 qui a permis de relever la maladie qui a été citée.

Vous saisissez la date d'apparition de la maladie. Si elle n'a duré qu'une seule année, la date de début et de fin sont les mêmes. Si elle est toujours en cours au moment de l'enquête, la date de fin doit être renseignée à 9999.

Il est parfois difficile pour l'enquêté de se rappeler l'année exacte d'un problème de santé. Pour l'aider, vous pouvez lui montrer la grille biographique que vous avez remplie ensemble et lui demander de le situer par rapport à des événements se trouvant sur cette grille (une période de chômage, son départ en retraite, etc).

Par ailleurs, des problèmes de santé peuvent être la conséquence d'une opération ou d'un autre problème de santé que l'enquêté n'a pas cité car il le juge moins grave, ou parce qu'il ne veut plus en parler. Dans ce cas, il faut prendre les réponses spontanées de l'enquêté. La date de début peut correspondre à la survenue de la première maladie, à la date de l'opération ou bien à la date où effectivement la maladie dont il vous a parlé est apparue.

Un contrôle permet de s'assurer que la date de début d'une maladie est nécessairement postérieure à la date de naissance de l'enquêté mais antérieure à la date d'enquête. La date de fin d'une maladie est postérieure à sa date d'apparition.

S13 : SPBDE

En dehors de tout ce que vous m'avez cité précédemment, au cours de votre vie, avez-vous eu d'autres maladies ?

Ou bien

Au cours de votre vie, avez-vous eu des maladies graves ou des maladies qui ont perturbé votre vie professionnelle ?

Cette question permet de recueillir les autres maladies graves que l'enquêté a pu avoir au cours de sa vie. Il existe deux formulations selon que l'enquêté a déjà cité des maladies ou non. Si la réponse est oui alors on relève les maladies une à une.

Au plus, l'enquêté peut déclarer 10 autres maladies. Elles sont numérotées dans capi de 31 à 40.

S14 : SCOD

De quelle maladie s'agit-il ?

Il faut tendre la carte des maladies (n°16) à l'enquêté.

Vous devez saisir le code de la maladie lu sur la carte-papier. Si une maladie n'est pas répertoriée dans la carte et ne rentre pas clairement dans une des 49 catégories, vous la codez en modalité 50 « autres maladies ou problèmes de santé ».

Si la personne connaît toutefois la grande catégorie de la maladie (ex. problèmes cardio-vasculaires) mais qu'elle n'est pas notée sur la carte (ex. hémorroïdes), vous la notez dans « autres problèmes cardio-vasculaires » en donnant le code correspondant (dans l'exemple : 8). Chaque grande catégorie de maladies contient la rubrique « autre ».

Ensuite vous devez saisir en clair le libellé de la maladie.

Pour pouvoir sélectionner les maladies qui seront décrites plus en détail dans la suite du questionnaire, un indicateur dénommé NATBIO a été créé. Il permet de distinguer les problèmes de santé qui ont été relevés lors de l'interrogation sur la vie professionnelle (NATBIO=1), les problèmes de santé codés en 32 ou 34 (NATBIO=2), des autres problèmes de santé (NATBIO=3).

Ici, capi met la valeur de NATBIO à 2 ou 3 car vous n'êtes pas en train de recueillir des maladies citées dans la partie 'travail-emploi'.

S15 : SDMAA, S16 : SPBDG et S17 : SDMAAF

En quelle année a débuté cette maladie ?

Est-elle terminée ?

En quelle année s'est terminée cette maladie ?

Vous saisissez la date d'apparition de la maladie. Si elle est terminée alors vous devez saisir la date de fin, sinon cette date se met automatiquement à 9999. Si la maladie n'a duré qu'une seule année, la date de début et de fin sont les mêmes.

Il est parfois difficile pour l'enquêté de se rappeler l'année exacte d'un problème de santé. Pour l'aider, vous pouvez lui montrer la grille biographique que vous avez remplie ensemble et lui demander de le situer par rapport à des événements se trouvant sur cette grille (une période de chômage, son départ en retraite, etc).

Par ailleurs, des problèmes de santé peuvent être la conséquence d'une opération ou d'un autre problème de santé que l'enquêté n'a pas cité car il le juge moins grave, ou parce qu'il ne veut plus en parler. Dans ce cas, il faut prendre les réponses spontanées de l'enquêté. La date de début peut correspondre à la survenue de la première maladie, à la date de l'opération ou bien à la date où effectivement la maladie dont il vous a parlé est apparue.

Un contrôle permet de s'assurer que la date de début d'une maladie est nécessairement postérieure à la date de naissance de l'enquêté mais antérieure à la date d'enquête. La date de fin d'une maladie est postérieure à sa date d'apparition.

S18 : SPBDF

Avez-vous eu d'autres maladies ?

Cette question permet de relever les autres maladies une à une. On repose les questions S14 à S17 si la réponse est oui.

M51 : EAMA

Existence d'arrêt de travail de plus de 6 mois consécutifs ?

Cet écran permet de savoir si l'enquêté a connu des arrêts de travail de plus de 6 mois à cause d'une maladie, d'un accident, d'une hospitalisation ou pour un autre motif. Pour répondre, vous appuyez sur la grille biographique remplie. L'information est lue sur la ligne 15 de cette grille, dans la colonne de droite.

M52 : MALNB

Nombre total d'arrêts de travail de plus de 6 mois

Pour répondre, vous appuyez sur la grille biographique remplie. L'information est lue sur la ligne 15 de cette grille, dans la colonne de droite.

Au plus, vous pouvez saisir 12 arrêts de travail.

Vous devrez préciser les dates de ces arrêts lorsque vous saisirez les informations contenues dans la grille biographique ultérieurement.

S19 : SDART6M

Vous avez connu ... arrêt(s) de travail de plus de 6 mois au cours de votre vie. Pour quelle(s) maladie(s) avez-vous eu ce ...^{ème} arrêt ?

Vous pouvez sélectionner toutes les maladies qui s'affichent.

Mais l'arrêt de travail n'est pas nécessairement lié à une maladie. Il peut être les conséquences d'un accident, d'un handicap. Il peut s'agir d'une longue hospitalisation, ... Dans ces cas, vous avez la possibilité de cocher « aucune des maladies ».

2. Le relevé des autres symptômes passés ou présents

Ce relevé se fait après celui des maladies. Les nouveaux problèmes de santé seront « stockés » dans le même tableau que les maladies.

S20 et S22 : SPBDG et SCOD

Ces questions apparaissent si l'enquêté a déclaré qu'au moins un problème de santé avait perturbé sa vie professionnelle **ou** avait interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle. Capi affiche la question S20 si le tableau des maladies contient déjà au moins un problème de santé, il affiche la question S22 sinon.

Les formulations des questions permettent de resituer à quel moment de l'interview dans la partie 'travail-emploi' ou enfance, le symptôme a été cité. C'est la fin de la question qui différencie les questions S20 (« S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ? ») et S22 (« De quoi s'agit-il ? »).

Au plus, l'enquêté peut déclarer 9 autres problèmes de santé ayant perturbé sa vie professionnelle. Ils sont numérotés dans capi de 41 à 49.

Pour des raisons de programmation, l'enquêté doit se **prononcer sur un seul problème de santé ayant interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle** et non pas deux. **S'il y en a deux**, il faut que l'enquêté **n'en choisisse qu'un seul**. Dans ce cas, il choisit celui qui a le plus perturbé son apprentissage ou sa formation professionnelle. Si un des problèmes de santé est la cause du deuxième, choisir le premier car c'est lui qui a tout déclenché. Ce problème de santé porte le numéro 50 dans capi.

Pour la question S20, faites attention car la programmation ne permet pas d'afficher sur une seule page les problèmes de santé déjà cités lorsqu'il y en a plus de 6. Il faut donc utiliser l'ascenseur qui se trouve sur le côté.

Un problème de santé se trouve déjà dans le tableau des maladies, s'il a un **code**, un **libellé** et une **date de début** identiques. C'est à dire, qu'un même problème de santé (code et libellé identiques) **survenu à 2 dates** différentes doit être compté comme **deux problèmes de santé**.

Il ne faut pas oublier que la problématique de l'enquête est de regarder les incidences de la santé sur l'itinéraire professionnel et inversement. La survenue d'un problème de santé peut n'avoir eu aucune incidence sur la vie professionnelle mais sa répétition quelques années plus tard oui. C'est pourquoi il faut dissocier les épisodes entre eux en les considérant comme de nouveaux problèmes de santé.

Pour la question S22, il faut tendre la carte des maladies (n°16) à l'enquêté. Vous devez saisir le code du problème de santé lu sur la carte-papier. Si un problème de santé n'est pas répertorié dans la carte et ne rentre pas clairement dans une des 49 catégories, vous le codez en modalité 50 « autres maladies ou problèmes de santé ».

Si la personne connaît toutefois la grande catégorie du problème de santé (ex. maladies ou problèmes oculaires) mais qu'il n'est pas noté sur la carte (ex. fatigue oculaire), vous le notez dans « autres problèmes oculaires » en donnant le code correspondant (dans l'exemple : 36). Chaque grande catégorie de problèmes de santé contient la rubrique « autre ».

Ensuite vous devez saisir en clair le libellé du problème de santé.

Pour pouvoir sélectionner les problèmes de santé qui seront décrits plus en détail dans la suite du questionnaire, un indicateur dénommé NATBIO a été créé. Il permet de distinguer les problèmes de santé qui ont été relevés lors de l'interrogation sur la vie professionnelle (NATBIO=1), les problèmes de santé codés en 32 ou 34 (NATBIO=2), des autres problèmes de santé (NATBIO=3).

Ici, capi met la valeur de NATBIO à 1 si vous êtes en train de recueillir des symptômes cités dans la partie 'travail-emploi'. Capi met la valeur de NATBIO à 2 ou 3 si vous êtes en train de recueillir des symptômes cités dans la partie enfance.

**** Formulation si dans un emploi long, l'enquêté a connu un changement important dans son travail à cause d'un problème de santé***

Dans l'emploi que vous avez occupé de ... à ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'un problème de santé. S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ? ou De quoi s'agit-il ?

Si l'emploi est toujours en cours, la formulation est :

Dans l'emploi que vous occupez depuis ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'un problème de santé. S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ? ou De quoi s'agit-il ?

**** Formulation si un problème de santé a été la cause de la fin d'un emploi long***

Vous m'avez dit qu'un problème de santé était la cause de la fin de l'emploi que vous avez occupé de ... à S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ? ou De quoi s'agit-il ?

**** Formulation si dans une période d'emplois courts, l'enquêté a connu un changement important dans son travail à cause d'un problème de santé***

Dans la période d'emplois qui a duré de ... à ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'un problème de santé. S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ? ou De quoi s'agit-il ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Dans la période d'emplois qui a commencé depuis ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'un problème de santé. S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ? ou De quoi s'agit-il ?

**** Formulation si un problème de santé a été la cause de la fin d'une période d'emplois courts***

Vous m'avez dit qu'un problème de santé était la cause de la fin de la période d'emplois qui a duré de ... à S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ? ou De quoi s'agit-il ?

**** Formulation si un problème de santé est la cause de la fin de la période d'emploi actuel***

▪ Si l'emploi long s'est terminé en 2006

Vous m'avez dit qu'un problème de santé était la cause de la fin de l'emploi que vous avez occupé de ... à S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ? ou De quoi s'agit-il ?

▪ Si l'emploi court s'est terminé en 2006 et que l'enquêté a occupé un emploi d'une durée minimum de 6 mois après le 1er janvier 2006

Vous m'avez dit qu'un problème de santé était la cause de la fin de la période d'emplois qui a duré de ... à ... S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ? ou De quoi s'agit-il ?

****Formulation si dans une période de chômage, l'enquêté a cessé de rechercher activement du travail à cause d'un problème de santé***

Lorsque nous avons évoqué la période de chômage que vous avez connue de ... à ..., vous m'avez dit qu'il y avait des moments où vous aviez cessé de rechercher activement du

travail à cause d'un problème de santé. S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ?
ou De quoi s'agit-il ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Lorsque nous avons évoqué la période de chômage que vous connaissez depuis ..., vous m'avez dit qu'il y avait des moments où vous aviez cessé de rechercher activement du travail à cause d'un problème de santé. S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ?
ou De quoi s'agit-il ?

** Formulation si un problème de santé a été la cause d'une période d'inactivité*

Vous m'avez déclaré que vous aviez été en inactivité de ... à ... à cause d'un problème de santé. S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ? ou De quoi s'agit-il ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Vous m'avez déclaré être en inactivité depuis ... à cause d'un problème de santé. S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ? ou De quoi s'agit-il ?

** Formulation si un problème de santé a été la cause d'un prolongement d'une période d'inactivité*

Vous m'avez déclaré qu'un problème de santé avait prolongé la période d'inactivité que vous avez connue de ... à S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ? ou De quoi s'agit-il ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Vous m'avez déclaré qu'un problème de santé avait prolongé la période d'inactivité qui a commencé en S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ? ou De quoi s'agit-il ?

**Formulation si l'enquêté a déclaré avoir interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle à cause d'un problème de santé*

Vous m'avez déclaré avoir interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle à cause d'un problème de santé. S'agit-il d'un des problèmes de santé suivants ? ou De quoi s'agit-il ?

S21 : SDWPB

Quel est ce problème de santé ?

Cette question apparaît si c'est la question S20 qui a permis de relever le problème de santé.
Vous cochez le problème déjà cité (vous ne pouvez cocher qu'un seul problème).

Pour pouvoir sélectionner les problèmes de santé qui seront décrits plus en détail dans la suite du questionnaire, un indicateur dénommé NATBIO a été créé. Il permet de distinguer les problèmes de santé qui ont été relevés lors de l'interrogation sur la vie professionnelle (NATBIO=1), les problèmes de santé codés en 32 ou 34 (NATBIO=2), des autres problèmes de santé (NATBIO=3).

Ici, capi met la valeur de NATBIO à 1 (même si auparavant elle était à 2 ou 3) si vous êtes en train de recueillir des symptômes cités dans la partie 'travail-emploi'. Capi laisse la valeur de NATBIO précédemment affectée si vous êtes en train de recueillir des symptômes cités dans la partie enfance.

S23 : SDMAA et S24 : SDMAAF

En quelle année a débuté ce problème de santé ?

En quelle année s'est terminé ce problème de santé ?

Ces questions apparaissent si c'est la question S22 qui a permis de relever le problème de santé.

Vous saisissez la date d'apparition du problème de santé. S'il n'a duré qu'une seule année, la date de début et de fin sont les mêmes. S'il est toujours en cours au moment de l'enquête, la date de fin doit être renseignée à 9999.

Il est parfois difficile pour l'enquêté de se rappeler l'année exacte d'un problème de santé. Pour l'aider, vous pouvez lui montrer la grille biographique que vous avez remplie ensemble et lui demander de le situer par rapport à des événements se trouvant sur cette grille (une période de chômage, son départ en retraite, etc).

Par ailleurs, des problèmes de santé peuvent être la conséquence d'une opération ou d'un autre problème de santé que l'enquêté n'a pas cité car il le juge moins grave, ou parce qu'il ne veut plus en parler. Dans ce cas, il faut prendre les réponses spontanées de l'enquêté. La date de début peut correspondre à la survenue du premier problème de santé, à la date de l'opération ou bien à la date où effectivement le problème de santé dont il vous a parlé est apparu.

Un contrôle permet de s'assurer que la date de début d'un problème de santé est nécessairement postérieure à la date de naissance de l'enquêté mais antérieure à la date d'enquête. La date de fin d'un problème de santé est postérieure à sa date d'apparition.

3. Le relevé des accidents passés ou présents

S25 et S27 : SDACC et SENFAC

Ces questions apparaissent si l'enquêté a déclaré qu'au moins un accident avait perturbé sa vie professionnelle **ou** avait interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle. Capi affiche la question S27 si le tableau des accidents contient déjà au moins un accident, il affiche la question S25 sinon.

Les formulations des questions permettent de resituer à quel moment de l'interview dans la partie 'travail-emploi' ou enfance, l'accident a été cité. C'est la fin de la question qui différencie les questions S27 (« S'agit-il d'un des accidents suivants ? ») et S25 (« En quelle année a eu lieu cet accident ? »).

Au plus, l'enquêté peut déclarer 9 accidents ayant perturbé sa vie professionnelle. Ils sont numérotés dans capi de 1 à 9.

Pour des raisons de programmation, l'enquêté doit se **prononcer sur un seul accident ayant interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle** et non pas deux. **S'il y en a deux**, il faut que l'enquêté **n'en choisisse qu'un seul**. Dans ce cas, il choisit celui qui a le plus perturbé son apprentissage ou sa formation professionnelle. Si un des accidents est la cause du deuxième, choisir le premier car c'est lui qui a tout déclenché. Cet accident porte le numéro 10 dans capi.

Pour la question S25, vous saisissez la date de l'accident. Il est tout à fait possible qu'un enquêté déclare **plusieurs accidents la même année**. Il peut être difficile pour l'enquêté de se rappeler l'année exacte d'un accident.

Pour l'aider, vous pouvez lui montrer la grille biographique que vous avez remplie ensemble et lui demander de le situer par rapport à des événements se trouvant sur cette grille (une période de chômage, son départ en retraite, etc).

Un contrôle est programmé sur la saisie de la date de l'accident. Elle est nécessairement postérieure à la date de naissance de l'enquêté mais antérieure à la date d'enquête.

** Formulation si dans un emploi long, l'enquêté a connu un changement important dans son travail à cause d'un accident*

**Dans l'emploi que vous avez occupé de ... à ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'un accident. S'agit-il d'un des accidents suivants ?
ou En quelle année a eu lieu cet accident ?**

Si l'emploi est toujours en cours, la formulation est :

**Dans l'emploi que vous occupez depuis ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'un accident. S'agit-il d'un des accidents suivants ?
ou En quelle année a eu lieu cet accident ?**

** Formulation si un accident a été la cause de la fin d'un emploi long*

Vous m'avez dit qu'un accident était la cause de la fin de l'emploi que vous avez occupé de ... à S'agit-il d'un des accidents suivants ? ou En quelle année a eu lieu cet accident ?

**** Formulation si dans une période d'emplois courts, l'enquêté a connu un changement important dans son travail à cause d'un accident***

Dans la période d'emplois qui a duré de ... à ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'un accident. S'agit-il d'un des accidents suivants ? ou En quelle année a eu lieu cet accident ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Dans la période d'emplois qui a commencé depuis ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'un accident. S'agit-il d'un des accidents suivants ? ou En quelle année a eu lieu cet accident ?

**** Formulation si un accident a été la cause de la fin d'une période d'emplois courts***

Vous m'avez dit qu'un accident était la cause de la fin de la période d'emplois qui a duré de ... à S'agit-il d'un des accidents suivants ? ou En quelle année a eu lieu cet accident ?

**** Formulation si un accident est la cause de la fin de la période d'emploi actuel***

▪ Si l'emploi long s'est terminé en 2006

Vous m'avez dit qu'un accident était la cause de la fin de l'emploi que vous avez occupé de ... à S'agit-il d'un des accidents suivants ? ou En quelle année a eu lieu cet accident ?

▪ Si l'emploi court s'est terminé en 2006 et que l'enquêté a occupé un emploi d'une durée minimum de 6 mois après le 1er janvier 2006

Vous m'avez dit qu'un accident était la cause de la fin de la période d'emplois qui a duré de ... à ... S'agit-il d'un des accidents suivants ? ou En quelle année a eu lieu cet accident ?

**** Formulation si dans une période de chômage, l'enquêté a cessé de rechercher activement du travail à cause d'un accident***

Lorsque nous avons évoqué la période de chômage que vous avez connue de ... à ..., vous m'avez dit qu'il y avait des moments où vous aviez cessé de rechercher activement du travail à cause d'un accident. S'agit-il d'un des accidents suivants ? ou En quelle année a eu lieu cet accident ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Lorsque nous avons évoqué la période de chômage que vous connaissez depuis ..., vous m'avez dit qu'il y avait des moments où vous aviez cessé de rechercher activement du travail à cause d'un accident. S'agit-il d'un des accidents suivants ? ou En quelle année a eu lieu cet accident ?

**** Formulation si un accident a été la cause d'une période d'inactivité***

Vous m'avez déclaré que vous aviez été en inactivité de ... à ... à cause d'un accident. S'agit-il d'un des accidents suivants ? ou En quelle année a eu lieu cet accident ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Vous m'avez déclaré être en inactivité depuis ... à cause d'un accident. S'agit-il d'un des accidents suivants ? ou En quelle année a eu lieu cet accident ?

**** Formulation si un accident a été la cause d'un prolongement d'une période d'inactivité***

Vous m'avez déclaré qu'un accident avait prolongé la période d'inactivité que vous avez connue de ... à S'agit-il d'un des accidents suivants ? ou En quelle année a eu lieu cet accident ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Vous m'avez déclaré qu'un accident avait prolongé la période d'inactivité qui a commencé en S'agit-il d'un des accidents suivants ? ou En quelle année a eu lieu cet accident ?

**Formulation si l'enquêté a déclaré avoir interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle à cause d'un accident*

Vous m'avez déclaré avoir interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle à cause d'un accident. S'agit-il d'un des accidents suivants ? ou En quelle année a eu lieu cet accident ?

S26 : SACC

Pouvez-vous préciser la nature de cet accident ?

Cette question apparaît si c'est la question S25 qui a permis de relever l'accident. Elle permet de connaître la nature précise de l'accident.

S28 : SDWAC

Quel est cet accident ?

Cette question apparaît si c'est la question S27 qui a permis de relever l'accident. Vous cochez l'accident déjà cité (vous ne pouvez cocher qu'un seul accident).

S29 : STEMPAC

En dehors des accidents que vous m'avez déjà cités, avez-vous eu un autre accident grave au cours de votre vie ?

Ou bien

Au cours de votre vie, avez-vous eu un accident grave ?

Cette question permet de recueillir les autres accidents graves que l'enquêté a pu avoir au cours de sa vie. Il existe deux formulations selon que l'enquêté a déjà cité des accidents ou non. Si la réponse est oui alors on relève les accidents un à un.

Au plus, l'enquêté peut déclarer 5 autres accidents. Ils sont numérotés dans capi de 11 à 15.

S30 : SDACC

En quelle année a eu lieu cet accident ?

Vous saisissez la date de l'accident. Il est tout à fait possible qu'un enquêté déclare **plusieurs accidents la même année**.

Il peut être difficile pour l'enquêté de se rappeler l'année exacte d'un accident. Pour l'aider, vous pouvez lui montrer la grille biographique que vous avez remplie ensemble et lui demander de le situer par rapport à des événements se trouvant sur cette grille (une période de chômage, son départ en retraite, etc).

Un contrôle est programmé sur la saisie de la date de l'accident. Elle est nécessairement postérieure à la date de naissance de l'enquêté mais antérieure à la date d'enquête.

S31 : SACC

Pouvez-vous préciser la nature de cet accident ?

Cette question permet de connaître la nature précise de l'accident.

S32 : STEMPAC

Avez-vous eu un autre accident grave au cours de votre vie ?

Cette question permet de relever les autres accidents un à un. On repose les questions S30 et S31 si la réponse est oui.

4. Le relevé des handicaps ou malformations passés ou présents

S33 : SDHANDD et S36 : SENFH

Ces questions apparaissent si l'enquêté a déclaré qu'au moins un handicap avait perturbé sa vie professionnelle **ou** avait interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle **ou** avait marqué son enfance.

Capi affiche la question S36 si le tableau des handicaps contient déjà au moins un handicap, il affiche la question S33 sinon.

Les formulations des questions permettent de resituer à quel moment de l'interview dans la partie 'travail-emploi' ou enfance, le handicap a été cité. C'est la fin de la question qui différencie les questions S36 (« S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ») et S33 (« Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ? »).

Au plus, l'enquêté peut déclarer 8 handicaps ayant perturbé sa vie professionnelle. Ils sont numérotés dans capi de 1 à 8.

Pour des raisons de programmation, l'enquêté doit se **prononcer sur un seul handicap ayant interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle, ou bien ayant marqué son enfance** et non pas deux.

Dans chacune des situations (apprentissage ou enfance), **s'il y en a deux**, il faut que l'enquêté **n'en choisisse qu'un seul**. Dans ce cas, il choisit celui qui a le plus perturbé son apprentissage ou sa formation professionnelle, ou bien celui qui a le plus marqué son enfance.

Si un des handicaps est la cause du deuxième, choisir le premier car c'est lui qui a tout déclenché. Le handicap ayant interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle porte le numéro 9 dans capi ; celui ayant marqué l'enfance, le numéro 10.

Pour la question S33, vous saisissez la date d'apparition du handicap. Il est tout à fait possible qu'un enquêté déclare **plusieurs handicaps la même année**. Un contrôle permet de s'assurer que la date d'apparition du handicap est nécessairement postérieure à la date de naissance de l'enquêté mais antérieure à la date d'enquête.

** Formulation si dans un emploi long, l'enquêté a connu un changement important dans son travail à cause d'un handicap*

Dans l'emploi que vous avez occupé de ... à ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'un handicap. S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

Si l'emploi est toujours en cours, la formulation est :

Dans l'emploi que vous occupez depuis ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'un handicap. S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

** Formulation si un handicap a été la cause de la fin d'un emploi long*

Vous m'avez dit qu'un handicap était la cause de la fin de l'emploi que vous avez occupé de ... à S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

** Formulation si dans une période d'emplois courts, l'enquêté a connu un changement important dans son travail à cause d'un handicap*

Dans la période d'emplois qui a duré de ... à ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'un handicap. S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Dans la période d'emplois qui a commencé depuis ..., vous avez connu en ... un changement important, dans votre travail, à cause d'un handicap. S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

** Formulation si un handicap a été la cause de la fin d'une période d'emplois courts*

Vous m'avez dit qu'un handicap était la cause de la fin de la période d'emplois qui a duré de ... à S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

** Formulation si un handicap est la cause de la fin de la période d'emploi actuel*

▪ Si l'emploi long s'est terminé en 2006

Vous m'avez dit qu'un handicap était la cause de la fin de l'emploi que vous avez occupé de ... à S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

▪ Si l'emploi court s'est terminé en 2006 et que l'enquêté a occupé un emploi d'une durée minimum de 6 mois après le 1er janvier 2006

Vous m'avez dit qu'un handicap était la cause de la fin de la période d'emplois qui a duré de ... à ... S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

** Formulation si dans une période de chômage, l'enquêté a cessé de rechercher activement du travail à cause d'un handicap*

Lorsque nous avons évoqué la période de chômage que vous avez connue de ... à ..., vous m'avez dit qu'il y avait des moments où vous aviez cessé de rechercher activement du travail à cause d'un handicap S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Lorsque nous avons évoqué la période de chômage que vous connaissez depuis ..., vous m'avez dit qu'il y avait des moments où vous aviez cessé de rechercher activement du travail à cause d'un handicap. S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

** Formulation si un handicap a été la cause d'une période d'inactivité*

Vous m'avez déclaré que vous aviez été en inactivité de ... à ... à cause d'un handicap. S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Vous m'avez déclaré être en inactivité depuis ... à cause d'un handicap. S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

** Formulation si un handicap a été la cause d'un prolongement d'une période d'inactivité*

Vous m'avez déclaré qu'un handicap avait prolongé la période d'inactivité que vous avez connue de ... à S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

Si la période est toujours en cours, la formulation est :

Vous m'avez déclaré qu'un handicap avait prolongé la période d'inactivité qui a commencé en S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

**Formulation si l'enquêté a déclaré avoir interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle à cause d'un handicap*

Vous m'avez déclaré avoir interrompu un apprentissage ou une formation professionnelle à cause d'un handicap. S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

**Formulation si l'enquêté a déclaré qu'un handicap avait marqué son enfance*

Vous m'avez déclaré qu'un handicap avait marqué votre enfance. S'agit-il d'un des handicaps suivants ? ou Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?

S34 : SDHANDF

Si vous considérez que ce handicap est terminé, en quelle année a-t-il disparu ?

Cette question apparaît si c'est la question S33 qui a permis de relever le handicap.

S'il n'a duré qu'une seule année, la date de début et de fin sont les mêmes. S'il est toujours en cours au moment de l'enquête, la date de fin doit être renseignée à 9999.

Un contrôle permet de s'assurer que la date de fin du handicap est postérieure à sa date d'apparition.

S35 : SHAND

Pouvez-vous préciser quel est ce handicap ?

Cette question apparaît si c'est la question S33 qui a permis de relever le handicap. Elle permet de connaître la nature précise du handicap.

S37 : SDWH

Quel est ce handicap ?

Cette question apparaît si c'est la question S36 qui a permis de relever le handicap.

Vous cochez le handicap déjà cité (vous ne pouvez cocher qu'un seul handicap).

S38 : STEMPH

En dehors de tout ce que vous m'avez déclaré, avez-vous connu d'autres périodes de handicap au cours de votre vie ?

Ou bien

Au cours de votre vie, avez-vous connu des périodes de handicap ?

Cette question permet de recueillir les autres handicaps que l'enquêté a pu avoir au cours de sa vie. Il existe deux formulations selon que l'enquêté a déjà cité des handicaps ou non. Si la réponse est oui alors on demande le nombre de périodes de handicaps pour ensuite recueillir les handicaps un à un.

On parle de période de handicap plus tôt que de handicap seul, car un handicap s'étend généralement sur plusieurs années et n'est pas toujours réversible.

S39 : SNBHTPB

Combien y en a t il eu d'autres ?

Ou bien

Combien y en a t il eu ?

Il existe deux formulations selon que l'enquêté a déjà cité des handicaps ou non. Au plus, l'enquêté peut déclarer 5 autres handicaps. Ils sont numérotés dans capi de 11 à 15. On recueille ensuite les handicaps un à un.

S40 : SDHANDD**Pouvez-vous m'indiquer l'année d'apparition de ce handicap ?**

Vous saisissez la date d'apparition du handicap. Il est tout à fait possible qu'un enquêté déclare **plusieurs handicaps la même année**. Un contrôle permet de s'assurer que la date d'apparition du handicap est nécessairement postérieure à la date de naissance de l'enquêté mais antérieure à la date d'enquête.

S41 : SDHANDF**Si vous considérez que ce handicap est terminé, en quelle année a-t-il disparu ?**

Si le handicap n'a duré qu'une seule année, la date de début et de fin sont les mêmes. S'il est toujours en cours au moment de l'enquête, la date de fin doit être renseignée à 9999. Un contrôle permet de s'assurer que la date de fin du handicap est postérieure à sa date d'apparition.

S42 : SHAND**Pouvez-vous préciser quel est ce handicap ?**

Cette question permet de connaître la nature précise du handicap.

Si une maladie ou un problème de santé sont à l'origine d'un handicap, alors on repère ce problème de santé (même principe que pour la sélection de maladies déjà citées).

Si la maladie ou le problème de santé n'ont pas déjà été cités (cas très certainement rare), alors on l'ajoute dans le tableau des maladies (mise à jour de cette liste). De même, si un accident est à l'origine d'un handicap, on sélectionne cet accident. S'il n'a pas déjà été cité alors on le relève (recueil de sa date et précision quant à sa nature).

S43 : SAL11H et S44 : SAL10H

SAL11H : Une ou plusieurs des maladies ou des problèmes de santé que vous m'avez déjà cité(es) sont-ils à l'origine de ce ou ces handicap(s) ?

SAL10H : Une maladie qui n'a pas été citée jusqu'à présent est-elle à l'origine de ce ou ces handicap(s) ?

Faites attention car la programmation ne permet pas d'afficher sur une seule page les problèmes de santé déjà cités lorsqu'il y en a plus de 6. Il faut donc utiliser l'ascenseur qui se trouve sur le côté.

Une maladie se trouve déjà dans le tableau des maladies, si elle a un **code**, un **libellé** et une **date de début** identiques. C'est à dire, qu'une même maladie (code et libellé identiques) **survenue à 2 dates** différentes doit être comptée comme **deux maladies**.

Il ne faut pas oublier que la problématique de l'enquête est de regarder les incidences de la santé sur l'itinéraire professionnel et inversement. La survenue d'une maladie peut n'avoir eu aucune incidence sur la vie professionnelle mais sa répétition quelques années plus tard oui. C'est pourquoi il faut dissocier les épisodes entre eux en les considérant comme de nouvelles maladies.

Au plus, on peut relever 15 maladies ou problèmes de santé étant à l'origine d'un handicap. Ils sont numérotés de 51 à 65 dans capi.

S48 : SAL12H**Le ou lesquels ?**

Cette question apparaît si c'est la question S43 qui a permis de relever la maladie ou le problème de santé qui est à l'origine du handicap. Vous cochez la ou les maladies déjà citées. Vous pouvez sélectionner toutes les maladies qui sont proposées.

S45 : SCOD et SMA**De quelle maladie s'agit-il ?**

Cette question apparaît si c'est la question S44 qui a permis de relever la maladie ou le problème de santé qui est à l'origine du handicap.

Si plusieurs maladies sont à l'origine du handicap, il faut recueillir ici la principale. En effet, la programmation deviendrait trop complexe s'il fallait recueillir toutes les maladies. De plus, on peut penser que très peu d'enquêtés oublieront de déclarer dans le relevé des maladies, une maladie qui a entraîné un handicap par la suite.

Il faut tendre la carte des maladies (n°16) à l'enquêté. Vous devez saisir le code de la maladie lu sur la carte-papier. Si une maladie n'est pas répertoriée dans la carte et ne rentre pas clairement dans une des 49 catégories, vous la codez en modalité 50 « autres maladies ou problèmes de santé ».

Si la personne connaît toutefois la grande catégorie de la maladie (ex. problèmes cardio-vasculaires) mais qu'elle n'est pas notée sur la carte (ex. hémorroïdes), vous la notez dans « autres problèmes cardio-vasculaires » en donnant le code correspondant (dans l'exemple : 8). Chaque grande catégorie de maladies contient la rubrique « autre ».

Ensuite vous devez saisir en clair le libellé de la maladie.

Pour pouvoir sélectionner les maladies qui seront décrites plus en détail dans la suite du questionnaire, un indicateur dénommé NATBIO a été créé. Il permet de distinguer les problèmes de santé qui ont été relevés lors de l'interrogation sur la vie professionnelle (NATBIO=1), les problèmes de santé codés en 32 ou 34 (NATBIO=2), des autres problèmes de santé (NATBIO=3).

Ici, capi met la valeur de NATBIO à 2 ou 3 car vous n'êtes pas train de recueillir des maladies citées dans la partie 'travail-emploi'.

S46 : SDMAA et S47 : SDMAAF**En quelle année a débuté cette maladie ?****En quelle année s'est terminée cette maladie ?**

Ces questions apparaissent si c'est la question S44 qui a permis de relever la maladie ou le problème de santé qui est à l'origine du handicap.

Vous saisissez la date d'apparition de la maladie. Si elle n'a duré qu'une seule année, la date de début et de fin sont les mêmes. Si elle est toujours en cours au moment de l'enquête, la date de fin doit être renseignée à 9999.

Il est parfois difficile pour l'enquêté de se rappeler l'année exacte d'un problème de santé. Pour l'aider, vous pouvez lui montrer la grille biographique que vous avez remplie ensemble et lui demander de le situer par rapport à des événements se trouvant sur cette grille (une période de chômage, son départ en retraite, etc).

Par ailleurs, des problèmes de santé peuvent être la conséquence d'une opération ou d'un autre problème de santé que l'enquêté n'a pas cité car il le juge moins grave, ou parce qu'il ne veut plus en parler. Dans ce cas, il faut prendre les réponses spontanées de l'enquêté. La date de début peut

correspondre à la survenue de la première maladie, à la date de l'opération ou bien à la date où effectivement la maladie dont il vous a parlé est apparue.

Un contrôle permet de s'assurer que la date de début d'une maladie est nécessairement postérieure à la date de naissance de l'enquêté mais antérieure à la date d'enquête. La date de fin d'une maladie est postérieure à sa date d'apparition.

S49 : SAL13H et S50 : SAL14H

SAL13H : Un ou plusieurs accidents que vous m'avez déjà cités sont-ils à l'origine de ce ou ces handicap(s) ?

SAL14H : Un accident qui n'a pas été cité jusqu'à présent est-il à l'origine de ce ou ces handicap(s) ?

Au plus, on peut relever 15 accidents étant à l'origine d'un handicap. Ils sont numérotés de 16 à 30 dans capi.

S53 : SAL15H

Le ou lesquels ?

Cette question apparaît si c'est la question S49 qui a permis de relever l'accident.

Vous cochez l'accident déjà cité. Vous pouvez sélectionner tous les accidents qui sont proposés.

S51 : SDACC

En quelle année a eu lieu cet accident ?

Cette question apparaît si c'est la question S50 qui a permis de relever l'accident qui est à l'origine du handicap. **Si plusieurs accidents sont à l'origine du handicap, il faut recueillir ici le principal.**

En effet, la programmation deviendrait trop complexe s'il fallait recueillir toutes les accidents. De plus, on peut penser que très peu d'enquêtés oublieront de déclarer dans le relevé des accidents, un accident qui a entraîné un handicap par la suite.

Vous saisissez la date de l'accident. Un contrôle permet de s'assurer que la date de l'accident est nécessairement postérieure à la date de naissance de l'enquêté mais antérieure à la date d'enquête.

S52 : SACC

Pouvez-vous préciser la nature de cet accident ?

Cette question apparaît si c'est la question S50 qui a permis de relever l'accident. Elle permet de connaître la nature précise de l'accident.

B - CARACTÉRISATION DÉTAILLÉE DE CERTAINS ÉVÈNEMENTS DE SANTÉ

Après avoir relevé l'ensemble des événements de santé qu'a connus l'enquêté, certains sont décrits plus en détail avec un questionnement adapté. Trois questionnements (très proches) sont proposés :

- un pour les maladies et les autres symptômes, le terme problèmes de santé désignant chacun de ces événements
- un pour les accidents
- un dernier pour les handicaps ou malformations

Certaines questions sont filtrées par le fait que les problèmes de santé et les handicaps ou malformations peuvent être terminés ou toujours en cours au moment de l'enquête. Il est donc nécessaire de disposer d'indicateurs permettant de savoir si un événement de santé est terminé ou non. Ces indicateurs sont calculés par capi. C'est eux qui déclenchent l'ouverture d'une question ou le paramétrage des modalités de réponse.

1. Les maladies - les problèmes de santé

Un seul questionnement permet de traiter les maladies et les autres symptômes, le terme générique « problèmes de santé » étant utilisé tout au long du questionnement. Les problèmes de santé sont :

- soit terminés
- soit ils continuent jusqu'à maintenant
- soit ils se répètent. Ils se terminent puis recommencent à quelques mois ou années d'intervalle (ex. dépression, lombalgie, ...). On parlera alors d'épisode pour ces répétitions (ou rechutes).

S54 : SELECT

Vous m'avez déclaré que <capi affiche la liste des problèmes de santé avec NATBIO=1> avaient perturbé votre vie professionnelle. Ces problèmes de santé sont déjà sélectionnés pour les décrire plus en détail.

Pour les suivants, <capi affiche la liste des problèmes de santé avec NATBIO=3> pouvez-vous en choisir au plus 3. Ceux qui vous semblent le plus liés à votre vie professionnelle, qu'il s'agisse de causes ou de conséquences.

Les tests papiers ont montré que les enquêtés déclaraient beaucoup de maladies – autres symptômes et que le questionnement était trop long si on n'en sélectionnait pas certains pour les décrire plus en détail.

C'est pourquoi, en dehors des problèmes de santé déclarés par l'enquêté lorsque vous l'interrogez sur sa vie professionnelle, l'enquêté doit sélectionner au maximum 3 autres problèmes de santé.

L'enquête SIP cherche à recueillir de l'information permettant d'établir des liens entre la santé et la vie professionnelle. Il n'est donc pas question d'exclure de la liste des problèmes de santé décrits en détail ceux dont on sait déjà qu'ils ont perturbé la vie professionnelle de l'enquêté (ces problèmes ont été déclarés par l'enquêté lorsque vous l'interrogez sur son parcours professionnel). Ainsi, tous ces problèmes de santé sont sélectionnés d'office.

On ne souhaite pas recueillir une information détaillée sur les problèmes de cholestérol (codés en 32 sur la carte des maladies) et de réfraction sans problème de correction (codés en 34). Il s'agit de maladies fréquentes dans la population que les enquêtés trouveraient bizarre de ne pas avoir dans la carte des maladies mais dont les incidences sur la vie professionnelle sont quasi inexistantes.

Il reste donc à choisir 3 maladies parmi les autres problèmes de santé (c'est à dire les maladies chroniques, les autres maladies éventuelles et les maladies ayant marqué l'enfance). L'enquêté doit choisir celles qui lui semblent les plus liées à sa vie professionnelle, qu'il s'agisse de causes ou de conséquences. Il peut en choisir moins de 3 mais il est obligé d'en sélectionner au moins un.

Pour effectuer ce choix, le tableau des problèmes de santé déclarés par l'enquêté s'affiche. Il est trié chronologiquement, du problème le plus ancien au plus récent.

L'affichage contient le numéro du problème de santé dans capi (qui n'a aucune signification), la valeur de la variable *NATBIO* (variable qui permet de savoir si le problème de santé a été relevé lors de l'interrogation sur la vie professionnelle, s'il s'agit d'une des maladies codées en 32 ou 34, ou des autres problèmes de santé), le code de la maladie lu dans la carte des maladies, le nom de la maladie, la période durant laquelle elle a eu lieu.

Les problèmes de santé ayant perturbé la vie professionnelle **sont affichés en gras** afin que vous les repérez rapidement et sachiez ceux qui sont automatiquement sélectionnés par capi. Ces problèmes ne sont pas comptabilisés dans le choix des 3 et vous ne devez pas les cocher. Si vous le faites, un écran de contrôle apparaît pour vous le rappeler. Capi les mémorise automatiquement.

Il reste à faire la sélection des 3 autres problèmes de santé.

Mais attention, **certaines maladies ont pu se répéter au cours de la vie** de l'enquêté (même code, libellé voisin **mais date de début différente**). Dans ce cas, même si ce n'est pas le choix spontané de l'enquêté, **l'épisode le plus ancien doit être sélectionné**, les autres étant considérés comme des épisodes de rechute. Si vous ne sélectionnez pas l'épisode le plus ancien alors aucune information ne sera récupérée sur lui car la programmation ne récupère pas les épisodes antérieurs au premier sélectionné.

S55 : STRAVMAA

Vous m'avez déclaré cette maladie ou ce problème de santé : ... en ... Selon vous, ce problème de santé serait-il causé ou aggravé par vos conditions de travail ?

- 0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé
- 1. oui
- 2. non
- 9. ne sais pas

Des questions dans la partie 'travail-emploi' permet de faire un lien entre itinéraire professionnel et santé en relevant les problèmes de santé ayant eu une quelconque influence sur le déroulement de l'itinéraire professionnel.

Nous cherchons ici à faire le lien inverse, c'est à dire entre la santé et la partie 'travail-emploi', et plus particulièrement avec l'activité. En effet, tous les problèmes de santé qui sont décrits en détail n'ont pas été nécessairement recueillis lors de l'interrogation sur la partie 'travail-emploi'.

La modalité 0 permet aux enquêtés, ayant choisi de décrire en détail une maladie survenue lors de leur enfance ou bien étant en inactivité lorsqu'ils étaient malades, de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S56 : SMADMAA

S'agit-il :

- 1. d'une maladie professionnelle reconnue par la sécurité sociale
- 2. d'une maladie professionnelle déclarée à la sécurité sociale mais non reconnue
- 3. d'une maladie professionnelle déclarée à la sécurité sociale mais en attente de décision (de reconnaissance)
- 4. d'un autre cas

Cette question sert à repérer les maladies qui ont été reconnues 'maladie professionnelle'. Certaines personnes attribuent un problème de santé à leur travail mais au final, ce dernier n'est pas reconnu officiellement comme maladie professionnelle. Nous pouvons mesurer ici l'écart entre la perception

des enquêtés (la maladie est causée ou aggravée par les conditions de travail) et la reconnaissance officielle de cette maladie.

Une seule réponse est autorisée.

La maladie professionnelle est définie dans le glossaire des instructions générales.

S57 : SPRECMAA

Des difficultés à trouver un emploi ou à en changer ont-elles amplifié ou causé ce problème de santé ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé, vous n'avez jamais recherché d'emploi

1. oui
2. non
9. ne sais pas

Des questions dans la partie 'travail-emploi' permet de faire un lien entre itinéraire professionnel et santé en relevant les problèmes de santé ayant eu une quelconque influence sur le déroulement de l'itinéraire professionnel.

Nous cherchons ici à faire le lien inverse, c'est à dire entre la santé et la partie 'travail-emploi', et plus particulièrement avec le chômage, l'inactivité ou bien l'emploi précaire ou instable. En effet, tous les problèmes de santé qui sont décrits en détail n'ont pas été nécessairement recueillis lors de l'interrogation sur la partie 'travail-emploi'.

La modalité 0 permet aux enquêtés, ayant choisi de décrire en détail une maladie survenue lors de leur enfance ou bien n'ayant jamais eu à rechercher du travail, de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S58 : SEQMAAP

Ce problème de santé entraîne-t-il aujourd'hui des troubles ou des séquelles ?

1. oui
2. oui, en permanence
3. oui par crise
4. non

Cette question appréhende les incidences (secondaires) dans la vie de l'enquêté d'un problème de santé qui est terminé.

Ces 4 modalités de réponse ne s'affichent jamais en même temps.

Si la maladie est terminée, alors les modalités 1 et 4 s'affichent.

Si la maladie est toujours en cours au moment de l'enquête, les modalités 2, 3 et 4 s'affichent.

S59 : STRLMAA

Actuellement, prenez-vous toujours un traitement pour ce problème de santé ?

Il peut s'agir de médicaments mais également de visites régulières chez un professionnel (séances de kinésithérapeute, ostéopathe, ...).

Cette question n'est posée que si la maladie est maintenant terminée. Si le problème de santé s'est répété et qu'un épisode est en cours au moment de l'enquête, la prise de traitement concerne l'épisode que l'on est en train de décrire et pas la rechute (c'est à dire l'épisode actuel).

S60 : SARTMAA

Ce problème de santé a-t-il nécessité un ou des arrêts de travail ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé

1. oui
2. non

Tous les arrêts de travail (prescrits par un médecin) doivent être pris en compte même s'ils ont été très brefs. On peut penser que les enquêtés ne parleront que des arrêts qui les ont marqués et pas ceux d'une semaine. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'on décrit les problèmes de santé que l'enquêté juge graves ou ayant eu une incidence sur sa vie professionnelle.

La modalité 0 permet aux enquêtés, ayant choisi de décrire en détail une maladie survenue lors de leur enfance ou bien étant en inactivité lorsqu'ils étaient malades, de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S61 : SDARTMAA

Quelle a été la durée totale de cet ou ces arrêts de travail ?

1. moins d'un mois
2. un à six mois
3. plus de six mois

Aucun lien n'est fait ici avec la question concernant les arrêts de travail du relevé des maladies (M52 : MALNB). On cherche une estimation du temps global d'arrêt de travail dû à cette maladie.

Vous devez insister sur le terme total dans la question, on souhaite recueillir ici un temps cumulé pour la maladie qui est décrite.

Si la maladie s'est répétée, il ne faut pas cumuler le temps de tous les épisodes. Le calcul est effectué épisode par épisode.

S62 : SCSQMA

Pensez-vous que globalement, ce problème de santé a eu des conséquences sur votre vie professionnelle ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé

1. oui
2. non

Cette question sert de filtre pour la suivante. La nature des conséquences peut-être très diverse : mise en inactivité, chômage, changement de travail, ...

La modalité 0 permet aux enquêtés ayant choisi de décrire en détail une maladie survenue lors de leur enfance de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S63 : SCSQMAA

Quelle est ou quelles sont ces conséquences ?

La nature des conséquences est regroupée en 4 catégories pour faciliter un repérage rapide. Il faut tendre la carte n°17 à l'enquêté. Au maximum, il peut donner 4 réponses. Les salariés, les indépendants, les personnes en CDD ou CDI ainsi que les personnes s'étant retrouvées en inactivité ou au chômage suite à ce problème de santé peuvent se retrouver dans ces modalités de réponse.

Inactivité

1. vous n'avez jamais pu travailler

Cas par exemple des personnes avec un handicap sévère ou bien avec une maladie incompatible avec le monde du travail

Cas des jeunes enquêtés ayant un problème de santé grave ou un handicap au moment de l'enquête et qui n'ont jamais encore pu travailler.

2. vous vous êtes retiré(e) définitivement du marché du travail

Cas par exemple des personnes qui ont été mises en inaptitude totale sur tous postes de travail ou bien qui sont parties précocement en préretraite pour des raisons de santé.

Effet sur le contrat de travail

3. vous avez été licencié(e) ou votre contrat n'a pas été renouvelé

Cas par exemple des personnes reconnues inaptes (totalement ou partiellement) dont le poste de travail n'a pas pu être réaménagé.

4. vous avez eu des difficultés à trouver un emploi stable

Changement de poste et/ou de métier

5. vous avez changé de poste

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail ou déclarées invalides.

6. vous avez changé de profession

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail ou déclarées invalides.

7. vous avez changé de secteur d'activité

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail ou déclarées invalides.

Aménagement du temps, des conditions et du poste de travail

8. vous avez connu un aménagement de votre poste de travail

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail.

9. vous avez connu une réduction de votre temps de travail

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail.
Cas des personnes ayant réduit leur temps de travail après la fin d'un mi-temps thérapeutique

10. vous avez connu un aménagement de votre temps de travail

Il peut s'agir du temps partiel thérapeutique. C'est une mesure temporaire de maintien dans l'emploi qui doit faciliter le retour du salarié dans l'entreprise, en préparant progressivement la reprise de l'activité professionnelle à temps plein.

Il est prescrit par le médecin traitant en collaboration avec le médecin du travail. Il permet de travailler à temps partiel payé à temps plein (en partie par l'employeur et en partie par la sécurité sociale).

Le temps partiel thérapeutique n'est accessible qu'après une période d'arrêt maladie. Il peut se prolonger sur 3 ou 4 ans si le bénéficiaire justifie d'un arrêt maladie et d'un temps de travail suffisamment long pour qu'il ait les droits. Le temps partiel thérapeutique n'implique pas uniquement l'allègement des heures travaillées. L'aménagement peut aussi porter sur la charge ou le rythme de travail.

Il peut s'agir aussi du télétravail, d'une préretraite progressive ou d'un temps partiel contractuel.

11. vous avez été assisté pour votre déplacement domicile - travail

12. vous avez été aidé pour votre mobilité sur votre lieu du travail

13. Autre, précisez

Cette modalité permet de récupérer un autre cas non contenu dans les 12 modalités précédentes.

S64 : SCSQMAB

Suite à ce problème de santé :

Il faut tendre la carte n°18 à l'enquêteur. La situation 6 exclut toutes les autres.

1. vous avez été mis(e) en inaptitude partielle (par le médecin du travail) ?

Une salarié peut, en raison de son état de santé, être incapable d'exercer tout ou partie de ses fonctions. Le médecin du travail constate alors son inaptitude dans l'emploi qu'il exerce.

L'inaptitude est en effet toujours prononcée par rapport à un poste de travail donné et à un moment donné. Elle peut être partielle ou totale. Elle peut par ailleurs être temporaire (le salarié pourra reprendre ses tâches à l'issue d'une période déterminée) ou définitive (le salarié ne pourra alors plus occuper son poste de travail initial).

L'inaptitude ne peut être appréciée que par le médecin du travail (et par lui seul, le médecin traitant ne peut pas constater d'inaptitude). Il ne peut constater l'inaptitude du salarié à son poste de travail qu'après une étude des postes, de leurs possibilités d'aménagement et des conditions de travail dans l'entreprise.

Dans un constat d'inaptitude partielle (un salarié a une pathologie qui ne lui permet plus d'occuper son emploi mais ne l'empêche pas d'en occuper un autre au sein de l'établissement), le médecin du travail accompagne son avis de propositions permettant au salarié de concilier santé et emploi. Il demande souvent un reclassement du salarié ou un réaménagement du poste de travail, ces demandes étant justifiées par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé du salarié.

L'employeur doit tenir compte de ces propositions et procéder au reclassement. S'il ne peut pas réaliser les réaménagements nécessaires, il doit alors licencier le salarié au motif d'inaptitude.

2. vous avez été mis(e) en inaptitude totale (par le médecin du travail) ?

L'inaptitude totale place le salarié dans l'impossibilité de travailler même sur un poste réaménagé. Dans ce cas, le salarié est licencié pour inaptitude.

3. vous avez obtenu le reconnaissance de la qualification de travailleur handicapé (RQTH) par la COTOREP ?

La RQTH peut être attribuée à « toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physique ou mentale ».

Cela signifie que la qualité de travailleur handicapé n'est pas synonyme d'inaptitude générale au travail. Elle concerne toute personne affectée de manière provisoire ou permanente par un problème de santé entraînant des difficultés dans la tenue de son poste de travail. Par exemple, un coiffeur ayant une allergie aux shampoing peut bénéficier de ce statut.

Cette reconnaissance attribue un statut particulier qui ouvre droit à certains avantages tant pour la personne que pour son employeur. Elle permet aux bénéficiaires d'avoir accès à l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi et donc de reprendre plus facilement une activité via un reclassement professionnel ou une formation.

Cette reconnaissance est traitée par la COTOREP et doit être demandée par les personnes. Une personne qui se voit reconnaître cette qualification peut l'annoncer ou non, à son employeur. Le degré du handicap couvert par la RQTH est très large : il peut s'agir d'un handicap léger, modéré ou grave.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, tout titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou d'une carte d'invalidité profitent (sans avoir à faire la demande d'une RQTH) des mesures d'accompagnement vers l'emploi.

4. vous avez été mis(e) en invalidité partielle (par le médecin conseil de l'assurance maladie) ?

L'état d'invalidité est apprécié par le médecin conseil de la caisse primaire d'assurance maladie en fonction de la capacité de travail restante et la formation professionnelle de l'assuré.

La reconnaissance de l'invalidité a pour objectif d'apporter une aide financière aux travailleurs âgés de moins de 60 ans qui ont perdu au moins les 2/3 de leur capacité de travail ou de gain. Une pension est alors attribuée à l'intéressé si son état de santé ne lui permet plus de se procurer, dans une profession quelconque, un salaire supérieur au tiers de la rémunération normale correspondant à l'emploi qu'il occupait avant la date de l'arrêt de travail ayant entraîné l'état d'invalidité.

La capacité à exercer une activité rémunérée et le recours éventuel à une aide pour les actes quotidiens déterminent le montant de la pension.

L'invalidité est divisée en trois catégories selon que la personne peut exercer une activité rémunérée, qu'elle ne peut plus exercer une activité professionnelle quelconque et que de surcroît elle doit recourir à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne.

La pension d'invalidité est dans la majorité des cas attribuée à l'expiration de la période pendant laquelle l'assuré a bénéficié des prestations en espèces de l'assurance maladie. Elle peut être suspendue, révisée ou interrompue en fonction de l'évolution de l'état de santé, de la capacité de gain retrouvée, ... La mise en invalidité peut donc être partielle ou totale.

Le salarié peut être reconnu en invalidité partielle mais ne pas cesser de travailler, et de fait ne pas bénéficier de la pension correspondante.

5. vous avez été mis(e) en invalidité totale (par le médecin conseil de l'assurance maladie) ?

6. aucunes de ces situations

Une fois que vous avez décrit le 1^{er} problème de santé, soit vous recommencez avec le 2^{ème}, soit si capi a constaté que le code de la maladie que vous venez de décrire se retrouve dans le tableau des problèmes de santé déclarés par l'enquêté, vous arrivez sur un écran de transition qui permet de poursuivre la description du 1^{er} problème de santé avec l'épisode qui s'est répété.

Écran de transition E1

Vous avez déclaré ce(s) même(s) problème(s) de santé :

-
-
-

Cet écran permet de déterminer si le problème de santé que vous êtes entrain de décrire s'est répété. Il contient la liste des problèmes de santé ayant le même code que le problème qui vient d'être décrit. Le code, le libellé et les dates de cette maladie sont affichés.

Les maladies codées en « 50. Autres maladies ou problèmes de santé » ne font pas l'objet de cette vérification.

S65 : SCONTR

Ce problème de santé ... s'est bien répété de ... à

Cette question permet de s'assurer qu'il s'agit en effet d'un épisode de rechute du problème de santé décrit. Dans certains cas la réponse sera négative, notamment pour les maladies répertoriées sous un même code dans la carte des maladies mais correspondant à autres choses (cas des modalités « Autres » dans toutes les grands rubriques de problèmes de santé ou des cancers qui ne sont pas nécessairement de même nature). Si la réponse est non alors on passe à la description du 2^{ème} problème de santé.

S66 : SARTMAR

Cet épisode a-t-il nécessité un ou des arrêts de travail ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé

1. oui
2. non

Tous les arrêts de travail (prescrits par un médecin) doivent être pris en compte même s'ils ont été très brefs. On peut penser que les enquêtés ne parleront que des arrêts qui les ont marqués et pas ceux d'une semaine. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que l'on décrit les problèmes de santé que l'enquêté juge graves ou ayant eu une incidence sur sa vie professionnelle.

La modalité 0 permet aux enquêtés, ayant choisi de décrire en détail une maladie survenue lors de leur enfance ou bien étant en inactivité lorsqu'ils étaient malades, de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S67 : SDARTMAR

Quelle a été la durée totale de cet ou ces arrêts de travail ?

1. moins d'un mois
2. un à six mois
3. plus de six mois

Aucun lien n'est fait ici avec la question concernant les arrêts de travail du relevé des maladies (M52 : MALNB). On cherche une estimation du temps global d'arrêt de travail dû à ce nouvel épisode. Vous devez insister sur le terme total dans la question, on souhaite recueillir ici un temps cumulé pour l'épisode qui est décrit. Il ne faut pas cumuler le temps de tous les épisodes. Le calcul est effectué épisode par épisode.

S68 : SCSQMAR

Pensez-vous que globalement, ce problème de santé a eu des conséquences sur votre vie professionnelle différentes de celles que vous m'avez déjà citées ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé
1. oui
2. non

Il s'agit de conséquences différentes de celles déjà citées. Si ce sont les mêmes alors répondez non à cette question. Elle sert de filtre pour la question suivante. La nature des conséquences peut-être très diverse : mise en inactivité, chômage, changement de travail, ...

La modalité 0 permet aux enquêtés ayant choisi de décrire en détail une maladie survenue lors de leur enfance de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S69 : SCSQMAAR

Quelle est ou quelles sont ces conséquences ?

La nature des conséquences est regroupée en 4 catégories pour faciliter un repérage rapide. Il faut tendre la carte n°17 à l'enquêté. Au maximum, il peut donner 4 réponses. Les salariés, les indépendants, les personnes en CDD ou CDI ainsi que les personnes s'étant retrouvées en inactivité ou au chômage suite à ce problème de santé peuvent se retrouver dans ces modalités de réponse.

Inactivité**1. vous n'avez jamais pu travailler**

Cas par exemple des personnes avec un handicap sévère ou bien avec une maladie incompatible avec le monde du travail

Cas des jeunes enquêtés ayant un problème de santé grave ou un handicap au moment de l'enquête et qui n'ont jamais encore pu travailler.

2. vous vous êtes retiré(e) définitivement du marché du travail

Cas par exemple des personnes qui ont été mises en inaptitude totale sur tous postes de travail ou bien qui sont parties précocement en préretraite pour des raisons de santé.

Effet sur le contrat de travail

3. vous avez été licencié(e) ou votre contrat n'a pas été renouvelé

Cas par exemple des personnes reconnues inaptes (totalement ou partiellement) dont le poste de travail n'a pas pu être réaménagé.

4. vous avez eu des difficultés à trouver un emploi stable

Changement de poste et/ou de métier

5. vous avez changé de poste

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail ou déclarées invalides.

6. vous avez changé de profession

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail ou déclarées invalides.

7. vous avez changé de secteur d'activité

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail ou déclarées invalides.

Aménagement du temps, des conditions et du poste de travail

8. vous avez connu un aménagement de votre poste de travail

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail.

9. vous avez connu une réduction de votre temps de travail

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail.
Cas des personnes ayant réduit leur temps de travail après la fin d'un mi-temps thérapeutique

10. vous avez connu un aménagement de votre temps de travail

Il peut s'agir du temps partiel thérapeutique. C'est une mesure temporaire de maintien dans l'emploi qui doit faciliter le retour du salarié dans l'entreprise, en préparant progressivement la reprise de l'activité professionnelle à temps plein.

Il est prescrit par le médecin traitant en collaboration avec le médecin du travail. Il permet de travailler à temps partiel payé à temps plein (en partie par l'employeur et en partie par la sécurité sociale).

Le temps partiel thérapeutique n'est accessible qu'après une période d'arrêt maladie. Il peut se prolonger sur 3 ou 4 ans si le bénéficiaire justifie d'un arrêt maladie et d'un temps de travail suffisamment long pour qu'il ait les droits. Le temps partiel thérapeutique n'implique pas uniquement l'allègement des heures travaillées. L'aménagement peut aussi porter sur la charge ou le rythme de travail.

Il peut s'agir aussi du télétravail, d'une préretraite progressive ou d'un temps partiel contractuel.

11. vous avez été assisté pour votre déplacement domicile - travail

12. vous avez été aidé pour votre mobilité sur votre lieu du travail

13. Autre, précisez

Cette modalité permet de récupérer un autre cas non contenu dans les 12 modalités précédentes.

S70 : SCSQMABR

Suite à ce nouvel épisode :

Il faut tendre la carte n°18 à l'enquêté. La situation 6 exclut toutes les autres.

1. vous avez été mis(e) en inaptitude partielle (par le médecin du travail) ?

Un salarié peut, en raison de son état de santé, être incapable d'exercer tout ou partie de ses fonctions. Le médecin du travail constate alors son inaptitude dans l'emploi qu'il exerce. L'inaptitude est en effet toujours prononcée par rapport à un poste de travail donné et à un moment donné. Elle peut être partielle ou totale. Elle peut par ailleurs être temporaire (le salarié pourra reprendre ses tâches à l'issue d'une période déterminée) ou définitive (le salarié ne pourra alors plus occuper son poste de travail initial).

L'inaptitude ne peut être appréciée que par le médecin du travail (et par lui seul, le médecin traitant ne peut pas constater d'inaptitude). Il ne peut constater l'inaptitude du salarié à son poste de travail qu'après une étude des postes, de leurs possibilités d'aménagement et des conditions de travail dans l'entreprise.

Dans un constat d'inaptitude partielle (un salarié a une pathologie qui ne lui permet plus d'occuper son emploi mais ne l'empêche pas d'en occuper un autre au sein de l'établissement), le médecin du travail accompagne son avis de propositions permettant au salarié de concilier santé et emploi. Il demande souvent un reclassement du salarié ou un réaménagement du poste de travail, ces demandes étant justifiées par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé du salarié. L'employeur doit tenir compte de ces propositions et procéder au reclassement. S'il ne peut pas réaliser les réaménagements nécessaires, il doit alors licencier le salarié au motif d'inaptitude.

2. vous avez été mis(e) en inaptitude totale (par le médecin du travail) ?

L'inaptitude totale place le salarié dans l'impossibilité de travailler même sur un poste réaménagé. Dans ce cas, le salarié est licencié pour inaptitude.

3. vous avez obtenu le reconnaissance de la qualification de travailleur handicapé (RQTH) par la COTOREP ?

La RQTH peut être attribuée à « toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physique ou mentale ». Cela signifie que la qualité de travailleur handicapé n'est pas synonyme d'inaptitude générale au travail. Elle concerne toute personne affectée de manière provisoire ou permanente par un problème de santé entraînant des difficultés dans la tenue de son poste de travail. Par exemple, un coiffeur ayant une allergie aux shampoings peut bénéficier de ce statut.

Cette reconnaissance attribue un statut particulier qui ouvre droit à certains avantages tant pour la personne que pour son employeur. Elle permet aux bénéficiaires d'avoir accès à l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi et donc de reprendre plus facilement une activité via un reclassement professionnel ou une formation. Cette reconnaissance est traitée par la COTOREP et doit être demandée par les personnes. Une personne qui se voit reconnaître cette qualification peut l'annoncer ou non, à son employeur.

Le degré du handicap couvert par la RQTH est très large : il peut s'agir d'un handicap léger, modéré ou grave.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, tout titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou d'une carte d'invalidité profitent (sans avoir à faire la demande d'une RQTH) des mesures d'accompagnement vers l'emploi.

4. vous avez été mis(e) en invalidité partielle (par le médecin conseil de l'assurance maladie) ?

L'état d'invalidité est apprécié par le médecin conseil de la caisse primaire d'assurance maladie en fonction de la capacité de travail restante et la formation professionnelle de l'assuré. La reconnaissance de l'invalidité a pour objectif d'apporter une aide financière aux travailleurs âgés de moins de 60 ans qui ont perdu au moins les 2/3 de leur capacité de travail ou de gain. Une pension est alors attribuée à l'intéressé si son état de santé ne lui permet plus de se procurer, dans une profession quelconque, un salaire supérieur au tiers de la rémunération normale correspondant à l'emploi qu'il occupait avant la date de l'arrêt de travail ayant entraîné l'état d'invalidité.

La capacité à exercer une activité rémunérée et le recours éventuel à une aide pour les actes quotidiens déterminent le montant de la pension. L'invalidité est divisée en trois catégories selon que la personne peut exercer une activité rémunérée, qu'elle ne peut plus exercer une activité professionnelle quelconque et que de surcroît elle doit recourir à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne.

La pension d'invalidité est dans la majorité des cas attribuée à l'expiration de la période pendant laquelle l'assuré a bénéficié des prestations en espèces de l'assurance maladie. Elle peut être suspendue, révisée ou interrompue en fonction de l'évolution de l'état de santé, de la capacité de gain retrouvée, ... La mise en invalidité peut donc être partielle ou totale.

Le salarié peut être reconnu en invalidité partielle mais ne pas cesser de travailler, et de fait ne pas bénéficier de la pension correspondante.

5. vous avez été mis(e) en invalidité totale (par le médecin conseil de l'assurance maladie) ?

6. aucunes de ces situations

S71 : STRAVMAR

Selon vous, cet épisode serait-il causé ou aggravé par vos conditions de travail ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé

1. oui

2. non

9. ne sais pas

Des questions dans la partie 'travail-emploi' permet de faire un lien entre itinéraire professionnel et santé en relevant les problèmes de santé ayant eu une quelconque influence sur le déroulement de l'itinéraire professionnel. Nous cherchons ici à faire le lien inverse, c'est à dire entre la santé et la partie 'travail-emploi', et plus particulièrement avec l'activité. En effet, tous les problèmes de santé qui sont décrits en détail n'ont pas été nécessairement recueillis lors de l'interrogation sur la partie 'travail-emploi'.

La modalité 0 permet aux enquêtés, ayant choisi de décrire en détail une maladie survenue lors de leur enfance ou bien étant en inactivité lorsqu'ils étaient malades, de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S72 : SMADMAR

S'agit-il :

1. d'une maladie professionnelle reconnue par la sécurité sociale

2. d'une maladie professionnelle déclarée à la sécurité sociale mais non reconnue

3. d'une maladie professionnelle déclarée à la sécurité sociale mais en attente de décision (de reconnaissance)

4. d'un autre cas

Cette question sert à repérer les maladies qui ont été reconnues 'maladie professionnelle'. Certaines personnes attribuent un problème de santé à leur travail mais au final, ce dernier n'est pas reconnu officiellement comme maladie professionnelle. Nous pouvons mesurer ici l'écart entre la perception des enquêtés (la maladie est causée ou aggravée par les conditions de travail) et la reconnaissance officielle de cette maladie.

Une seule réponse est autorisée.

La maladie professionnelle est définie dans le glossaire des instructions générales.

S73 : SPRECMAR

Des difficultés à trouver un emploi ou à en changer ont-elles amplifié ou causé ce nouvel épisode ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé, vous n'avez jamais recherché d'emploi

1. oui

2. non

9. ne sais pas

Des questions dans la partie 'travail-emploi' permet de faire un lien entre itinéraire professionnel et santé en relevant les problèmes de santé ayant eu une quelconque influence sur le déroulement de l'itinéraire professionnel. Nous cherchons ici à faire le lien inverse, c'est à dire entre la santé et la partie 'travail-emploi', et plus particulièrement avec le chômage, l'inactivité ou bien l'emploi précaire ou instable. En effet, tous les problèmes de santé qui sont décrits en détail n'ont pas été nécessairement recueillis lors de l'interrogation sur la partie 'travail-emploi'.

La modalité 0 permet aux enquêtés, ayant choisi de décrire en détail une maladie survenue lors de leur enfance ou bien n'ayant jamais eu à rechercher du travail, de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S74 : STRLMAR

Actuellement, prenez-vous toujours un traitement pour ce problème de santé ?

Il peut s'agir de médicaments mais également de visites régulières chez un professionnel (séances de kinésithérapeute, ostéopathe, ...).

Cette question n'est posée que si la maladie est maintenant terminée. Si le problème de santé s'est répété et qu'un épisode est en cours au moment de l'enquête, la prise de traitement concerne l'épisode que l'on est en train de décrire et pas la rechute (c'est à dire l'épisode actuel).

S75 : SMP

Avez-vous ou avez-vous eu d'autres problèmes de santé, reconnus comme maladies professionnelles, que vous auriez oubliés de me déclarer ?

C'est une question de rattrapage qui permet de recueillir un oubli important de l'enquêté : une maladie reconnue maladie professionnelle.

On ne peut relever qu'une seule maladie reconnue comme maladie professionnelle que l'enquêté aurait oubliée de déclarer. Elle est numérotée 66 dans capi.

Si la réponse est oui, on relève cette maladie et la boucle décrivant en détail les problèmes de santé se déclenche. C'est logique puisque la maladie est une maladie professionnelle reconnue.

S76 : SCOD et SMA

De quel problème de santé s'agit-il ?

Il faut tendre la carte des maladies (n°16) à l'enquêté. Vous devez saisir le code de la maladie lu sur la carte-papier. Si une maladie n'est pas répertoriée dans la carte et ne rentre pas clairement dans

une des 49 catégories, vous la codez en modalité 50 « autres maladies ou problèmes de santé ». Si la personne connaît toutefois la grande catégorie de la maladie (ex. problèmes cardio-vasculaires) mais qu'elle n'est pas notée sur la carte (ex. hémorroïdes), vous la notez dans « autres problèmes cardio-vasculaires » en donnant le code correspondant (dans l'exemple : 8). Chaque grande catégorie de maladies contient la rubrique « autre ».

Ensuite vous devez saisir en clair le libellé de la maladie.

Pour pouvoir sélectionner les maladies qui seront décrites plus en détail dans la suite du questionnaire, un indicateur dénommé NATBIO a été créé. Il permet de distinguer les problèmes de santé qui ont été relevés lors de l'interrogation sur la vie professionnelle (NATBIO=1), les problèmes de santé codés en 32 ou 34 (NATBIO=2), des autres problèmes de santé (NATBIO=3).

Ici, capi met la valeur de NATBIO à 1 car vous êtes en train de recueillir une maladie professionnelle.

S77 : SDMAA, S78 : SDMAAF

En quelle année a débuté cette maladie ?

En quelle année s'est terminée cette maladie ?

Vous saisissez la date d'apparition de la maladie. Si elle est terminée alors vous devez saisir la date de fin, sinon cette date se met automatiquement à 9999. Si la maladie n'a duré qu'une seule année, la date de début et de fin sont les mêmes.

Il est parfois difficile pour l'enquêté de se rappeler l'année exacte d'un problème de santé. Pour l'aider, vous pouvez lui montrer la grille biographique que vous avez remplie ensemble et lui demander de le situer par rapport à des événements se trouvant sur cette grille (une période de chômage, son départ en retraite, etc). Par ailleurs, des problèmes de santé peuvent être la conséquence d'une opération ou d'un autre problème de santé que l'enquêté n'a pas cité car il le juge moins grave, ou parce qu'il ne veut plus en parler. Dans ce cas, il faut prendre les réponses spontanées de l'enquêté. La date de début peut correspondre à la survenue de la première maladie, à la date de l'opération ou bien à la date où effectivement la maladie dont il vous a parlé est apparue.

Un contrôle permet de s'assurer que la date de début d'une maladie est nécessairement postérieure à la date de naissance de l'enquêté mais antérieure à la date d'enquête. La date de fin d'une maladie est postérieure à sa date d'apparition.

2. Les accidents

Les questions sont identiques à celles pour les maladies et autres symptômes sauf que les questions interrogeant sur les épisodes de rechutes n'existe pas.

S79 : SNATACC

Vous avez déclaré cet accident: <capi met le contenu de la variable SACC> **en** <capi met la date de l'accident, variable SDACC>. **S'agit-il :**

1. d'un accident pendant le trajet entre le domicile et le lieu de travail
2. d'un autre accident de travail
3. d'un autre accident

Cette question distingue les accidents de travail des autres accidents.

L'accident de travail (seul ou de trajet) est défini dans le glossaire des instructions générales.

S80 : STRAVACC

Selon vous, les circonstances de cet accident sont-elles liées à vos conditions de travail ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé
1. oui
2. non
9. ne sais pas

Des questions dans la partie 'travail-emploi' permet de faire un lien entre itinéraire professionnel et santé en relevant les accidents ayant eu une quelconque influence sur le déroulement de l'itinéraire professionnel. Nous cherchons ici à faire le lien inverse, c'est à dire entre la santé et la partie 'travail-emploi', et plus particulièrement avec l'activité. En effet, tous les accidents qui sont décrits en détail n'ont pas été nécessairement recueillis lors de l'interrogation sur la partie 'travail-emploi'.

La modalité 0 permet aux enquêtés, ayant choisi de décrire en détail un accident survenu lors de leur enfance ou bien étant en inactivité lors de l'accident, de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S81 : SMADACC

S'agit-il :

1. d'un accident du travail reconnu par la sécurité sociale
2. d'un accident du travail signalé à l'employeur mais non reconnu par la sécurité sociale
3. d'un accident du travail déclaré mais en attente de décision (de reconnaissance)
4. d'un autre cas

Cette question sert à repérer les accidents qui ont été reconnus en accident du travail. Certaines personnes attribuent un accident à leur travail mais au final, ce dernier n'est pas reconnu officiellement comme un accident du travail. Cela est souvent le cas si à cause d'un surmenage dû au travail, l'enquêté a un accident domestique qu'il attribue à son travail. Nous pouvons mesurer ici l'écart entre la perception des enquêtés (les circonstances de l'accident sont causées ou aggravées par les conditions de travail) et la reconnaissance officielle de cet accident. Une seule réponse est autorisée.

L'accident de travail est défini dans le glossaire des instructions générales.

S82 : SPRECACC

Cet accident est-il dû au moins en partie à des difficultés à trouver un emploi ou à en changer ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé, vous n'avez jamais recherché d'emploi

1. oui
2. non
9. ne sais pas

Des questions dans la partie 'travail-emploi' permet de faire un lien entre itinéraire professionnel et santé en relevant les accidents ayant eu une quelconque influence sur le déroulement de l'itinéraire professionnel. Nous cherchons ici à faire le lien inverse, c'est à dire entre la santé et la partie 'travail-emploi', et plus particulièrement avec le chômage, l'inactivité ou bien l'emploi précaire ou instable. En effet, tous les accidents qui sont décrits en détail n'ont pas été nécessairement recueillis lors de l'interrogation sur la partie 'travail-emploi'.

La modalité 0 permet aux enquêtés, ayant choisi de décrire en détail un accident survenu lors de leur enfance ou bien n'ayant jamais eu à rechercher du travail, de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S83 : SEQACCP

Cet accident entraîne-t-il aujourd'hui des troubles ou des séquelles ?

1. oui
2. non

Cette question appréhende les incidences (secondaires) dans la vie de l'enquêté d'un accident.

S84 : STRLACC

Prenez-vous toujours un traitement pour les suites de cet accident ?

Il peut s'agir de médicaments mais également de visites régulières chez un professionnel (séances de kinésithérapeute, ostéopathe, ...).

S85 : SARTACC

Cet accident a-t-il nécessité un ou des arrêts de travail ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé

1. oui
2. non

Tous les arrêts de travail (prescrits par un médecin) doivent être pris en compte même s'ils ont été très brefs.

La modalité 0 permet aux enquêtés, ayant choisi de décrire en détail un accident survenu lors de leur enfance ou bien étant en inactivité lors de l'accident, de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S86 : SDARTACC

Quelle a été la durée totale de cet ou ces arrêts de travail ?

1. moins d'un mois
2. un à six mois
3. plus de six mois

Aucun lien n'est fait ici avec la question concernant les arrêts de travail du relevé des maladies (M52 : MALNB). On cherche une estimation du temps global d'arrêt de travail dû à cet accident. Vous devez insister sur le terme total dans la question, on souhaite recueillir ici un temps cumulé si des arrêts se sont succédés.

S87 : SCSQACC

Pensez-vous que globalement, cet accident a eu des conséquences sur votre vie professionnelle ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé
1. oui
2. non

Cette question sert de filtre pour la suivante. La nature des conséquences peut-être très diverse : mise en inactivité, chômage, changement de travail, ...

La modalité 0 permet aux enquêtés ayant choisi de décrire en détail un accident survenu lors de leur enfance de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S88 : SCSQACCA

Quelle est ou quelles sont ces conséquences ?

La nature des conséquences est regroupée en 4 catégories pour faciliter un repérage rapide. Il faut tendre la carte n°17 à l'enquêté. Au maximum, il peut donner 4 réponses. Les salariés, les indépendants, les personnes en CDD ou CDI ainsi que les personnes s'étant retrouvées en inactivité ou au chômage suite à ce problème de santé peuvent se retrouver dans ces modalités de réponse.

Inactivité

1. vous n'avez jamais pu travailler

Cas par exemple des personnes avec un handicap sévère ou bien avec une maladie incompatible avec le monde du travail

Cas des jeunes enquêtés ayant un problème de santé grave ou un handicap au moment de l'enquête et qui n'ont jamais encore pu travailler.

2. vous vous êtes retiré(e) définitivement du marché du travail

Cas par exemple des personnes qui ont été mises en inaptitude totale sur tous postes de travail ou bien qui sont parties précocement en préretraite pour des raisons de santé.

Effet sur le contrat de travail

3. vous avez été licencié(e) ou votre contrat n'a pas été renouvelé

Cas par exemple des personnes reconnues inaptes (totalement ou partiellement) dont le poste de travail n'a pas pu être réaménagé.

4. vous avez eu des difficultés à trouver un emploi stable

Changement de poste et/ou de métier

5. vous avez changé de poste

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail ou déclarées invalides.

6. vous avez changé de profession

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail ou déclarées invalides.

7. vous avez changé de secteur d'activité

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail ou déclarées invalides.

Aménagement du temps, des conditions et du poste de travail

8. vous avez connu un aménagement de votre poste de travail

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail.

9. vous avez connu une réduction de votre temps de travail

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail.
Cas des personnes ayant réduit leur temps de travail après la fin d'un mi-temps thérapeutique

10. vous avez connu un aménagement de votre temps de travail

Il peut s'agir du temps partiel thérapeutique. C'est une mesure temporaire de maintien dans l'emploi qui doit faciliter le retour du salarié dans l'entreprise, en préparant progressivement la reprise de l'activité professionnelle à temps plein.

Il est prescrit par le médecin traitant en collaboration avec le médecin du travail. Il permet de travailler à temps partiel payé à temps plein (en partie par l'employeur et en partie par la sécurité sociale).

Le temps partiel thérapeutique n'est accessible qu'après une période d'arrêt maladie. Il peut se prolonger sur 3 ou 4 ans si le bénéficiaire justifie d'un arrêt maladie et d'un temps de travail suffisamment long pour qu'il ait les droits. Le temps partiel thérapeutique n'implique pas uniquement l'allègement des heures travaillées. L'aménagement peut aussi porter sur la charge ou le rythme de travail.

Il peut s'agir aussi du télétravail, d'une préretraite progressive ou d'un temps partiel contractuel.

11. vous avez été assisté pour votre déplacement domicile - travail

12. vous avez été aidé pour votre mobilité sur votre lieu du travail

13. Autre, précisez

Cette modalité permet de récupérer un autre cas non contenu dans les 12 modalités précédentes.

S89 : SCSQACCB

Suite à cet accident :

Il faut tendre la carte n°18 à l'enquêté. La situation 6 exclut toutes les autres.

1. vous avez été mis(e) en inaptitude partielle (par le médecin du travail) ?

Un salarié peut, en raison de son état de santé, être incapable d'exercer tout ou partie de ses fonctions. Le médecin du travail constate alors son inaptitude dans l'emploi qu'il exerce.

L'inaptitude est en effet toujours prononcée par rapport à un poste de travail donné et à un moment donné. Elle peut être partielle ou totale. Elle peut par ailleurs être temporaire (le salarié pourra reprendre ses tâches à l'issue d'une période déterminée) ou définitive (le salarié ne pourra alors plus occuper son poste de travail initial).

L'inaptitude ne peut être appréciée que par le médecin du travail (et par lui seul, le médecin traitant ne peut pas constater d'inaptitude). Il ne peut constater l'inaptitude du salarié à son poste de travail qu'après une étude des postes, de leurs possibilités d'aménagement et des conditions de travail dans l'entreprise.

Dans un constat d'inaptitude partielle (un salarié a une pathologie qui ne lui permet plus d'occuper son emploi mais ne l'empêche pas d'en occuper un autre au sein de l'établissement), le médecin du travail accompagne son avis de propositions permettant au salarié de concilier santé et emploi. Il demande souvent un reclassement du salarié ou un réaménagement du poste de travail, ces demandes étant justifiées par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé du salarié.

L'employeur doit tenir compte de ces propositions et procéder au reclassement. S'il ne peut pas réaliser les réaménagements nécessaires, il doit alors licencier le salarié au motif d'inaptitude.

2. vous avez été mis(e) en inaptitude totale (par le médecin du travail) ?

L'inaptitude totale place le salarié dans l'impossibilité de travailler même sur un poste réaménagé. Dans ce cas, le salarié est licencié pour inaptitude.

3. vous avez obtenu le reconnaissance de la qualification de travailleur handicapé (RQTH) par la COTOREP ?

La RQTH peut être attribuée à « toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physique ou mentale ».

Cela signifie que la qualité de travailleur handicapé n'est pas synonyme d'inaptitude générale au travail. Elle concerne toute personne affectée de manière provisoire ou permanente par un problème de santé entraînant des difficultés dans la tenue de son poste de travail. Par exemple, un coiffeur ayant une allergie aux shampoings peut bénéficier de ce statut.

Cette reconnaissance attribue un statut particulier qui ouvre droit à certains avantages tant pour la personne que pour son employeur. Elle permet aux bénéficiaires d'avoir accès à l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi et donc de reprendre plus facilement une activité via un reclassement professionnel ou une formation.

Cette reconnaissance est traitée par la COTOREP et doit être demandée par les personnes. Une personne qui se voit reconnaître cette qualification peut l'annoncer ou non, à son employeur. Le degré du handicap couvert par la RQTH est très large : il peut s'agir d'un handicap léger, modéré ou grave.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, tout titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou d'une carte d'invalidité profitent (sans avoir à faire la demande d'une RQTH) des mesures d'accompagnement vers l'emploi.

4. vous avez été mis(e) en invalidité partielle (par le médecin conseil de l'assurance maladie) ?

L'état d'invalidité est apprécié par le médecin conseil de la caisse primaire d'assurance maladie en fonction de la capacité de travail restante et la formation professionnelle de l'assuré.

La reconnaissance de l'invalidité a pour objectif d'apporter une aide financière aux travailleurs âgés de moins de 60 ans qui ont perdu au moins les 2/3 de leur capacité de travail ou de gain. Une pension est alors attribuée à l'intéressé si son état de santé ne lui permet plus de se procurer, dans une profession quelconque, un salaire supérieur au tiers de la rémunération normale correspondant à l'emploi qu'il occupait avant la date de l'arrêt de travail ayant entraîné l'état d'invalidité.

La capacité à exercer une activité rémunérée et le recours éventuel à une aide pour les actes quotidiens déterminent le montant de la pension.

L'invalidité est divisée en trois catégories selon que la personne peut exercer une activité rémunérée, qu'elle ne peut plus exercer une activité professionnelle quelconque et que de surcroît elle doit recourir à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne.

La pension d'invalidité est dans la majorité des cas attribuée à l'expiration de la période pendant laquelle l'assuré a bénéficié des prestations en espèces de l'assurance maladie. Elle peut être suspendue, révisée ou interrompue en fonction de l'évolution de l'état de santé, de la capacité de gain retrouvée, ... La mise en invalidité peut donc être partielle ou totale.

Le salarié peut être reconnu en invalidité partielle mais ne pas cesser de travailler, et de fait ne pas bénéficier de la pension correspondante.

5. vous avez été mis(e) en invalidité totale (par le médecin conseil de l'assurance maladie) ?

6. aucunes de ces situations

3. Les handicaps

Les questions sont identiques à celles pour les maladies et autres symptômes sauf que les questions interrogeant sur les épisodes de rechutes n'existe pas.

S90 : SORIGHAN

Vous avez déclaré avoir ce handicap: <capi met le contenu de la variable SHAND> **en** <capi met la date ou la période du handicap, variable SDHANDD SDHANDF>. **Quelle est l'origine de ce handicap?**

1. **une maladie ou un problème de santé**
2. **une malformation** (physique ou autre) **ou un accident à la naissance** (il peut s'agir d'un accident lors de l'accouchement)
3. **un accident**
4. **le vieillissement**
5. **les conséquences de soins médicaux ou chirurgicaux**
6. **autre chose, précisez**

Pour ne pas alourdir l'interrogation, cette question servant de filtre, permet de connaître l'origine du handicap. En effet, il a pu être causé par un problème de santé ou un accident qui ont déjà été décrits en détail. Il est donc inutile de poser les mêmes questions pour le handicap. Par contre, il se peut que le handicap ait été causé par un problème de santé ou un accident et que l'enquêté ne l'a pas dit au moment du relevé des problèmes de santé, des accidents ou des handicaps. Dans ce cas, un écran de contrôle apparaît : « vous ne m'avez jamais cité une maladie ou un problème de santé (accident) qui était à l'origine de ce handicap ». Soit vous vous êtes trompé en tapant et effectivement le handicap est dû à un autre motif. Soit, vous ne vous êtes pas trompé et alors vous passez la série de questions qui permet de recueillir l'éventuelle origine professionnelle du handicap, les incidences sur sa vie professionnelle en terme d'arrêts de travail, ...

Une seule réponse doit être cochée. Si l'origine du handicap est multiple, il faut que l'enquêté choisisse. Pour cela il doit choisir le premier événement qui est souvent déclencheur des autres.

S91 : STRAVHAN

Selon vous, ce handicap a-t-il été causé ou aggravé par vos conditions de travail ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé
1. oui
2. non
9. ne sais pas

Des questions dans la partie 'travail-emploi' permet de faire un lien entre itinéraire professionnel et santé en relevant les handicaps ayant eu une quelconque influence sur le déroulement de l'itinéraire professionnel. Nous cherchons ici à faire le lien inverse, c'est à dire entre la santé et la partie 'travail-emploi', et plus particulièrement avec l'activité. En effet, tous les handicaps qui sont décrits en détail n'ont pas été nécessairement recueillis lors de l'interrogation sur la partie 'travail-emploi'.

La modalité 0 permet aux enquêtés, ayant choisi de décrire en détail un handicap survenu lors de leur enfance ou bien étant en inactivité lorsqu'ils étaient handicapés, de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S92 : SPRECHAN

Des difficultés à trouver un emploi ou à en changer ont-elles amplifié ou causé ce handicap ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé, vous n'avez jamais recherché d'emploi

1. oui
2. non
9. ne sais pas

Des questions dans la partie 'travail-emploi' permet de faire un lien entre itinéraire professionnel et santé en relevant les handicaps ayant eu une quelconque influence sur le déroulement de l'itinéraire professionnel. Nous cherchons ici à faire le lien inverse, c'est à dire entre la santé et la partie 'travail-emploi', et plus particulièrement avec le chômage, l'inactivité ou bien l'emploi précaire ou instable. En effet, tous les handicaps qui sont décrits en détail n'ont pas été nécessairement recueillis lors de l'interrogation sur la partie 'travail-emploi'.

La modalité 0 permet aux enquêtés, ayant choisi de décrire en détail un handicap survenu lors de leur enfance ou bien n'ayant jamais eu à rechercher du travail, de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S93 : SARTHAN

Ce handicap a-t-il nécessité un ou des arrêts de travail ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé

1. oui
2. non

Tous les arrêts de travail (prescrits par un médecin) doivent être pris en compte même s'ils ont été très brefs.

La modalité 0 permet aux enquêtés, ayant choisi de décrire en détail un handicap survenu lors de leur enfance ou bien étant en inactivité lorsqu'ils étaient handicapés, de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S94 : SDARTHAN

Quelle a été la durée totale de cet ou ces arrêts de travail ?

1. moins d'un mois
2. un à six mois
3. plus de six mois

Aucun lien n'est fait ici avec la question concernant les arrêts de travail du relevé des maladies (M52 : MALNB). On cherche une estimation du temps global d'arrêt de travail dû à ce handicap. Vous devez insister sur le terme total dans la question, on souhaite recueillir ici un temps cumulé si des arrêts se sont succédés.

S95 : SCSQHAN

Pensez-vous que globalement, ce handicap a eu des conséquences sur votre vie professionnelle ?

0. sans objet : vous étiez enfant, vous étiez déjà retraité ou inactif, vous n'avez jamais travaillé

1. oui
2. non

Cette question sert de filtre pour la suivante. La nature des conséquences peut-être très diverse : mise en inactivité, chômage, changement de travail, ...

La modalité 0 permet aux enquêtés, ayant choisi de décrire en détail un handicap survenu lors de leur enfance, de pouvoir s'exprimer et ne pas trouver absurde la question.

S96 : SCSQHANA

Quelle est ou quelles sont ces conséquences ?

Quelle est ou quelles sont ces conséquences ?

La nature des conséquences est regroupée en 4 catégories pour faciliter un repérage rapide. Il faut tendre la carte n°17 à l'enquêté. Au maximum, il peut donner 4 réponses. Les salariés, les indépendants, les personnes en CDD ou CDI ainsi que les personnes s'étant retrouvées en inactivité ou au chômage suite à ce problème de santé peuvent se retrouver dans ces modalités de réponse.

Inactivité

1. vous n'avez jamais pu travailler

Cas par exemple des personnes avec un handicap sévère ou bien avec une maladie incompatible avec le monde du travail

Cas des jeunes enquêtés ayant un problème de santé grave ou un handicap au moment de l'enquête et qui n'ont jamais encore pu travailler.

2. vous vous êtes retiré(e) définitivement du marché du travail

Cas par exemple des personnes qui ont été mises en inaptitude totale sur tous postes de travail ou bien qui sont parties précocement en préretraite pour des raisons de santé.

Effet sur le contrat de travail

3. vous avez été licencié(e) ou votre contrat n'a pas été renouvelé

Cas par exemple des personnes reconnues inaptées (totalement ou partiellement) dont le poste de travail n'a pas pu être réaménagé.

4. vous avez eu des difficultés à trouver un emploi stable

Changement de poste et/ou de métier

5. vous avez changé de poste

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail ou déclarées invalides.

6. vous avez changé de profession

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail ou déclarées invalides.

7. vous avez changé de secteur d'activité

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail ou déclarées invalides.

Aménagement du temps, des conditions et du poste de travail

8. vous avez connu un aménagement de votre poste de travail

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail.

9. vous avez connu une réduction de votre temps de travail

Cas par exemple des personnes mises en inaptitude partielle sur un poste de travail.
Cas des personnes ayant réduit leur temps de travail après la fin d'un mi-temps thérapeutique

10. vous avez connu un aménagement de votre temps de travail

Il peut s'agir du temps partiel thérapeutique. C'est une mesure temporaire de maintien dans l'emploi qui doit faciliter le retour du salarié dans l'entreprise, en préparant progressivement la reprise de l'activité professionnelle à temps plein.

Il est prescrit par le médecin traitant en collaboration avec le médecin du travail. Il permet de travailler à temps partiel payé à temps plein (en partie par l'employeur et en partie par la sécurité sociale).

Le temps partiel thérapeutique n'est accessible qu'après une période d'arrêt maladie. Il peut se prolonger sur 3 ou 4 ans si le bénéficiaire justifie d'un arrêt maladie et d'un temps de travail suffisamment long pour qu'il ait les droits. Le temps partiel thérapeutique n'implique pas uniquement l'allègement des heures travaillées. L'aménagement peut aussi porter sur la charge ou le rythme de travail.

Il peut s'agir aussi du télétravail, d'une préretraite progressive ou d'un temps partiel contractuel.

11. vous avez été assisté pour votre déplacement domicile - travail

12. vous avez été aidé pour votre mobilité sur votre lieu du travail

13. Autre, précisez

Cette modalité permet de récupérer un autre cas non contenu dans les 12 modalités précédentes.

S97 : SCSQHANB

Suite à ce handicap :

Il faut tendre la carte n°18 à l'enquête. La situation 6 exclut toutes les autres.

1. vous avez été mis(e) en inaptitude partielle (par le médecin du travail) ?

Une salarié peut, en raison de son état de santé, être incapable d'exercer tout ou partie de ses fonctions. Le médecin du travail constate alors son inaptitude dans l'emploi qu'il exerce.

L'inaptitude est en effet toujours prononcée par rapport à un poste de travail donné et à un moment donné. Elle peut être partielle ou totale. Elle peut par ailleurs être temporaire (le salarié pourra reprendre ses tâches à l'issue d'une période déterminée) ou définitive (le salarié ne pourra alors plus occuper son poste de travail initial).

L'inaptitude ne peut être appréciée que par le médecin du travail (et par lui seul, le médecin traitant ne peut pas constater d'inaptitude). Il ne peut constater l'inaptitude du salarié à son poste de travail qu'après une étude des postes, de leurs possibilités d'aménagement et des conditions de travail dans l'entreprise.

Dans un constat d'inaptitude partielle (un salarié a une pathologie qui ne lui permet plus d'occuper son emploi mais ne l'empêche pas d'en occuper un autre au sein de l'établissement), le médecin du travail accompagne son avis de propositions permettant au salarié de concilier santé et emploi. Il demande souvent un reclassement du salarié ou un réaménagement du poste de travail, ces demandes étant justifiées par l'âge, la résistance physique ou l'état de santé du salarié.

L'employeur doit tenir compte de ces propositions et procéder au reclassement. S'il ne peut pas réaliser les réaménagements nécessaires, il doit alors licencier le salarié au motif d'inaptitude.

2. vous avez été mis(e) en inaptitude totale (par le médecin du travail) ?

L'inaptitude totale place le salarié dans l'impossibilité de travailler même sur un poste réaménagé. Dans ce cas, le salarié est licencié pour inaptitude.

3. vous avez obtenu le reconnaissance de la qualification de travailleur handicapé (RQTH) par la COTOREP ?

La RQTH peut être attribuée à « toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physique ou mentale ».

Cela signifie que la qualité de travailleur handicapé n'est pas synonyme d'inaptitude générale au travail. Elle concerne toute personne affectée de manière provisoire ou permanente par un problème de santé entraînant des difficultés dans la tenue de son poste de travail. Par exemple, un coiffeur ayant une allergie aux shampoings peut bénéficier de ce statut.

Cette reconnaissance attribue un statut particulier qui ouvre droit à certains avantages tant pour la personne que pour son employeur. Elle permet aux bénéficiaires d'avoir accès à l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi et donc de reprendre plus facilement une activité via un reclassement professionnel ou une formation.

Cette reconnaissance est traitée par la COTOREP et doit être demandée par les personnes. Une personne qui se voit reconnaître cette qualification peut l'annoncer ou non, à son employeur. Le degré du handicap couvert par la RQTH est très large : il peut s'agir d'un handicap léger, modéré ou grave.

Depuis le 1^{er} janvier 2006, tout titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou d'une carte d'invalidité profitent (sans avoir à faire la demande d'une RQTH) des mesures d'accompagnement vers l'emploi.

4. vous avez été mis(e) en invalidité partielle (par le médecin conseil de l'assurance maladie) ?

L'état d'invalidité est apprécié par le médecin conseil de la caisse primaire d'assurance maladie en fonction de la capacité de travail restante et la formation professionnelle de l'assuré.

La reconnaissance de l'invalidité a pour objectif d'apporter une aide financière aux travailleurs âgés de moins de 60 ans qui ont perdu au moins les 2/3 de leur capacité de travail ou de gain. Une pension

est alors attribuée à l'intéressé si son état de santé ne lui permet plus de se procurer, dans une profession quelconque, un salaire supérieur au tiers de la rémunération normale correspondant à l'emploi qu'il occupait avant la date de l'arrêt de travail ayant entraîné l'état d'invalidité.

La capacité à exercer une activité rémunérée et le recours éventuel à une aide pour les actes quotidiens déterminent le montant de la pension.

L'invalidité est divisée en trois catégories selon que la personne peut exercer une activité rémunérée, qu'elle ne peut plus exercer une activité professionnelle quelconque et que de surcroît elle doit recourir à l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne.

La pension d'invalidité est dans la majorité des cas attribuée à l'expiration de la période pendant laquelle l'assuré a bénéficié des prestations en espèces de l'assurance maladie. Elle peut être suspendue, révisée ou interrompue en fonction de l'évolution de l'état de santé, de la capacité de gain retrouvée, ... La mise en invalidité peut donc être partielle ou totale.

Le salarié peut être reconnu en invalidité partielle mais ne pas cesser de travailler, et de fait ne pas bénéficier de la pension correspondante.

5. vous avez été mis(e) en invalidité totale (par le médecin conseil de l'assurance maladie) ?

6. aucunes de ces situations

S98 : SHANTYP

Quel type de problèmes, liés à ce handicap, rencontrez-vous ?

1. des troubles auditifs

Pour les personnes sourdes ou quasi sourdes. Ces personnes peuvent en effet réaliser tout de même l'enquête : un tiers peut assister à l'enquête et traduire les questions. Ou l'enquêté peut également lire les questions sur l'ordinateur ou suivre sur un exemplaire papier.

2. des troubles visuels

Pour les personnes mal voyantes ou ne percevant pas les couleurs par exemple.

3. des troubles moteurs

4. des troubles du comportement ou psychologiques

Concerne tout ce qui est retard mental

5. des troubles intellectuels

Concerne les pertes de mémoire, les troubles du langage

6. des douleurs

7. une fatigue importante

8. autre, précisez

Vous pouvez cocher toutes les modalités de réponse.

S99 : STRLHAN**Actuellement, prenez-vous toujours un traitement pour ce handicap ?**

Il peut s'agir de médicaments mais également de visites régulières chez un professionnel (séances de kinésithérapeute, ostéopathe, ...).

S100 : SRECOHAN**Avez-vous ou avez-vous eu une reconnaissance officielle de votre handicap ?**

1. oui
2. non, mais une demande faite attend une réponse
3. non, une demande faite a été refusée
4. non, aucune demande n'a été faite

Les reconnaissances sont diverses. Il peut s'agir de l'allocation pour adulte handicapé (AAH), la reconnaissance de qualification de travailleur handicapé (RQTH), la délivrance d'une carte d'invalidité, l'admission dans un établissement spécialisé, ...

4. Fin de la partie biographie santé**S101 : SALDMAA****Bénéficiez-vous actuellement, en raison de votre état de santé, d'une exonération durable du ticket modérateur pour vos remboursements par l'assurance maladie (ALD - affection de longue durée) ?**

Dans certains cas, les assurés peuvent bénéficier d'une exonération du ticket modérateur. Cela signifie que leurs soins et leurs frais médicaux sont pris en charge à 100 %, sur la base et dans la limite des tarifs de la sécurité sociale, par leur caisse d'Assurance Maladie.

L'exonération du ticket modérateur peut être liée à une situation particulière, à la nature d'un acte ou d'un traitement, ou être accordée pour des raisons médicales.

Cette question n'est posée que si l'enquêté a déclaré au moins un problème de santé ou un accident ou un handicap. Il serait en effet pesant de poser une telle question à un enquêté en parfaite santé. Pour quelqu'un qui n'a jamais eu de graves problèmes de santé, le questionnement SIP avec les questions de rattrapage peut déjà apparaître insistant (vous être vraiment vraiment certain de ne rien avoir ? !!), il ne faut donc pas l'alourdir.

S102 : SRECTYP**Suite à un accident du travail, à une maladie professionnelle ou à un handicap, avez-vous ou avez-vous eu une reconnaissance officielle du type :**

Cette question n'est posée que si l'enquêté a déclaré au moins un problème de santé ou un accident ou un handicap.

Il serait en effet pesant de poser une telle question à un enquêté en parfaite santé. Pour quelqu'un qui n'a jamais eu de graves problèmes de santé, le questionnement SIP avec les questions de rattrapage peut déjà apparaître insistant (vous être vraiment vraiment certain de ne rien avoir ? !!), il ne faut donc pas l'alourdir.

Il faut tendre la carte n°19 à l'enquêté. Au plus, vous pouvez saisir 6 réponses. Si vous saisissez des réponses incompatibles, il n'y a pas de contrôle dans capi.

Les pensions d'invalidité sont de nature contributive. Pour en bénéficier, il faut être affilié à une caisse de sécurité sociale. Elles procurent un revenu de remplacement (en proportion des derniers revenus et/ou de la durée de cotisation) pour les personnes qui ne peuvent plus travailler, ou partiellement, pour raison de santé.

Dans le secteur privé, les pensions d'invalidité sont versées par les Caisses d'Assurance Maladie aux assurés sociaux salariés de moins de 60 ans en compensation de la perte de salaire résultant d'une réduction au moins des deux tiers de leur capacité de travail. Au delà de 60 ans, ils peuvent percevoir une pension de retraite pour inaptitude.

Les fonctionnaires dans l'incapacité permanente d'exercer leurs fonctions et qui n'ont pu être reclassés sont radiés des cadres et perçoivent une pension, liée à la durée d'affiliation, qui ne peut être inférieure à 50 % du traitement de base.

1. perception d'une pension d'invalidité de 1^{ère} catégorie

La catégorie 1 regroupe les personnes déclarées invalides mais capables d'exercer une activité rémunérée.

Leur pension est versée par les caisses d'assurance maladie. Elle est égale à 30 % de leur salaire annuel moyen des dix meilleures années d'activité.

2. perception d'une pension d'invalidité de 2^{ème} catégorie

La catégorie 2 regroupe les personnes déclarées invalides et incapables d'exercer une activité rémunérée.

Leur pension est versée par les caisses d'assurance maladie. Elle est égale à 50 % de leur salaire annuel moyen des dix meilleures années d'activité.

3. perception d'une pension d'invalidité de 3^{ème} catégorie

Cette catégorie regroupe les personnes déclarées invalides et incapables d'exercer une profession. Elles nécessitent de plus l'assistance d'une tierce personne pour effectuer les actes essentiels de la vie quotidienne.

Leur pension est versée par les caisses d'assurance maladie.

Elle est égale à 50 % de leur salaire annuel moyen des dix meilleures années d'activité auquel s'ajoute le versement d'un complément pour prendre en compte l'intervention d'un tiers pour aider à certains actes de la vie quotidienne (dénommé majoration pour tierce personne).

4. perception d'une rente d'accident du travail

Elle est versée par les caisses d'assurance maladie et pour un taux d'incapacité reconnu supérieur à 10 %. Il ne faut pas prendre en compte celles qui sont versées pour un accident du travail concernant un autre membre de la famille et perçu au titre de réversion par les ayants droits d'une personne décédée.

5. perception d'une rente pour maladie professionnelle

Elle est versée par les caisses d'assurance maladie.

6. perception d'une rente pour un autre accident (circulation, ski, etc)

Elle est versée par une compagnie d'assurance. Il ne faut pas prendre en compte celles qui sont versées pour un accident concernant un autre membre de la famille et perçu au titre de réversion par les ayant droits d'une personne décédée.

7. perception passée d'un capital pour accident du travail

Il est versé par les caisses d'assurance maladie et pour un taux d'incapacité reconnu inférieur à 10 %. Il est payé en une seule fois.

8. perception passée d'un capital pour un autre accident (circulation, ski, etc)

Il est versé par une compagnie d'assurance et payé en une seule fois.

9. perception de l'allocation pour adulte handicapé AAH

Cette allocation est de nature différentielle et constitue un des minima sociaux.

Elle est versée par les caisses d'allocations familiales aux personnes résidant en France dont le taux d'incapacité est supérieur à 80 % ou compris entre 50 et 80 % mais qui ne peuvent pas se procurer un emploi du fait de leur handicap.

Elle est versée en complément d'éventuelles autres ressources perçues pour une activité professionnelle.

10. perception de l'allocation compensatrice pour tierce personne ACTP

Cette allocation est versée par le Conseil Général aux personnes de moins de 60 ans (après avis de la COTOREP) pour financer l'intervention d'un tiers pour aider à certains actes de la vie quotidienne quand la personne ne touche pas de pension d'invalidité de 3^{ème} catégorie (les conditions sont moins strictes que pour l'invalidité de 3^{ème} catégorie). La personne doit justifier d'un taux d'incapacité d'au moins 80 %.

11. admission dans un établissement spécialisé pour adultes

Cette admission est décidée par la COTOREP pour les adultes. Pour un adulte vivant en ménage ordinaire, il s'agit d'un Centre d'aide par le travail (CAT) ou d'un atelier protégé.

12. admission dans un établissement spécialisé pour enfants

Cette admission est décidée par la Commission Départementale d'Éducation Spéciale (CDES) pour les enfants. Il s'agit des établissements médico-éducatifs ou des services d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD).

ETABLISSEMENTS MEDICO-EDUCATIFS	SESSAD
1. Établissement pour enfants déficients intellectuels, IME (institut médico-éducatif), IMP (institut médico-pédagogique), IMPro (institut médico-professionnel), établissement relevant de l'annexe XXIV	1. SAFEP (service d'accompagnement familial et d'éducation précoce), déficients sensoriels de 0 à 3 ans
2. Établissement pour enfants déficients moteurs, IEM (institut d'éducation motrice) établissement relevant de l'annexe XXIV bis	2. SSEFIS (service de soutien à l'éducation familiale et à l'intégration scolaire), déficients auditifs après 3 ans
3. Établissement pour enfants déficients visuels, IES (institut d'éducation sensorielle) INJA (institut national des jeunes aveugles) établissement relevant de l'annexe XXIV quinquies	3. SAAAIS (service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire), déficients visuels
4. Établissement pour enfants déficients auditifs, IES (institut d'éducation sensorielle), INJS (institut national des jeunes sourds), établissement relevant de l'annexe XXIV quater	4. SSAD (service de soins et d'aide à domicile), enfants polyhandicapés
5. Établissement pour enfants sourds-aveugles	5. Autre type de SESSAD
6. Établissement pour enfants polyhandicapés, établissement relevant de l'annexe XXIV ter	
7. Institut de rééducation, établissement pour jeunes avec troubles du caractère, des conduites, du comportement, établissement relevant de l'annexe XXIV	

13. bénéficiaire d'un emploi pour travailleur handicapé

La reconnaissance de qualification de travailleur handicapé (RQTH) peut être attribuée à « toute personne dont les possibilités d'obtenir ou de conserver un emploi sont réduites par suite d'une insuffisance ou d'une diminution de ses capacités physique ou mentale ».

Cela signifie que la qualité de travailleur handicapé n'est pas synonyme d'inaptitude générale au travail. Elle concerne toute personne affectée de manière provisoire ou permanente par un problème de santé entraînant des difficultés dans la tenue de son poste de travail. Par exemple, un coiffeur ayant une allergie aux shampoing peut bénéficier de ce statut.

Cette reconnaissance attribue un statut particulier qui ouvre droit à certains avantages tant pour la personne que pour son employeur. Elle permet aux bénéficiaires d'avoir accès à l'ensemble des mesures d'aide à l'emploi et donc de reprendre plus facilement une activité via un reclassement professionnel ou une formation. Cette reconnaissance est traitée par la COTOREP et doit être demandée par les personnes. Une personne qui se voit reconnaître cette qualification peut l'annoncer ou non, à son employeur.

Le degré du handicap couvert par la RQTH est très large : il peut s'agir d'un handicap léger, modéré ou grave.

Depuis le 1er janvier 2006, tout titulaire de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) ou d'une carte d'invalidité profitent (sans avoir à faire la demande d'une RQTH) des mesures d'accompagnement vers l'emploi.

14. possession d'une carte d'invalidité

Pour obtenir cette carte, il faut être atteint d'une incapacité permanente d'au moins 80 %. Cette incapacité est appréciée par la COTOREP pour les adultes de plus de 20 ans et par la Commission Départementale d'Éducation Spéciale (CDES) pour les personnes de moins de 20 ans.

15. aucune de ces reconnaissances

Cette modalité est incompatible avec les 12 autres.

C - LE QUESTIONNAIRE DE SANTÉ MENTALE

Le **Mini International Neuropsychiatric Interview** (M.I.N.I) est destiné à identifier des troubles de santé mentale d'ordres divers. Dans le questionnaire SIP, les dimensions explorées sont : l'humeur dépressive et la dépression, les troubles paniques, l'agoraphobie, la phobie sociale et l'anxiété généralisée. Les enquêteurs ayant réalisé l'enquête événement de vie et santé s'apercevront que c'est le même questionnement qui a été retenu dans SIP. Ce questionnaire figure parmi les plus utilisés dans les enquêtes au niveau international.

Les questions SMINEDM explorent les Épisodes dépressifs majeurs.

S103 : SMINEDM1

Au cours des deux dernières semaines, vous êtes-vous senti(e) particulièrement triste, cafardeux(se), déprimé(e), la plupart du temps au cours de la journée, et ce, presque tous les jours ?

1. Cette question évalue ce qu'on appelle l'**humeur dépressive**. Au sens du DSM-IV, elle fait référence à un sentiment de tristesse, de cafard, de déprime. L'envie de pleurer n'est souvent pas loin. Pour cette question, on cote OUI si l'enquêté(e) répond oui à l'un **ou** l'autre des qualificatifs "triste", "cafardeux", "déprimé". Il n'est pas rare d'entendre : « *Je ne suis pas triste, juste déprimé* »...ou le contraire.
2. Cette humeur doit être ressentie de manière quasi-constante depuis au moins deux semaines, « au cours des deux dernières semaines ».
3. Cette humeur dépressive est présente en permanence ou presque, elle peut juste s'estomper lorsque le sujet est pris dans des activités qui lui occupent l'esprit. C'est le sens de « la plupart du temps au cours de la journée » et de « presque tous les jours ».

S104 : SMINEDM2

Au cours des deux dernières semaines, aviez-vous presque tout le temps le sentiment de n'avoir plus goût à rien, d'avoir perdu l'intérêt ou le plaisir pour les choses qui vous plaisent habituellement ?

1. Cette question évalue ce qu'on appelle l'**anhédonie**. Au sens du DSM-IV, elle fait référence à la perte d'intérêt ou de plaisir. Le sujet n'a plus envie de faire les activités qu'il aime faire d'habitude, même les plus banales. Dans des formes légères de dépression, le sujet peut poursuivre ses activités, mais il n'a plus le même plaisir lorsqu'il s'y adonne.
2. Ce sentiment de perte d'intérêt est présent en permanence ou presque, il peut juste s'estomper lorsque le sujet est pris dans des activités qui lui occupent l'esprit. C'est le sens de « presque tout le temps ».
3. Cette perte d'intérêt doit être ressentie de manière quasi-constante depuis au moins deux semaines (« au cours des deux dernières semaines »).

Ces trois consignes renvoient à un algorithme diagnostique. Le sujet présente :

- soit une humeur dépressive (SMINEDM1= 1 et SMINEDM2 = 2)
- soit une perte d'intérêt (SMINEDM1 = 2 et SMINEDM2 = 1)
- soit les deux (les deux questions sont codées "1"), et alors on continue l'exploration en

SMINEDM3x

Si non (c'est-à-dire si SMINEDM1 = 2 et SMINEDM2 = 2), on passe directement à l'exploration du trouble suivant en **SMINTRP**. Le sujet ne présente pas le diagnostic d'épisode dépressif.

S105 : SMINEDM3x

Au cours de ces deux dernières semaines, lorsque vous vous sentiez déprimé(e) et/ou sans intérêt pour la plupart des choses, avez-vous vécu l'une des situations suivantes ?

Cette phrase se place avant les questions 01 à 07. Elle sert à resituer la période explorée. Pour les questions 01 à 03, il faut qu'il y ait **une modification par rapport aux habitudes du sujet**. Par exemple, si le sujet a des difficultés de sommeil depuis l'enfance, ne pas coter OUI. Ne coter OUI que si l'enquêté(e) a noté des modifications de son sommeil par rapport à l'habitude.

Question 01 : elle renvoie aux troubles alimentaires, en plus ou en moins.

Question 02 : elle renvoie aux troubles de sommeil, en plus ou en moins.

Question 03 : elle renvoie aux troubles psychomoteurs, en plus ou en moins (ralentissement ou agitation).

Question 04 : on cote OUI si l'enquêté(e) se sent fatigué(e) et/ou sans énergie.

Question 05 : on cote OUI si l'enquêté(e) se sent sans valeur et/ou coupable.

Question 06 : on cote OUI si l'enquêté(e) a du mal à se concentrer et/ou à prendre des décisions.

Question 07 : on cote OUI même si l'enquêté(e) ne présente que « des idées de mort », c'est-à-dire des idées passives comme : « *si j'avais un diagnostic fatal, cela serait bien* », « *si ma voiture allait dans un arbre, cela me serait égal en ce moment* »...

Ces consignes renvoient à l'algorithme diagnostique. Il faut un certain nombre de symptômes pour présenter un Episode dépressif au sens du DSM-IV :

- si l'enquêté(e) présente un nombre suffisant de ces symptômes, on passe à la question suivante (**SMINEDM4**) ;
- sinon, on passe à **SMINTRP**.

S106 : SMINEDM4

Au cours de votre vie, avez-vous eu d'autres périodes de deux semaines ou plus durant lesquelles vous vous sentiez déprimé(e) ou sans intérêt pour la plupart des choses et où vous aviez les problèmes dont nous venons de parler ?

Cette question explore la présence d'autres Episodes dépressifs dans le passé.

S107 : SMINEDM5

Cette fois-ci, avant de vous sentir déprimé(e) et/ou sans intérêt pour la plupart des choses, vous sentiez-vous bien depuis au moins deux mois ?

Cette question permet de valider la notion d'épisode.

S108 : SMINTRP

Avez-vous déjà eu à plusieurs reprises des crises ou des attaques durant lesquelles :

- **vous vous êtes senti(e) SUBITEMENT très anxieux(se), très mal à l'aise ou effrayé(e),**
- **même dans des situations où la plupart des gens ne le seraient pas ?**

Cette question explore ce qu'on appelle les « **attaques de panique** ». Ce sont des crises d'anxiété aiguës qui surviennent brutalement, en moins de 10 minutes (d'où la mise en lettres majuscules de "SUBITEMENT", dans le libellé affiché à l'écran). Elles peuvent être intenses et provoquer l'intervention des secours.

S109 : SMINAGOR

Êtes-vous anxieux(se) ou particulièrement mal à l'aise dans des endroits ou dans des situations dont il est difficile de s'échapper ou bien où il serait difficile d'avoir une aide si vous paniquez, comme :

- être dans une foule, dans une file d'attente (une queue),**
- être loin de votre domicile ou seul(e) à la maison,**
- être sur un pont,**
- dans les transports en commun ou en voiture ?**

Cette question explore ce qu'on appelle l'« **agoraphobie** », c'est-à-dire la peur des endroits vécus comme ne pouvant pas permettre au sujet de s'échapper, au cas où...Le plus souvent, le sujet a peur d'avoir une attaque de panique dans ces endroits et de ne pas pouvoir être secouru. Plusieurs exemples sont cités.

On cote OUI si l'enquêté(e) ressent cette anxiété dans l'une ou l'autre des situations ou s'il (elle) évoque une situation similaire (ex. : ascenseur).

S110 : SMINPHSO

Au cours du mois écoulé, avez-vous redouté ou avez-vous été gêné(e) d'être le centre de l'attention ou avez-vous eu peur d'être humilié(e) dans certaines situations sociales comme par exemple :

- **lorsque vous deviez prendre la parole devant un groupe de gens,**
- **manger avec des gens ou manger en public,**
- **ou bien encore écrire lorsqu'on vous regardait ?**

Cette question explore l'« **anxiété sociale** ». Il s'agit d'une timidité excessive. L'anxiété se manifeste lorsque le sujet se trouve dans la situation d'être au centre de l'attention.

S111 : SMINANX1

Au cours des six derniers mois,

- avez-vous eu l'impression de vous faire trop de souci à propos de tout et de rien,
- vous êtes-vous senti(e) excessivement préoccupé(e), inquiet(inquiète), anxieux(se) pour des problèmes de la vie de tous les jours, au travail/à l'école, à la maison ou à propos de votre entourage?

Cette question explore un type d'anxiété très fréquent, l'« **anxiété généralisée** ». L'anxiété se généralise à *toutes les situations* de la vie quotidienne, on parle de « préoccupations excessives ».

Elles sont exagérées en termes de fréquence et d'importance. Cette anxiété se focalise sur des faits *mineurs*.

Les préoccupations doivent être installées depuis longtemps, « depuis au moins 6 mois ».

S112 : SMINANX2

Avez-vous ce type de préoccupations presque tous les jours ?

Les préoccupations excessives doivent se manifester régulièrement, « presque tous les jours » pour être cotées OUI.

S113 : SMINANX3

Vous est-il difficile de contrôler ces préoccupations ou vous empêchent-elles de vous concentrer sur ce que vous avez à faire ?

On cote OUI si l'enquêté(e) a du mal à contrôler ces préoccupations et/ou si elles l'empêchent de se concentrer.

S114 : SMINANX4x

Au cours des six derniers mois, lorsque vous vous sentiez excessivement préoccupé(e), inquiet(inquiète), anxieux(se), vous arrivait-il souvent :

Cette phrase se place avant les questions 01 à 06. Elle sert à resituer la période explorée.

Question 01 : pas de commentaire.

Question 02 : pas de commentaire.

Question 03 : on cote OUI si l'enquêté(e) répond oui à l'un **ou** l'autre des adjectifs.

Question 04 : on cote OUI si l'enquêté(e) répond oui à l'un **ou** l'autre des adjectifs.

Question 05 : pas de commentaire.

Question 06 : elle renvoie aux troubles de sommeil, en plus ou en moins.

D - LA VIE QUOTIDIENNE

1. Les gênes fonctionnelles

Les limitations fonctionnelles peuvent être mesurées en deux étapes : les limitations de la personne lorsqu'elle n'utilise aucune aide technique (ce sont les limitations intrinsèques, indépendantes de l'accès ou du recours de la personne aux aides qui pourraient compenser son problème) "pouvez-vous voir clairement les caractères d'imprimerie lorsque vous n'utilisez pas de lunette, lentilles ou autre appareillage?" ;

Si il y a des limitations intrinsèques, on peut alors mesurer si ces limitations intrinsèques sont compensées ou s'il y a des limitations résiduelles, c'est à dire celle que l'on rencontre y compris en utilisant une aide technique ou lorsqu'il n'y a pas d'aides techniques.

Si on ne pose qu'une seule question, on peut mesurer des limitations seulement intrinsèques ("pouvez voir clairement les caractères d'imprimerie lorsque vous n'utilisez pas de lunettes, lentilles ou autre appareillage?") ou seulement résiduelles "pouvez voir clairement les caractères d'imprimerie (avec vos lunettes, lentilles ou autre appareillage si vous en avez)?"

Telle qu'elles sont formulées, les questions renseignent les limitations résiduelles, c'est à dire la situation avec appareillage (lunettes, lentilles, correcteur auditif, prothèse, ...) si l'enquêté en utilise. Pour répondre, il ne faut pas tenir compte des difficultés passagères.

Si la personne a besoin d'un appareillage pour lire, entendre, ... mais qu'elle n'en a pas parce qu'elle l'a cassé, perdu ou qu'elle n'en a pas les moyens financiers, il faut qu'elle réponde à la question selon les gênes ressenties (si la personne a besoin de lunettes mais qu'elle n'en a pas, elle doit répondre qu'elle est limitée pour lire).

Si la personne répond «3. je ne peux pas du tout » à une ou plusieurs des questions et qu'elle estime qu'elle est handicapée, **il ne faut pas revenir en arrière dans le questionnaire pour saisir un handicap.**

S115 : SVUEP

Voyez-vous bien de près (pour lire un journal, un livre, dessiner, faire des mots croisés...) avec vos lunettes, vos lentilles, votre loupe, ...si vous en avez besoin ?

Cette question explore les problèmes de vision de près. En replaçant l'enquêté dans une situation précise (lire un journal, un livre, dessiner, faire des mots croisés), on se prémunit contre des réponses trop hétérogènes. En effet, si la question était « voyez-vous bien de près ? », la personnalité de l'enquêté, son ressenti vis à vis de sa santé conduirait à des réponses très différentes pour un même niveau de difficulté.

S116 :SVUEL

Reconnaissez-vous le visage de quelqu'un à 4 mètres, et ce avec vos lunettes, vos lentilles,... si vous en avez besoin ?

Cette question explore les problèmes de vision de loin. La mise en situation assure une certaine homogénéité dans les réponses pour un même niveau de difficulté rencontré.

S117 : SOUIE

Entendez-vous ce qui se dit dans une conversation, et ce avec un appareil auditif si vous en avez besoin ?

Cette question explore les problèmes d'audition. La mise en situation assure une certaine homogénéité dans les réponses pour un même niveau de difficulté rencontré.

S118 : SMANIP

Pouvez-vous utiliser vos doigts pour attraper ou tenir un petit objet, comme un crayon ?

Cette question appréhende les problèmes de précision lors de la manipulation de petits objets.

S119 : SBAIS et S121 : SOUPL

Pouvez-vous vous baisser ou vous agenouiller ?

Pouvez-vous vous couper les ongles des orteils ?

Ces questions permettent de recueillir de l'information sur la souplesse des enquêtés.

S120 : SMOB

Pouvez-vous monter et descendre un étage d'escalier ?

Cette question appréhende les problèmes de mobilité.

2. La douleur au cours des douze derniers mois

Nous essayons de relever, sur les douze derniers mois, des douleurs régulières qui pourraient témoigner d'une certaine usure et qui n'auraient pas été déclarées comme symptômes ayant perturbé la vie professionnelle de l'enquêté car trop récents.

S122 : SDOUL

Au cours des douze derniers mois, avez-vous souvent ressenti des douleurs dans une partie de votre corps ?

On ne souhaite pas recueillir les douleurs se manifestant rarement ou occasionnellement. Par contre toutes les manifestations de troubles fréquents (troubles digestifs, fatigue oculaire, ...) doivent être considérées comme des douleurs et repérés sur le schéma.

S123 : SDOULC

Pouvez-vous m'indiquer sur ce schéma la localisation de cette ou ces douleurs en me précisant le numéro correspondant ?

Il faut tendre la carte n°22 à l'enquêté. Vous pouvez recueillir jusqu'à 20 douleurs. Les troubles digestifs sont à relever dans les douleurs au ventre (code 12), les troubles pulmonaires sont à recueillir dans les douleurs du torse (code 11). Si l'enquêté vous cite une partie du corps que vous ne savez pas localiser dans les 19 modalités proposées, utilisez la modalité « Autre » et précisez l'organe ou la partie du corps concerné.

S124 : SMEDOUL

Au cours des douze derniers mois, avez-vous pris des médicaments contre la douleur ?

- 1. jamais ou rarement**
- 2. une ou plusieurs fois par mois** correspond à 1 à 4 fois par mois
- 3. une ou plusieurs fois par semaine** correspond à 1 à 4 fois par semaine
- 4. tous les jours**

Ces médicaments regroupent les paracétamols (Efferalgan, Doliprane...), l'aspirine (Aspégic..), les traitements homéopathiques (camomille ou chamomilla...) ou encore les antalgiques les plus forts.

3. La qualité du sommeil au cours des douze derniers mois

Des troubles du sommeil ou des problèmes digestifs peuvent provenir de soucis au travail. La description des troubles ressentis se fait indépendamment du fait que la personne prenne ou non, des médicaments (sommifères, pansement gastriques, ...). C'est la situation vécue qui doit être décrite.

S125 : SSOM

Au cours des douze derniers mois, votre nombre d'heures de sommeil la nuit était-il :

- 1. suffisant toujours ou presque**
- 2. insuffisant plusieurs fois par mois** correspond à 4 fois ou moins par mois
- 3. insuffisant plusieurs fois par semaine** correspond à 3 - 4 fois par semaine
- 4. insuffisant presque tous les jours** correspond à plus de 4 fois par semaine

Il faut tendre la carte n°23 à l'enquêté. Si un enquêté juge que son nombre d'heures de sommeil est suffisant toujours ou presque seulement parce qu'il prend des somnifères, il faut qu'il réponde qu'il dort bien, c'est à dire en choisissant la modalité « 1. toujours ou presque toujours suffisant ».

S126 : STROUBL

Toujours au cours des douze derniers mois, avez-vous ressenti des troubles du sommeil (difficultés à s'endormir, réveils la nuit, éveil précoce sans réussir à se rendormir...) ?

- 1. jamais ou rarement**
- 2. plusieurs fois par mois** correspond à 4 fois ou moins par mois
- 3. plusieurs fois par semaine** correspond à 3 - 4 fois par semaine
- 4. presque tous les jours** correspond à plus de 4 fois par semaine

On enregistre la réponse correspondant à ce qui se passe (se réveille-t-on ou non ? a-t-on ou non du mal à s'endormir ?, ...) que l'enquêté prenne ou non des somnifères.

4. La consommation médicale au cours des douze derniers mois

S127 : STBDIGES

Ressentez-vous ou avez-vous ressenti des troubles digestifs au cours des douze derniers mois (crampes, brûlures, douleurs de l'estomac) ?

- 1. jamais ou rarement**
- 2. plusieurs fois par mois** correspond à 4 fois ou moins par mois
- 3. plusieurs fois par semaine** correspond à 3 - 4 fois par semaine
- 4. presque tous les jours** correspond à plus de 4 fois par semaine

On enregistre la réponse correspondant à ce qui se passe (a-t-on des douleurs à l'estomac ?, ...) que l'enquêté prenne ou non des médicaments contre les troubles digestifs.

S128 : SANXIO

Au cours des douze derniers mois avez-vous pris des médicaments de la colonne 1 ou 2 ?

Il faut tendre la carte n°24 à l'enquêté. Les colonnes 1 et 2 regroupent les antidépresseurs. Pour ne pas que l'enquêté soit gêné dans sa réponse, la question ne contient pas le mot antidépresseurs.

S129 : SDURANX

Pendant combien de temps ou depuis combien de temps ?

Le questionnement sur la prise d'antidépresseurs n'est pas similaire à celui sur la prise de tranquillisants ou de médicaments contre la douleur ou pour dormir. En effet, la prise d'antidépresseurs doit être continue et non pas entrecoupée comme peut l'être celle pour les douleurs. Un traitement, pour être efficace, doit au moins être pris plusieurs mois. Il ne doit pas être interrompu dès la disparition des symptômes dépressifs. C'est pourquoi on demande la durée du traitement.

S130 : SMEDORM

Au cours des douze derniers mois, avez-vous pris des médicaments de la colonne 3 ?

- 1. jamais ou rarement**
- 2. une ou plusieurs fois par mois** correspond à 1 à 4 fois par mois
- 3. une ou plusieurs fois par semaine** correspond à 1 à 4 fois par semaine
- 4. tous les jours**

Il faut tendre la carte n°24 à l'enquêté. La colonne 3 regroupe les hypnotiques ou somnifères. Pour ne pas que l'enquêté soit gêné dans sa réponse, la question ne contient pas les mots hypnotiques ou somnifères.

S131 : SMETRANQ

Au cours des douze derniers mois, avez-vous pris des médicaments de la colonne 4 ou 5 ?

- 1. jamais ou rarement**
- 2. une ou plusieurs fois par mois** correspond à 1 à 4 fois par mois
- 3. une ou plusieurs fois par semaine** correspond à 1 à 4 fois par semaine
- 4. tous les jours**

Il faut tendre la carte n°24 à l'enquêté. Les colonnes 4 et 5 regroupent les anxiolytiques ou tranquillisants.

Pour ne pas que l'enquêté soit gêné dans sa réponse, la question ne contient pas les mots anxiolytiques ou tranquillisants.

LA FIN DE L'ENQUÊTE

S132 : AUTPERS

Y a t il à ce moment de l'entretien d'autres personnes présentes en plus du répondant ?

Cette question permettra de relativiser des réponse lors de l'analyse si un tiers était présent. A contrario pour les enquêtés plus âgés, ou présentant un handicap (auditif ou visuel), cela permet de s'assurer d'une meilleure qualité des réponses (le tiers a pu aider à la remémoration, il a expliqué des questions, ...)

S133 : QUIPERS

Indiquer la ou les personne(s) actuellement présente(s) :

1. Conjoint
2. Enfant(s), beaux-enfants, petits-enfants
3. Parents ou beaux-parents
4. Frères ou sœurs
5. Amis
6. NSP

Vous pouvez saisir au plus 3 réponses.

Écran de transition E2

**Il est prévu de vous ré interroger en 2010 pour savoir comment votre situation a évolué.
Nous allons compléter ensemble cette fiche.**

S134 : ENTR

Accepteriez-vous un entretien complémentaire pour approfondir certains sujets ?

Il s'agit d'un entretien avec un chercheur qui aura lieu dans quelques mois

Écran de transition E3 : AUTOQ

Le questionnaire auto-administré a-t-il été remis ?

1. oui
2. non, en raison d'un problème de langue
3. non, la personne a refusé
4. non, autres cas

Cette information évitera de relancer inutilement les personnes n'ayant pas encore renvoyé leur questionnaire.

La modalité 4 concerne les personnes analphabètes qui ont tout de même pu répondre au questionnaire principal ; ou bien les enquêtés ayant des maladies qui gênent pour l'écriture.

POST SAISIE DE LA GRILLE BIOGRAPHIQUE

A - MOBILITE RESIDENTIELLE

B - VIE FAMILIALE ADULTE

C - NAISSANCES, ADOPTIONS

Si l'enquêté a eu ou adopté **plus de 19 enfants**, on ne recueille les dates de naissance que des 19 premiers. Notez en remarque le fait que l'enquêté en a eu plus que 19.

D - PERIODES D'ACTIVITE DIVERSES

E - EVENEMENTS MARQUANTS PENDANT LA VIE D'ADULTE